

Uriopss Nord - Pas-de-Calais

Rapport d'activité

2014

Assemblée générale
2 juin 2015



Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux

URIOPSS

Nord-
Pas de Calais

Sommaire

● Le rapport moral de Francis Calcoen, président de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais	2
● Des processus de changement en marche par Bruno Delaval, directeur régional de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais	6
● Le bureau et le conseil d'administration	9
● Les outils de communication au service des adhérents	10
● Les territoires, une réorganisation nécessaire face aux évolutions institutionnelles	14
● Veille appels à projets 2013	18
● Les États généraux du travail social	19
● L'animation et le conseil aux adhérents par secteur	
Personnes âgées	20
Personnes en situation de handicap	24
Santé	28
Enfance, jeunesse, famille	32
Insertion et développement local	36
● Le rapport d'activité des services	41
● Les résolutions	51
● L'organigramme	52

Le rapport moral

de Francis Calcoen, président de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais



“ Chers amis, ce rapport moral, le neuvième pour moi, est aussi le dernier comme président de notre Union. Ce n'est pas sans un certain pincement de cœur que je quitte cette responsabilité qui m'a passionné et me passionne, qui m'a immergé dans un milieu associatif riche de sa diversité, de son engagement, de son intelligence et de son inventivité. Ce rapport moral est pour moi l'occasion d'un retour sur neuf années qui ont vu nos associations de solidarité confrontées à de profondes mutations de leur environnement, en situant l'année 2014 dans cette évolution, et en tentant de discerner quelques enjeux actuels et d'un futur proche.

● Les associations acteurs dans un monde en profonde mutation

Dans les précédents rapports moraux comme lors des journées de rentrée sociale ou cérémonies de vœux, j'ai eu l'occasion de revenir à plusieurs reprises sur les mutations auxquelles sont confrontées nos associations et leurs établissements et services dans la société où elles sont engagées. Ces mutations peuvent se caractériser par un contexte économique et social qui s'aggrave, des tensions budgétaires qui se généralisent à tous les pouvoirs publics et administrations, la tentation permanente de réduire l'autonomie des associations, une réorganisation des pouvoirs publics et administrations, des fractures qui impactent la vie collective et font tanguer notre démocratie.

Sur les plans économique et social, l'année 2014 n'a pas produit d'embellie et se sont donc approfondis les risques et les réalités de déclassement et de mise à l'écart pour un nombre accru de personnes et de familles, dans un contexte d'élargissement des inégalités.

Avec les contraintes budgétaires, plus prégnantes encore en 2014, l'effet d'amortisseur des politiques publiques se réduit. Ceci se retrouve dans la capacité de concevoir les politiques et surtout d'en dégager les moyens, comme le montre par exemple le difficile accouchement et les prudenances de la loi sur le vieillissement. Ceci impacte aussi les politiques existantes, avec par exemple les difficultés des conseils départementaux à couvrir les prestations comme le RSA, l'APA et la PCH. Les associations subissent évidemment les conséquences de cette situation, coincées qu'elles sont entre l'enclume des besoins et attentes d'une part, et le marteau des financements publics. Et ce d'autant que les administrations espèrent à tort s'en sortir en multipliant contraintes et contrôles.

Après la RGPP puis la loi MAPAM et la mise en place des ARS, la réorganisation des pouvoirs publics et des administrations se trouve aujourd'hui relancée avec un ensemble de lois qui modifient la géographie, le champ des compétences et les modes de coopération des collectivités locales comme des administrations de l'État et des Agences. Sur ce plan, l'année 2014 a vu le vote de plusieurs lois mais le processus se prolonge en 2015 avec la loi NOTRe et la réorganisation des services de l'État et des Agences régionales de santé. Nous avons eu l'occasion ce matin de discerner quelques enjeux de ces évolutions.

Et nous avons engagé ou plutôt poursuivi en 2014 un processus d'adaptation de notre Uriopss, notamment en travaillant au rapprochement avec l'Uriopss de Picardie.

Toutes ces mutations, tensions et incertitudes font tanguer le fonctionnement de la solidarité collective et même les fondements de la vie démocratique. Tentation de repli, regard durci sur les laissés au bord de la route en les déclassant comme assistés, découragement, abstention ou vote de défiance lors des élections, autant de manifestations dont les associations perçoivent l'ampleur et l'impact sur la vie collective. La responsabilité des associations est engagée et nous devons réagir.

Dans un tel contexte, il s'agit pour notre Uriopss comme pour chaque association d'articuler capacité d'analyse et d'anticipation, engagement dans l'action, et expression dans le débat public. En matière d'analyse et d'anticipation, l'Uriopss a évidemment une responsabilité particulière. Nous avons poursuivi dans cette ligne, au niveau régional et à l'Uriopss comme l'illustrent quelques exemples : analyse des orientations législatives, journées thématiques, engagement dans les États Généraux du Travail Social, apports pour un développement Social Local, analyse des réformes des collectivités locales. L'action de l'Uriopss ne peut pas prendre les mêmes formes que celle des associations qui sont en première ligne dans le cheminement avec les personnes.

L'expression dans le débat public constitue sans doute la part la plus délicate. Cependant, lorsque nous débattons et faisons des propositions, parfois dans la tension avec les pouvoirs publics, nous sommes de plein pied dans cette exigence. On est là au cœur des missions d'une Uriopss. Est d'ailleurs en préparation un livre vert où nous rassemblerons analyses et propositions, ce qui s'avère nécessaire avec le profond renouvellement des élus que nous connaissons. Le plus difficile est sans doute de se faire entendre de l'ensemble des citoyens. Nous avons aussi lancé en 2014 une réflexion sur notre politique et nos moyens en matière de communication et d'information et les instances en ont débattu ces derniers mois.

● Accompagner les profondes transformations du tissu associatif

Bien évidemment, les évolutions que je viens de rappeler impactent de plein fouet les associations : relations contractuelles complexifiées avec les financeurs, diversité voire hétérogénéité croissante entre associations, concurrence aiguisée, restructurations, tension entre responsabilité gestionnaire et vie associative, constituent les manifestations les plus visibles de ces enjeux pour nos associations.

Quelles ont été les réponses de notre Union alors que se diversifient simultanément les attentes des associations ? En cohérence avec l'action conduite pour anticiper les mutations à affronter, l'accent a été porté sur l'approfondissement et la dynamisation de la vie associative, et sur l'adaptation des services. Notre Uriopss a ainsi modifié son offre de formation et a mis l'accent sur la formation des bénévoles. A l'occasion de la préparation du Congrès de l'Uriopss à Lille en janvier 2013, des groupes de présidents d'associations membres de l'Uriopss se sont formés. Cette démarche s'est poursuivie avec des réunions spécifiques et notamment les deux Universités de présidents qui se sont tenues en janvier 2014 et 2015. La recherche d'une meilleure imbrication entre gestion efficace, poursuite du projet associatif et gouvernance démocratique demeure un défi permanent.

L'adaptation des services que propose l'Uriopss participe aussi à la dynamisation de la vie associative. Le plan adopté par le Conseil d'Administration en 2009 exprimait trois priorités : une montée en compétence pour s'adapter aux nouvelles attentes des associations, l'accompagnement de démarches stratégiques collectives ou individuelles des associations qui le souhaitent, le maillage entre la connaissance des évolutions de chaque secteur d'activité qu'ont les responsables sectoriels et les connaissances plus techniques de l'équipe des services de l'Uriopss. Ce plan a été adapté au cours des années mais sans réorientation radicale et le bilan, présenté au CA du 15 mai 2014, a mis en évidence son impact positif. Ceci n'élimine pas toutes les difficultés et, en 2014, la restructuration qu'il a fallu conduire pour les services de paye et du CCG en témoigne. Nous y reviendrons à propos de rapport financier.

Nous nous sommes aussi donné les moyens, même modestes, de répondre à des situations de crise en créant un fonds « *projets inter-associatifs de territoires et situations de crise* » lors de l'Assemblée générale de 2009 et en le renouvelant quand cela s'avérait nécessaire et possible.

● Revisiter les coopérations

Dans l'accompagnement des associations et surtout dans la construction du positionnement sociétal, nous ne sommes évidemment pas seuls et ces dernières années ont permis de repenser nos coopérations. A l'intérieur du réseau de l'Uriopss tout d'abord. Nous nous impliquons fortement dans les instances, lieux de concertation et commissions. Nous avons contribué à la réussite du Congrès qui s'est tenu à Lille en janvier 2013. Durant l'année 2014, l'Uriopss a réactualisé son projet stratégique et l'a décliné dans un plan d'action. Dans notre interUriopss du Nord Est qui rassemble cinq Uriopss dont l'Uriopss Alsace depuis 2014, nous confrontons et approfondissons nos analyses et pratiques ; ceci participe à une plus grande vitalité du réseau national et permet le développement de coopérations. Nos réflexions sur un rapprochement avec l'Uriopss Picardie, engagées fin 2014, doivent s'en trouver facilitées.

Dans notre région Nord - Pas-de-Calais, la mise en place d'une conférence des Adhérents Nationaux de l'Uriopss, fédérations et associations à caractère multirégional, décidée en Assemblée générale de 2009, a permis une expression collective mieux structurée, notamment vis-à-vis de l'ARS. En 2014, nous avons poursuivi la concertation dans les instances de la CRSA, et l'on peut sans forfanterie affirmer que les organisations des associations de solidarité, notamment dans le cadre de la commission médico-sociale de la CRSA, exercent une capacité d'analyse et de proposition parmi les plus solides. On peut cependant regretter que, bien malgré nous, la fameuse « démocratie sanitaire » ait du mal à dépasser le stade du slogan pour peser. Ce chantier devra lui aussi être repris, pour conduire à une structuration améliorée, dans le cadre de la nouvelle Région.

Les coopérations se situent aussi dans l'ensemble du Mouvement associatif et dans l'Économie Sociale et Solidaire. La loi sur l'ESS votée en 2014 doit permettre aux acteurs de l'ESS de mieux se structurer, de se développer, et de peser davantage dans la dynamique des territoires avec une économie qui donne plus de place à la dimension et à l'innovation sociales. Les associations, et tout particulièrement les associations de solidarité, constituent une force majeure et incontournable de l'ESS. Ceci doit être reconnu dans le fonctionnement des instances de l'ESS, là encore si l'on veut dépasser l'affichage ou le slogan. Mais ceci est aussi synonyme d'exigences pour nous : affirmer ce que nous sommes, c'est-à-dire comme de véritables entrepreneurs sociaux pour lesquels l'adjectif social n'est pas qu'un appendice commode ou cache-misère mais indissociable du substantif, nous organiser avec les autres composantes du monde associatif au sein d'un Mouvement Associatif qui s'affirme davantage, approfondir notre projet et notre gouvernance associative. A partir de ces exigences, nous pouvons et devons développer les coopérations avec les autres composantes de l'ESS et avec aussi les entreprises privées plus classiques.

C'est notamment dans la proximité des territoires que peuvent se développer les coopérations. Nous nous sommes organisés dans les territoires avec des Équipes Locales d'Animation des adhérents, animées par les correspondants territoriaux de l'Uriopss membres des deux Comités

Départementaux et Territoriaux de l'Uriopss. Ceci nous a permis de dialoguer avec les équipes locales des Conseils généraux devenus depuis départementaux, et dans certains territoires d'identifier des projets concrets de coopération. Sans doute faut-il passer à la vitesse supérieure dans les discussions avec les structures intercommunales comme dans les projets construits avec d'autres acteurs de l'ESS ou des entreprises classiques.

● Des moyens et une organisation à adapter

Répondre aux défis que nous affrontons et à ceux qui nous attendent implique de se donner des moyens en adéquation avec les objectifs. Moyens matériels et financiers tout d'abord. Le rapport financier nous permettra de mieux cerner la réalité et les évolutions. Je me contenterai donc de rappeler quelques points : la reconnaissance par les cotisations, l'évolution du résultat d'activité, la solidité de haut de bilan, le déménagement dans de nouveaux locaux à Lille, Arras et Valenciennes et depuis peu, l'installation à Boulogne-sur-Mer. Les cotisations sont à la fois essentielles et le gage de l'engagement des adhérents à l'Uriopss comme de notre indépendance, et l'ampleur de la tâche à accomplir ensemble ne fait que croître. Le résultat d'activité de l'Uriopss a connu des fluctuations ces dernières années, mais est plutôt satisfaisant sur une longue période. Ceci induit une amélioration du haut de bilan qui découle principalement de la vente des locaux rue Patou et rue Jean-Moulin. Il convient cependant de garder en mémoire que de gros investissements seront nécessaires au centre Vauban. Le déménagement a d'abord permis d'avoir un outil de travail beaucoup plus performant pour l'équipe de permanents et pour l'ensemble des adhérents, ce qui était bien l'objectif premier. Le haut de bilan donne des capacités d'investir notamment dans l'immatériel ; nous y reviendrons dans les résolutions.

● Instances et équipe de permanents

Les moyens matériels et financiers indispensables ne sont qu'un outil au service de l'implication et de la dynamique des femmes et des hommes. Cette implication et cette dynamique sont celles de toutes les associations, individuellement dans leur action et leur gouvernance, collectivement aussi dans les lieux d'analyse et de concertation comme les commissions, clubs, groupes de travail et temps forts telle la journée de rentrée sociale. Elles sont plus spécifiquement le fait de celles et ceux engagés dans les différentes instances de l'Uriopss : Conseil d'Administration et bureau, CDTU, équipes locales... Durant ces neuf années, nous avons progressé je crois dans la réflexion collective pour définir les orientations et les positionnements, pour développer et adapter les moyens ainsi que les modalités de mise en œuvre. Sans doute est-il nécessaire d'aller plus loin dans l'implication de nos élus pour un travail d'équipe plus fécond, et je souhaite ces avancées pour les futures instances. La complexité et l'exigence accrues de l'action de l'Uriopss le demandent.

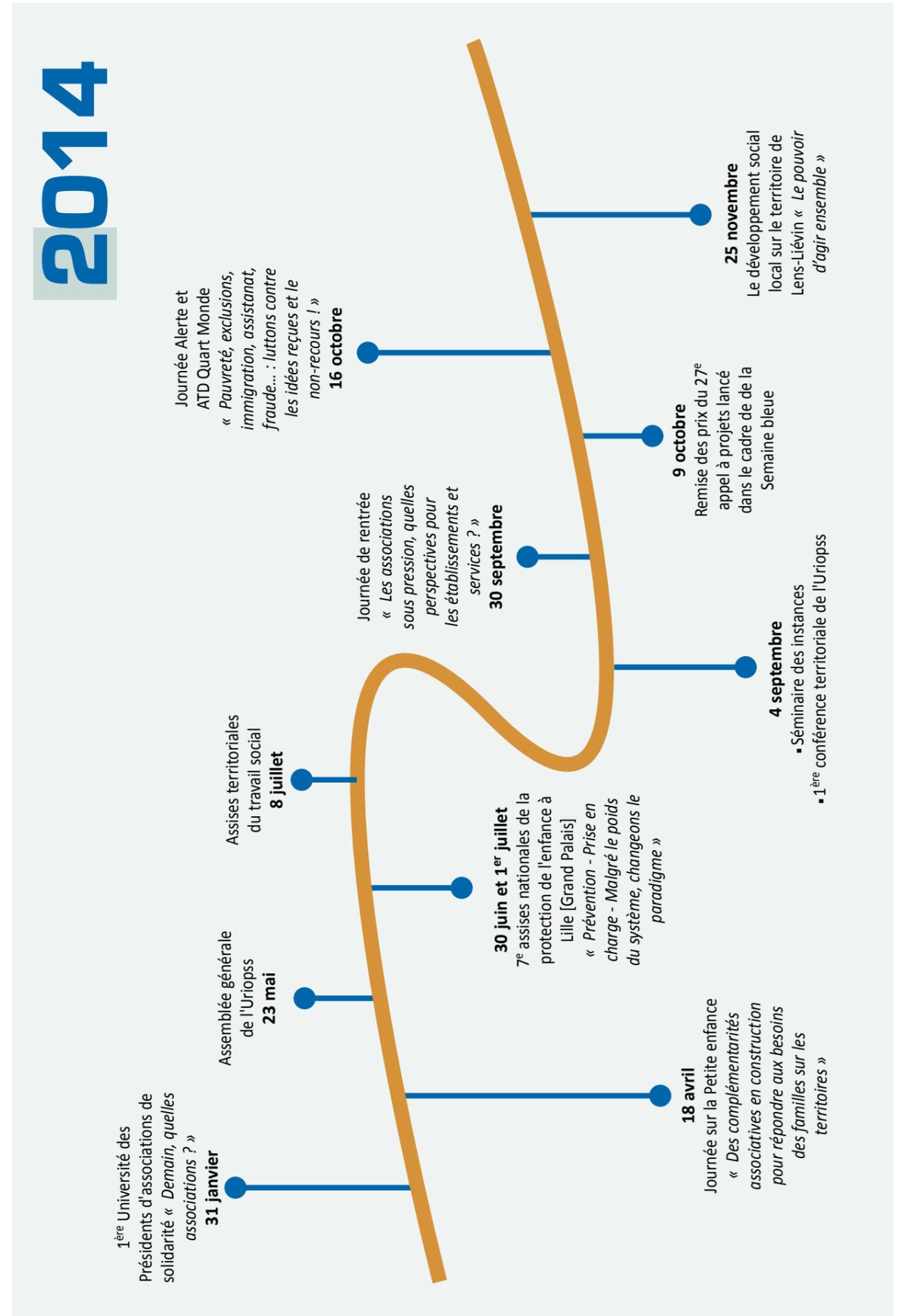
Les instances, et notamment le bureau et la présidence de l'Uriopss sont cependant démunies si elles ne peuvent s'appuyer sur une solide équipe de permanents. Cette équipe a beaucoup évolué durant ces neuf années. Elle s'est renouvelée progressivement en alliant expériences et talents nouveaux. Elle a développé ses compétences, et l'Assemblée générale a d'ailleurs dégagé à plusieurs reprises des moyens pour une formation continue et le fera encore aujourd'hui je l'espère. Elle a développé en son sein les coopérations, notamment entre les responsables de secteurs et services en vue d'accompagner

les dynamiques et stratégies individuelles ou collectives des associations membres de l'Uriopss. Son organisation a aussi été modifiée. L'adaptation des équipes, leur formation, leur montée en compétence et les coopérations restent d'actualité comme je le leur ai dit il y a quelques jours ; « *c'est l'exigence de la vie* ». Merci à cette équipe de l'Uriopss, et un merci particulier à son directeur et à l'équipe de direction.

● Conclusion

Vous me permettez en conclusion de rappeler quelques convictions sur lesquelles s'ancrent selon moi les missions d'une Uriopss :

- dans une société qui se fragmente, la responsabilité des associations s'en trouve accrue, tant dans leur action que dans leur vie démocratique et leur militance. Elles doivent être davantage « ferment » de citoyenneté et de démocratie,
 - la légitimité et la citoyenneté des personnes et des usagers est à conforter tant dans les associations que dans l'Uriopss selon des modalités adaptées à leurs responsabilités respectives : pour cela, « être la voix des sans voix » sans doute, mais plus encore permettre aux sans voix d'avoir une voix, de donner de la voix, d'avoir « *voix au chapitre* »,
 - le développement des coopérations, entre associations et avec d'autres acteurs, est une exigence si l'on veut dépasser le slogan quand on parle de parcours et de développement social local. L'ancrage et l'engagement dans les territoires sont alors indispensables,
 - l'Uriopss occupe une place essentielle et donc doit assumer une grande responsabilité dans la vie collective : apporter un éclairage, développer les coopérations, renouveler la diversité du monde associatif, accompagner les initiatives et les innovations, discuter avec les pouvoirs publics et administrations avec fermeté et esprit constructif.
- Il n'y a pas de conviction sans engagement et action. Nous l'avons vécu ensemble ces dernières années en nous adaptant aux mutations qui nous stimulent. Merci à toutes et tous. Il nous faut booster encore les adaptations et les renouvellements, avec exigence et détermination. Vous le ferez, nous le ferons avec de nouveaux enjeux et de nouveaux défis. Merci de votre attention. ●



Des processus de changement en marche

par Bruno Delaval directeur régional de l'Uriopss

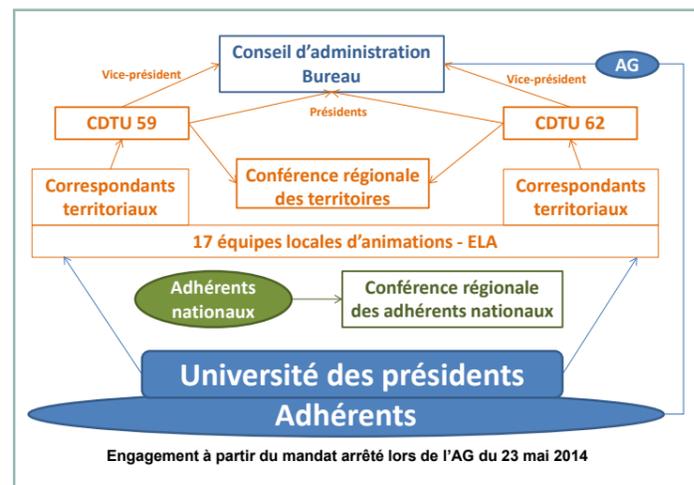
L'état des adhésions

Situation des adhérents de l'Uriopss :

L'Uriopss, au 31 décembre 2014, compte 1080 adhérents. Cinquante nouvelles structures ont fait confiance à l'Uriopss dont onze nouvelles associations. Quarante structures ont quitté l'Uriopss principalement en raison de difficultés économiques, de cessations d'activité et de fermetures. Les secteurs de l'insertion [+ 10], de l'enfance [+ 8] et de la santé [+7] ont fortement progressé. Les établissements et services restent très majoritaires au sein de l'Uriopss mais des SCIC et des groupements de coopération ont rejoint l'Uriopss. Le Nord a progressé de dix-sept structures.

Les instances politiques de l'Uriopss et la vie statutaire en 2014

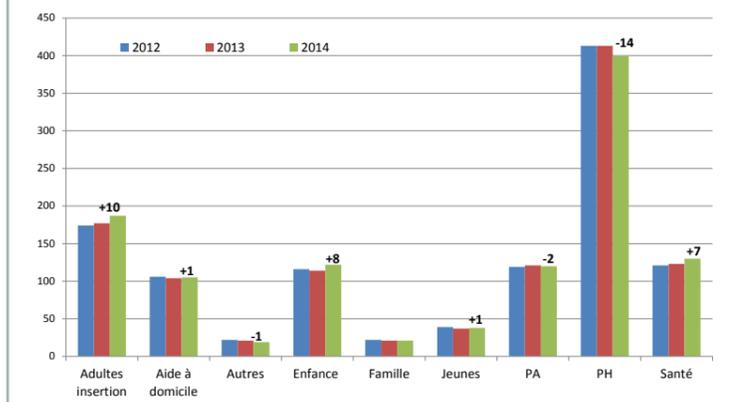
L'Uriopss a tenté de construire, en permanence, une démocratie avec ses membres. Toutes les institutions publiques sont entrées dans une crise de confiance. L'Uriopss s'inscrit dans la politique de Dominique Rousseau « radicaliser la démocratie » pour construire une refondation en lien avec les adhérents. Renforcer la démocratie et défendre



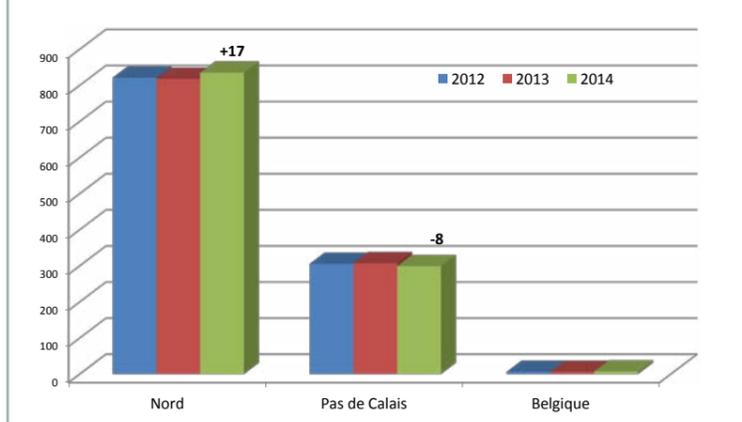
la « représentation-écart » et non la « représentation-fusion » consiste à considérer que la démocratie doit être continue. Ce processus démocratique est d'autant plus important qu'en 2014 les adhérents ont vécu une avalanche normative avec un alourdissement des charges administratives et financières. La spirale est dangereuse d'autant que les associations ne sont plus « intouchables ». Elles sortent du Panthéon [cf. Assemblée Générale 2012]. L'organisation de la parole et le renforcement de l'écoute reste une priorité pour l'Uriopss [Assemblée Générale 2013]. L'Assemblée Générale prend note du tableau de la démocratie de l'Uriopss avec la constitution, en 2014, d'une conférence régionale des territoires « De nouvelles perspectives pour le travail dans les territoires », réunie pour la première fois le 4 septembre 2014. Elle regroupe les correspondants territoriaux du Nord et du Pas-de-Calais. L'installation d'une université des présidents « Demain quelles associations », le 31 janvier 2014, a contribué également à renforcer la démocratie interne. Ont également été réunis à trois reprises les adhérents nationaux pour recomposer la CRSA et analyser les politiques publiques ainsi que les contraintes économiques [16 janvier, 29 avril, 15 septembre]. Pour leur part les présidents d'association ont été réunis à deux reprises pour analyser leur gouvernance et être force de propositions et acteurs des politiques publiques [31 janvier, 15 décembre]. Par cette démocratie, les adhérents apportent à l'Uriopss un investissement immatériel conséquent dans les

réflexions, les analyses, les synthèses. En 2014, un changement important des autorités administratives a entraîné l'Uriopss à multiplier les rendez-vous et les contacts pour rappeler ses intentions aux responsables administratifs et politiques. C'était l'occasion, pour l'Uriopss, de réaffirmer les convictions et les préoccupations de ses membres auprès du Préfet à l'égalité des chances, du Président du Conseil général du Nord, de la Direction métiers ARS, des Directeurs territoriaux, de la Direccte et de la DRPJJ. Des premiers contacts ont été pris avec les EPCI et en particulier avec la LMCU. Les adhérents se sont fortement mobilisés autour de deux mouvements clés : l'Assemblée Générale du 23 mai 2014 qui a eu lieu en présence du Président de l'Uriopss, Dominique Balmay, sur le thème « Une nouvelle aire dans les relations entre associations et pouvoirs publics » et la journée de rentrée sociale « Les associations sous pression, quelles perspectives pour les établissements et services ? » du 30 septembre 2014. En 2014, l'Uriopss a suivi les politiques en gestation, qu'elles soient sectorielles avec les politiques publiques nationales, la mise en perspective des évolutions du travail social ou encore la mise en place du FSE, les contrats de plan inter-régions de la troisième révolution industrielle. L'implication de l'Uriopss s'est portée sur la réforme des missions de l'Etat et des collectivités territoriales [loi MAPAM et projet de loi NOTRe]. Enfin, un travail conséquent a été réalisé sur des problèmes techniques : les indicateurs, l'accessibilité [AD'APT], le patrimoine des associations, le Club CPOM. L'Uriopss a porté ces travaux et a analysé les enjeux économiques des structures : complémentaires santé, taxe transport, stagiaires... En 2014, plus que jamais, l'Uriopss a dû concilier l'expertise technique et la dimension politique de ses interventions.

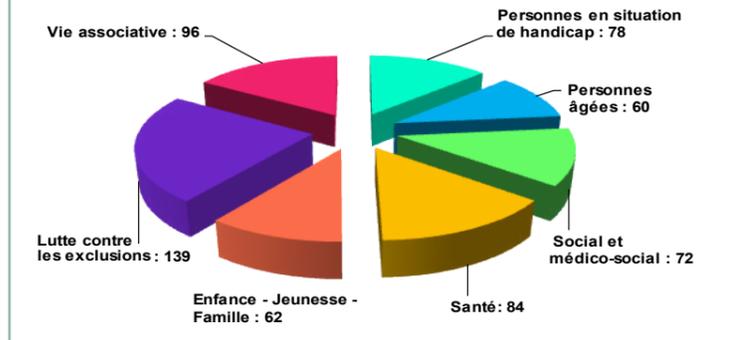
Un nombre d'adhérents stable avec de faibles variations entre 2013 et 2014



Une stabilité dans la répartition géographique



Nombre de fiches publiées sur notre site



Sur chacun de ces points, des interventions ont été faites par des courriers, des notes spécifiques à la région Nord - Pas-de-Calais. En 2014, le service Communication, information, documentation a poursuivi sa fonction de veille et de décryptage : 652 informations en ligne sur le site ; 22 525 visites contre 17 000 en 2013 ; 139 000 pages lues. Le bulletin d'information générale propose, aujourd'hui, des modules de recherches sur les rapports, les

études, les articles. Il est devenu une véritable base de données sectorielles où des reportages vidéos et audios sont intégrés. Cette mission « documentation » nécessite une veille permanente au service des adhérents. Une réflexion globale a été engagée pour refonder les outils de communication et d'information numérique : remettre en perspective le *Pont des Associations* [en 2014 : 60 articles, 316 pages ont rendu compte des réformes en cours, des thèmes à enjeux et des expériences des adhérents].

Fin 2014 l'Uriopss s'est inscrite dans une stratégie de lisibilité de l'action associative, de positionnement en s'inscrivant dans des réseaux sociaux : Twitter [https://twitter.com/Uriopss_NPDC] et Facebook [https://www.facebook.com/UriopssNPDC].

En 2014, l'inter-Uriopss s'est renforcée afin d'analyser les politiques publiques, d'interroger le développement des compétences des équipes pour mieux accompagner les adhérents, d'interroger les mutualisations et, bien évidemment, d'engager les réflexions autour de la future Grande région. L'ambition est de travailler collectivement pour renforcer les compétences au service des adhérents.

Assurer la mission des associations

Le conseil d'administration, tout au long de l'année, s'est interrogé sur le devenir du modèle social et a essayé de poser différents leviers pour assurer la mission sociale des acteurs associatifs :

- L'engagement associatif doit se retrouver dans l'action des associations et les administrateurs sont des militants au profit de la structure pour soutenir les personnes accompagnées.
- Les associations, au sein de l'Uriopss, ont capacité à travailler dans l'inter-champs, les personnes accompagnées, en raison de leur histoire, relèvent de domaines d'intervention différents. Une approche générique des situations doit permettre de confronter les pratiques.
- Les personnes accompagnées dans

la démarche d'une expertise profane ont une légitimité à parler de leur situation et à faire évoluer les réponses.

- Sur cette évolution permanente, l'innovation peut devenir le processus pour construire des réponses des plus pertinentes.
- Ancrées dans un territoire, les associations sont déterminantes dans l'observation sociale et ont capacité à construire des démarches collectives. Ces accroches ont un impact sur la nouvelle gouvernance associative et la mise en place des contre-pouvoirs sur l'interaction à construire entre les associations, leurs membres et les personnes accompagnées. La charte des engagements réciproques, signée le 14 février 2014, constitue un élément clé dans la réflexion des rapports entre associations et pouvoirs publics.

Ces éléments d'analyse invitent à construire une Uriopss repensée pour construire et anticiper les évolutions du vivre ensemble. Trois priorités sont reprises : conforter la place des personnes et des associations dans la société ; réinventer l'action sociale et la place du secteur à but non lucratif ; construire l'avenir en s'impliquant dans des projets Interreg et des projets à enjeux pour les associations.

L'année 2014 a permis de construire ces trois priorités. En effet, l'Uriopss s'est impliquée auprès :

- du **Conseil général du Pas-de-Calais**, sur le contenu du pacte des Solidarités, sur les missions et le fonctionnement des commissions consultatives [audition par l'ANSA],
- du **Conseil général du Nord**, sur le développement social local et la participation des citoyens,
- de **l'ARS Nord - Pas-de-Calais**, sur les parcours de santé et la politique de prévention,
- de **la DRJSCS**, sur les États Généraux du travail social et la territorialisation du Plan pauvreté précarité,
- du **Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais**, sur les nouveaux métiers.

La priorité de l'Uriopss, dans sa gouvernance, devrait permettre aux acteurs associatifs d'agir ensemble grâce à la création d'espaces de débats et de coopération. Cela ne peut se faire sans la mise en relation des usagers. Cela signifie renforcer l'approche populationnelle pour parler de la vie réelle des personnes. Se joue, dès lors, l'invention collective de réponses dans l'inter-associatif et dans l'inter-champs.

En 2014, un travail important a été mené sur les innovations sociales et la recherche de réponses pertinentes. C'est dans ce cadre que des projets Interreg sont mis en perspective. Trois thématiques sont retenues :

- « *Dynamiques territoriales pour identifier les besoins sociaux et les besoins des territoires* »,
- « *Innovation sociale pour définir les méthodologies et les contextes de l'innovation et leur promotion* »,
- « *L'impact social pour valoriser la portée d'un projet* ».

Enfin, deux thèmes ont été portés par l'Uriopss en 2014 et auront des prolongements en 2015 :

- la précarité énergétique,
- l'habitat collectif et le patrimoine.

Ce sujet fait suite au travail engagé sur l'accessibilité des locaux. ●

Le bureau et le conseil d'administration

[au 31 décembre 2014]

Le Bureau

Francis Calcoen, président, personne qualifiée

Annette Glowacki, vice-présidente de l'Uriopss au titre de présidente du CDTU Nord*, présidente de l'association Hélène Borel

Jean-Marc Carton, trésorier, directeur général adjoint de l'AFEJ

Dominique Demory, secrétaire, en charge du secteur Enfance, famille, jeunesse, vice-président du CDTU, directeur général Accueil et Relais

Patricia Dedourge, vice-présidente de l'Uriopss au titre de présidente du CDTU PDC*, élue au Conseil départemental 62 de l'APF

Sylvaine Herlin, membre du Bureau, en charge du secteur Santé, directrice de l'association Les Abeilles

Michel Genty, membre du Bureau, en charge de la vie associative et de l'ESS, personne qualifiée

Gérard Tonnelet, membre du Bureau, en charge du secteur insertion, lutte contre les exclusions, personne qualifiée

René Staquet, président d'honneur

René Barras, vice-président d'honneur

Le conseil d'administration

Florent de Bazelaire de Lesseux, directeur départemental Fondation d'Auteuil

Jean Pierre Bultez, administrateur des petits frères des Pauvres, en charge du secteur personnes âgées et de l'aide à domicile

Robert Courmont, président de la Maison de retraite Saint Albert

Noël Deffontaines, président de Temps de Vie

Patrick Dewasmes, directeur de la Maison de santé de Lallaing - CARMI

Dominique Diago, président du Groupe AHNAC

Christine Ducourant, au titre de l'AGSS UDAF

Claude Durot, directeur général de l'ASRL

Patrice Gendre, directeur du pôle médico-social Fondation Hopale

Dominique Goyez, 1^{er} vice-président du CDTU du Pas-de-Calais

Jean-Marie Huet, vice-président de l'APSA du Pas-de-Calais

Christophe Itier, directeur général de La Sauvegarde du Nord

Thérèse Lebrun, président-recteur délégué Santé Social de l'ICL, personne qualifiée

Ernest Ledru, administrateur de l'Association départementale d'actions éducatives

Hervé Lherbier, directeur régional de l'APF

Gérard Lottiaux, président de la Bouée des Jeunes

Sergio Malacarne, directeur de l'AGEVAL

Frédéric Mazarin, directeur général de La Maison des enfants Trélon

Francis Pédrone, vice-président de Cazin-Perrochaud, vice-président du CDTU PDC

Henri Peltier, vice-président de la FNARS

Jean-Louis Playe, 1^{er} vice-président du CDTU Nord, directeur général d'ACCES

Francis Rembotte, administrateur de l'IFAR

Marie-Claude Richard, directrice de l'AMB Groupement d'employeur

* CDTU : comité départemental territorial de l'Uriopss

Les présidents des comités territoriaux sont membres de droit du Bureau

Les vice-présidents des comités territoriaux sont membres de droit du CA.

Les outils de communication au service des adhérents

Florence Escriva, responsable, Marie-Hélène Detaeye, secrétaire/PAO et Hélène Frison, documentaliste

communication@uriopss-npdc.asso.fr

Le service Communication de l'Uriopss a une dimension tout à la fois interne [pour les équipes de l'Uriopss et les adhérents] et externe [partenaires institutionnels, Club des partenaires]. Son rôle et ses missions sont aussi bien institutionnels que pratico-pratiques. L'année 2014 a été marquée par des enjeux très différents : pour les adhérents, une veille intensive sur la réforme territoriale, le versement transport, la loi ESS, la stratégie nationale de santé, les budgets rectificatifs de l'État et de la sécurité sociale, la réforme de la dépendance, l'accessibilité et les Ad'AP, le plan pauvreté...] ; pour l'Uriopss, la mise en place d'un groupe de travail visant à refondre sa stratégie de communication et les outils afférents.

Lieu ressources, l'Uriopss assure la diffusion en temps réel d'informations multiples concernant le secteur social et médico-social. Cette fonction information est complétée d'analyses approfondies des politiques sociales, en lien avec les pratiques des acteurs, et des contextes de vie des usagers concernés. Cette diffusion se fait par l'intermédiaire de différents supports.

● Le site internet : une interface privilégiée entre l'Uriopss et ses adhérents

Dans cette profusion permanente d'informations que nous pouvons connaître depuis quelques années, l'Uriopss est plus attentive que jamais à la veille informationnelle, à la sélection d'informations, et surtout au décryptage de l'actualité. Le site internet relaye et analyse l'information et constitue une véritable zone d'échange entre les adhérents et les membres de l'Uriopss. Chaque semaine, sont mis en avant les événements et principales réunions du secteur de l'action sociale. Les adhérents peuvent également retrouver les publications régionales [études, enquêtes], décrets, comptes rendus de réunion, contributions de l'Uriopss et divers contributions associatives ainsi que des éléments de réflexions commentés par les différents responsables de secteur. L'objectif est de permettre à chacun d'être informé rapidement, et de mieux comprendre les enjeux des différents dispositifs ou réformes ayant un impact sur le monde associatif. Toutes les semaines, entre 10 et 20 informations sont publiées sur notre site www.uriopss-npdc.asso.fr.

Ses forces : les analyses apportées aux différents articles accessibles exclusivement pour l'adhérent par une identification sur le site. **La possibilité d'effectuer une recherche d'informations** faisant ressortir des éléments publiés sur les sites de l'ensemble du réseau Uniopss/Uriopss afin d'avoir une vision plus large des actualités. En 2014, 659 informations régionales ont été mises en ligne contre 700 en 2013.

● Un bulletin d'information sectoriel 2.0 qui continue d'évoluer

Depuis 2013, l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais publie un bulletin d'informations qui, sous forme de portail de veille documentaire, dresse un panorama de l'actualité régionale et nationale. Outre la présentation interactive de cette production documentaire, l'outil permet à l'aide d'une page sectorielle, d'accéder à l'ensemble de l'information essen-

tielle de notre site internet, de faire le lien avec l'actualité relative à nos adhérents ou tout autre document utile sur la toile.

Ce bulletin documentaire comprend pour chacune des pages sectorielles : l'agenda [les formations à venir et les dates clés à retenir] ; une revue de presse nationale et régionale ; une veille réglementaire ; l'actualité du centre ressource [nouveautés documentaires et sélections documentaires de nos revues spécialisés] ; les informations importantes [contributions Uriopss, offres d'emploi, appels à projets] ; des actualités multimédia [1 reportage audio ou vidéo] ; une veille des derniers rapports publics ou études diffusés avec la possibilité d'effectuer une recherche au sein d'une base de références.

Cet outil constitue un vecteur d'informations en continu, tout en permettant de faire des liens avec d'autres sites diffuseurs d'informations utiles pour chacun des secteurs.

Par une surveillance et une alimentation régulière, ce bulletin a su devenir plus qu'un système d'alerte pour les adhérents. Les modules de recherches proposés pour accéder aux informations antérieures dans certaines rubriques du bulletin d'informations font de cet outil une véritable base de données documentaire et de veille de référence pour tout acteur désireux de suivre l'actualité de son secteur, de la comprendre et de la retrouver en un clic.

Diffusés tous les quinze jours, 17 bulletins sont parus en 2014. Retrouvez une présentation complète de ce bulletin fiche 78828.

● Un fonds documentaire à disposition des adhérents

Afin de renforcer la fonction veille, il a été décidé de créer des dossiers documentaires sur des sujets émergents. Ils reprennent des articles, des rapports, des décrets, des comptes-rendus de réunions, tous les éléments qui permettent d'avoir une vision et une compréhension globale d'un sujet.

Ces dossiers documentaires sont mis à jour au fil du temps [décentralisation, loi de santé, réforme de la dépendance, justice des mineurs, accessibilité, aidants...]. 13 en 2013, à ce jour il en existe 40 qui sont disponibles en consultation libre pour les adhérents au centre de documentation.

● Des guides pour accompagner les adhérents dans leur projet associatif

Après le guide régional des institutions de la gouvernance sanitaire et sociale de l'Uriopss Nord - Pas-

de-Calais, publié en 2011 et actualisé en 2013 [fiche 36023], l'Uriopss s'est attachée en 2014 à la notion de territoire [fiche 79988].

Le territoire étant un concept variable et complexe selon la porte d'entrée choisie, l'Uriopss a réalisé un travail de collecte des cartographies des territoires de la région, exposant les diversités des découpages. En effet, notre région est une entité administrative regroupant un certain nombre de territoires présentant une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale. En fonction des champs d'actions choisis, il existe alors différentes échelles d'observation et des documents de planifications qu'il convient de maîtriser pour élaborer tout projet associatif sur un territoire [ex : la santé et les territoires de santé englobant plusieurs EPCI/la politique de la ville et les quartiers prioritaires].

« Afin de réaliser mon projet : quels découpages et quels territoires prendre en compte ? Quel diagnostic socio-économique sur ces derniers ? Selon mon périmètre d'intervention à quels documents dois-je me référer ou/et être conforme ? Quels élus ou référents à contacter sur ma thématique d'action?... »

C'est ce à quoi répond ce guide pratique illustré de cartographies et agrémenté de coordonnées des personnes contacts en fonction des périmètres d'intervention. Les découpages, les logiques de planification ainsi que les projets en cours sont ainsi illustrés pour permettre aux associations d'œuvrer efficacement.

Ce document est à actualiser à la lumière de la réforme territoriale en cours, relative à la nouvelle délimitation des régions ainsi qu'à la lumière de la nouvelle organisation territoriale.

● Une implication dans d'autres réseaux

L'Uriopss a souhaité s'investir au sein du Pôle Régional de Compétences en Éducation et Promotion de la Santé du Nord - Pas-de-Calais. Ce dernier est une plate-forme ressource rassemblant des acteurs du champ de l'éducation et la promotion de la santé, soucieux de contribuer au développement harmonisé des politiques régionales de santé, en lien étroit avec l'ensemble des politiques publiques. L'objectif du Pôle est de valoriser les actions existantes en éducation et promotion de santé et de mutualiser les compétences. Pour cela différents groupes thématiques ont été créés dont « le pôle centre de ressources ». C'est dans ce cadre que l'Uriopss a pu participer à la contribution de produits documentaires. Une bibliographie/sitographie sur le lien entre précarité et promotion de santé a donc été réalisée. Ces productions thématiques sont faites de manière collaborative par des

centres ressources membres de ce pôle en fonction de leurs champs d'actions. Ce travail doit permettre aux acteurs en EPS/PS en région d'enrichir leurs connaissances sur un sujet précis, mais surtout d'identifier quelles structures sur le territoire sont susceptibles de pouvoir leur fournir des informations complémentaires sur le sujet.

● Le Pont des associations

Le Pont des Associations est un outil destiné aux responsables associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire. Il traite prioritairement de l'actualité régionale et transversale du secteur et valorise l'activité des associations affiliées à son réseau. Chacun des numéros présente **l'actualité du monde sanitaire et social, les informations sur la vie associative** [actualité des associations adhérentes à l'Uriopss, analyses et prises de position d'experts, engagements de l'Uriopss sur les dossiers en cours...] ainsi que les informations mises en ligne sur le site internet de l'Uriopss, les formations assurées par l'Union régionale, les offres et les demandes d'emploi régionalisées... Des numéros spéciaux sont par ailleurs réalisés en fonction des faits marquants de l'actualité de notre secteur et sur des journées thématiques.

Les temps forts 2014 ont été repris dans la revue, ceux de notre union [la première Université des présidents d'associations de solidarité, la remise de la médaille de Chevalier de l'ordre national du mérite à Bruno Delaval par le professeur Henri Petit], ceux du monde associa-

tif [les élections municipales : position de l'Uriopss, la stratégie nationale de santé, la loi de santé publique, les états généraux du travail social, les assises inter régions Nord du travail social, les 7^e assises nationales de la protection de l'enfance].

Le Pont des Associations a également ouvert ses pages à la vie et aux expériences des adhérents [ex : n°346 juillet-août consacré à la ligue nationale pour personnes handicapées en Belgique]... sans oublier la participation des usagers, l'innovation sociale, la notion de parcours, la réforme territoriale, l'action collective au cœur des territoires qui ont été abordées tout le long de l'année au travers de rencontres, manifestations ou par des initiatives innovantes valorisées dans la revue.

● Des compétences internes mobilisées par et pour l'équipe

• **Le visuel des documents édités par l'Uriopss** constitue un facteur important de toute communication. Le service Communication dispose d'une activité de PAO [publication assistée par ordinateur] permettant la production en interne de nombreux documents sur papier [revue mensuelle *Le Pont des Associations*, catalogues des formations proposées par l'Uriopss et des formations de bénévoles assurées par l'Uriopss pour les deux départements et le Conseil régional] mais également de documents interactifs pour une diffusion numérique [actes de la journée sur la Petite enfance du 18 avril 2014...].

- **Office 365** : en juin 2014, un grand chantier de migration de nos données vers « office 365 » a été mené. Outil de travail collaboratif sécurisé fourni via le Cloud, Office 365 permet désormais aux équipes de travailler ensemble, à partir d'outils plus performants et de nouveaux outils [visioconférence, web-conférence, partage de documents, espace numérique de travail collaboratif...]. Ces fonctionnalités sont d'autant plus intéressantes, qu'elles peuvent être utilisées à la fois en interne, avec le réseau Uniopss-Uriopss, et avec les adhérents. Ce travail de migration doit permettre aujourd'hui de faciliter au quotidien notre travail en réseau.
- La webmaster du service Communication a piloté, en lien avec l'Uniopss, la phase d'installation en 2014. Dans le prolongement, il s'agira en 2015 de former les équipes sur les différentes fonctionnalités [espaces collaboratifs, réunions téléphoniques/visio...] et de les accompagner dans le processus d'évolution des pratiques.

● Les formations en communication

Tous les jours, les associations et les établissements communiquent. Mais comment le faire sans savoir-faire, ressources humaines et/ou budgets dédiés ? Forte de ce constat, l'union régionale a développé depuis 2011, via la responsable du service Communication, des formations en communication

auprès des adhérents de l'Uriopss et occasionnellement pour des non adhérents [par exemple, des intercommunalités]. 3 jours de formation ont dans ce cadre ont été mis en œuvre en 2014 en format inter associatif et sur-mesure.

● Les perspectives 2015

Un groupe de travail sur la communication a été mis en place à la rentrée de septembre afin de refonder la stratégie de communication de l'Uriopss. En vue de renforcer les fonctions de plaidoyer, d'analyse et d'information auprès des adhérents, des partenaires institutionnels et du grand public, il s'agit d'interroger la pertinence des outils existants et d'identifier les évolutions nécessaires.

La réflexion est menée autour de plusieurs axes dont les finalités et le ciblage des destinataires, les supports et leurs formats, les canaux de diffusion, les contenus et leur organisation, la périodicité de diffusion. En découlera un processus de modernisation des outils permettant notamment de valoriser la vie institutionnelle de l'Uriopss et les actualités des adhérents. Ces réflexions aboutiront courant 2015 pour une mise en œuvre effective du plan d'action à partir de cette même année. ●

Le club des partenaires

de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais

Un partenariat au service des adhérents



Les chiffres clés 2014

22 525 visites en 2014

Le nombre de consultations augmente sur le site Internet de l'Uriopss : 22 525 visites en 2014 [17 705 visites en 2013 - 16 043 en 2012] soit une moyenne de 1 870 visites par mois [1 475 en 2013 - 1 336 en 2012].

Le Pont des Associations : 11 numéros par an, 60 articles, 316 pages* et 390 abonnés**

* 340 en 2013 - 292 en 2012.

**497 abonnés en 2013

La PAO : plus d'une trentaine de documents en 2014

Tout au long de l'année, l'Uriopss a réalisé divers documents destinés à informer les adhérents sur l'activité de l'Uriopss [rapport d'activité, organigramme, plaquette institutionnelle], du secteur sanitaire, social et médico-social [programmes de journées sectorielles, cartographies, contributions...], du secteur Vie associative et formations des bénévoles [catalogues de formations des bénévoles et formations de l'Uriopss NPDC...].

Formations

En 2014, organisation et animation de trois formations :

- Une communication adaptée aux associations [1 session/1 jour],
- Les écrits professionnels niveau perfectionnement [2 jours],
- Communication pour dirigeants associatifs bénévoles [1 jour].

Les territoires, une réorganisation nécessaire face aux évolutions institutionnelles

Paule Avenel, responsable du CDTU 62, Antoine Delay, chargé de missions et Frédéric Dezoteux, animateur de développement territorial Nord

p.avenel@uriopss-npdc.asso.fr - a.delay@uriopss-npdc.asso.fr - f.dezoteux@uriopss-npdc.asso.fr

● Les actualités nationales

L'année 2014 est une année pré-transitoire dans l'acte 3 de la décentralisation avec de nombreuses incertitudes tant du côté des institutions que des associations. L'actualité nationale est en effervescence autour des orientations nationales qui concernent les réformes des collectivités locales. La tonalité est donnée avec le vote de la loi MAPTAM [modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles] du 27 janvier 2014, qui laisse entrevoir de nouvelles organisations et compétences pour les régions, les Conseils généraux, les intercommunalités et les communes. Par ailleurs, elle donne le « la » dans notre région en réformant le statut de Lille Métropole Communauté Urbaine [LMCU] qui deviendra au 1^{er} janvier 2015 la Métropole Européenne Lilloise [MEL]. Le troisième trimestre 2014 laisse entrevoir une nouvelle réforme, celle du redécoupage des régions, dans laquelle le Nord -Pas-de-Calais fusionnerait avec la Picardie.

L'incertitude touche non seulement les Conseils généraux, pour lesquels est annoncé la disparition en 2020 en transférant leurs compétences aux métropoles et EPCI, mais également les ARS au regard des perspectives de rapprochement des régions et des échanges autour de la nouvelle loi santé. Cette dernière réinterroge entre autre l'avenir des conférences de territoire et des contrats locaux de santé [CLS], initiés pour l'ARS Nord - Pas-de-Calais en 2012 et 2013.

Outre ces redimensionnements institutionnels, la nouvelle politique de la ville a été promulguée le 21 février 2014 réformant de manière significative les anciens dispositifs qui s'y inscrivaient et pour lesquels les associations étaient concernées. Dans sa continuité, le nouveau programme national de renouvellement urbain [NPNRU] a été mis en œuvre le 16 décembre 2014, dévoilant ainsi la liste des dix-sept quartiers d'intérêt national présents en région. Quatorze sont situés dans le département du Nord et trois dans le département du Pas-de-Calais.

De plus, de nouveaux découpages des EPCI ont été publiés le 1^{er} janvier 2014 pour diminuer le nombre

d'intercommunalités. La région passe ainsi de 48 EPCI en 2011 à 20 EPCI. Ces découpages évolueront à nouveau au 1^{er} janvier 2017 avec la disparition des EPCI de moins de 20 000 habitants. Ce deuxième redécoupage concernera moins le département du Nord que celui du Pas-de-Calais.

● Les actualités régionales

Première conférence régionale des territoires

Le jeudi 4 septembre, l'Uriopss a organisé sa première conférence régionale des territoires. Ce moment était l'occasion de réunir pour la première fois l'ensemble des correspondants territoriaux de la région, soit 34 personnes. Outre la présentation de l'actualité des débats nationaux dans l'acte 3 de la décentralisation, cette occasion a permis de réaliser un recensement des différentes cartographies régionales qui concernent nos secteurs d'activités. Au-delà d'une simple collecte, ce travail aura permis de prendre conscience et connaissance des différentes commissions existantes et des interlocuteurs associés au niveau de chaque territoire [fiche 78988].

Ce moment a également été utile pour exposer un travail de cartographie effectué en Flandre Maritime sur le recensement des forces associatives de ce territoire. Bien que plébiscitée par les acteurs du territoire pour mieux se connaître, l'exploitation des données s'avère difficile au regard du faible taux de retour du questionnaire en ligne qui a été proposé.

L'université des présidents d'associations

Le 31 janvier 2014, l'Uriopss a organisé une première université des présidents auxquels l'ensemble des présidents d'associations adhérentes à l'Uriopss étaient invités pour échanger sur leurs préoccupations et leurs attentes. Un atelier de travail, animé par Annette Glowacki, présidente du CDTU 59, a été consacré à la thématique « L'action collective dans les territoires : quelles coopérations ? Avec quels

partenaires ? ». Treize perspectives et marges de manœuvre ont été préconisées par les présidents. Ces dernières ont été reprises dans un article du *Pont des associations* [n°342, mars 2014].

Focus sur...

Des rencontres ont été organisées entre le président Francis Calcoen et les présidentes de chaque CDTU autour de l'évolution de l'organisation territoriale de l'Uriopss en région. Celle-ci est en effet historiquement liée au secteur insertion et doit tendre à s'orienter vers l'inter champ, tel que le permet l'organisation en ELA et CDTU. Ce travail a été réalisé également au niveau des animateurs territoriaux au cours de deux réunions spécifiquement dédiées.

● Les comités départementaux et territoriaux de l'Uriopss [CDTU]

Dans le département du Nord [CDTU 59]

Le CDTU 59, composé des huit binômes de correspondants territoriaux, a connu des évolutions dans sa composition. En effet, plusieurs changements ont eu lieu en 2014 : Youcef Boudjemai remplace Frédéric Mazarin en Sambre-Avesnois, Olivier Simanoski remplace Jean-Louis Playe sur le Cambrésis et Fabienne Lemaire remplace Bruno Devreese sur la Flandre Intérieure.

Le CDTU 59 s'est réuni à cinq reprises en 2014, plusieurs points de réflexion ont été abordés, dont notamment les préoccupations des associations autour du Contrat de territoire du département du Nord et des contrats locaux de santé [CLS] de l'ARS. En 2013, l'Uriopss a saisi à plusieurs reprises le Conseil général sur la place des associations dans les Contrats de territoire. En 2014 le CDTU 59 a continué son travail d'alerte à ce sujet. L'Uriopss a rencontré pour cela Patrick Kanner, président du Conseil général du Nord.

En outre, le département du Nord avait pour ambition initiale de signer l'ensemble de ses contrats de territoires pour la fin d'année 2014. C'est finalement au début de l'année 2015 qu'ils le seront. L'élection de nouveaux élus municipaux les 23 et 30 mars 2014 a retardé cette démarche lors de la validation des actions inscrites dans le plan d'action de chaque contrat [cf. : liste des correspondants territoriaux 2014, fiche 82242].

Focus sur...

- **26 février** : l'Uriopss a rencontré Patrick Kanner, président du Conseil général du Nord au sujet de la place des associations dans les contrats de territoires [fiche 76547] ;
- **15 avril** : l'IReV est intervenue auprès du CDTU 59 pour aborder les enjeux de la nouvelle politique de

la ville promulguée le 21 février 2014 ;

- **3 juillet** : le CDTU 59 a validé la nécessité des ELA de s'élargir à d'autres acteurs des territoires dans leurs réflexions ;
- **26 août 2014** : Patrick Kanner rejoint le Gouvernement en devenant ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Didier Manier le remplace suite à son élection le 22 septembre 2014 à la présidence du Conseil général du Nord.

Dans le département du Pas-de-Calais [CDTU 62]

En 2014, est élue la nouvelle commission restreinte du CDTU du Pas-de-Calais composée de :

- **présidente du CDTU** : Patricia Dedourge [APF] qui succède à monsieur José Vallantin-Dulac ;
- **1^{er} vice-président** : monsieur Dominique Goyez [ASSAD du Béthunois] ;
- **vices-présidents** : Dominique Demory [Accueil et Relais] et Francis Pédroni [Cazin Perrochaud].

La composition du CDTU du Pas-de-Calais tend à se rapprocher de celle du CDTU du Nord, deux correspondants territoriaux ont ainsi été nommés sur chacun des neuf territoires, avec un accent porté sur la parité. Toutefois, le CDTU du Pas-de-Calais garde ses spécificités et reste composé de trois catégories de membres adhérents à l'Uriopss [fiche 81932] :

- **1^{ère} catégorie** : les administrateurs de l'Uriopss [ayant leur siège dans le Pas-de-Calais, ayant des établissements et services dans le Pas-de-Calais] ;
- **2^e catégorie** : les personnes désignées par le Conseil d'administration ;
- **3^e catégorie** : les correspondants territoriaux liés aux territoires MDS du Conseil général du Pas-de-Calais et les représentants de l'Uriopss dans les conférences de territoires de santé de l'ARS ;

Personnes associées au CDTU : des adhérents des zones de proximité ARS situées en dehors du département mais rattachées aux deux territoires de santé couvrant le Pas-de-Calais [Artois-Douais et Littoral]. Le CDTU accueille également des personnes qualifiées.

Le CDTU du Pas-de-Calais s'est réuni à quatre reprises en 2014. De nombreux enjeux sectoriels et transversaux ont été abordés dans ce cadre, en lien avec l'activité importante des pouvoirs publics au niveau départemental : suivi des schémas, évaluation et écriture du PDALHPD, démarche AGILLE, Conseil départemental de l'ESS, pacte des solidarités, stratégie nationale et territoriale de santé, Garantie jeune... [cf. : liste des correspondants territoriaux 2014, fiche 81932].

Focus sur...

- Via le CDTU 62 du 1^{er} décembre, l'Uriopss a interpellé par un courrier en date du 10 décembre, le département du Pas-de-Calais autour de l'élaboration engagée par le Conseil général du Pas-de-Calais sur l'écriture d'un pacte des solidarités [fiche 80167].

• Michel Dagbert, conseiller général du canton de Barlin et président du Comité d'éthique, a été élu le 23 juin 2014, président du Conseil général du Pas-de-Calais. Il succède à Dominique Dupilet. Le CDTU 62 du 27 juin avait pour principal objet de travailler sur le contenu d'une rencontre avec le nouveau président [fiche 81933].

● L'organisation de l'Uriopss sur les territoires : correspondants territoriaux, ELA et adhérents

La première conférence régionale des territoires du 4 septembre a validé la nécessité d'un mandat entre l'Uriopss et chaque corterritorial précisant le rôle, la fonction de ces derniers ainsi que les attentes de l'Uriopss à leur égard [fiche 81949].

Les ELA

Les rencontres entre les membres des ELA et les adhérents, permettent d'échanger sur les actualités des territoires, sur la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local [CLS, contrat de territoire, déclinaison des schémas départementaux, contrats territoriaux de développement durable, PLDE volet ESS], d'élaborer des positionnements politiques, mais aussi de faire évoluer leur fonctionnement. Pour ce faire, les ELA doivent s'articuler avec la diversité des acteurs présents dans les territoires et tendre à réaliser un projet social territorial pour chacune d'entre-elle [ci-contre, schéma reprenant les tenants et aboutissements des ELA].

Focus sur les territoires

En 2014, quatre rencontres se sont déroulées sur chaque territoire de santé de la région permettant ainsi d'échanger entre correspondants territoriaux et directeurs territoriaux de santé sur l'organisation territoriale de l'Uriopss et faire un point sur les spécificités de chaque territoire de santé.

Sur le territoire du Cambrésis, l'ELA a inscrit une fiche action au CLS du Caudrésis-Catésis intitulée « renforcer l'accès aux soins de 1^{er} recours pour les publics spécifiques [personnes âgées, personnes handicapées, personnes en situation de précarité] ». Néanmoins, sa mise en œuvre n'a pas aboutie en 2014 faute de financement supplémentaire de la part de l'ARS. Ces financements ont été ouverts fin 2014 pour envisager une mise en œuvre en 2015.

Le 14 février a été l'occasion pour l'ELA du Douaisis de rencontrer le sous-préfet du territoire pour lui faire part de la difficulté pour

les associations afin de recruter des professionnels qualifiés et motivés pour intervenir au domicile des personnes. Le domicile est un secteur porteur de nombreux emplois et le Douaisis présente un taux de chômage important. Des mises en relation entre les associations du domicile et des centre de formation ont été réalisées à l'issue de cet entretien. Le sous-préfet du Douaisis se rend également disponible pour écouter et prendre en compte les points d'alerte de l'ELA du Douaisis.

L'ELA de Roubaix-Tourcoing oriente ses échanges sur la manière dont les personnes accompagnées étaient écoutées et accompagnées par les associations qui les suivent. Une réunion a été consacrée à l'intervention d'usagers pour échanger avec eux sur leurs attentes et leurs constats par rapport aux dispositifs actuels.

L'ELA de Lille reste en état d'alerte, notamment au regard des votes en cours des trois lois de décentralisation dont les effets ne sont pas encore connus. Aussi, des actions seront réalisées en 2015 avec la transformation de Lille en Métropole Européenne.

L'ELA de Flandre Intérieure place ses échanges autour des difficultés à communiquer entre les associations sur des données appartenant aux personnes accompagnées, autrement appelé le « secret partagé ». Florine Michel, juriste à l'Uriopss, est intervenue pour un apport juridique sur cette thématique.

L'ELA de Flandre Maritime a souhaité bénéficier d'une cartographie des associations de son territoire pour permettre à ces dernières de mieux se connaître. Aussi, un questionnaire a été élaboré sur internet afin de déterminer le positionnement géo-

graphique des associations et leurs zones d'intervention, mais aussi des données quantitatives telles que le nombre salariés, le nombre de personnes accompagnées et quelques données budgétaires sur les subventions issues de l'ARS ou du Conseil général. Ces derniers points ayant pour but de définir l'importance des associations en Flandre Maritime. Cependant, malgré de nombreuses relances par courriel et téléphoniques avec l'aide d'un stagiaire recruté pour travailler en partie sur ce point, le taux de retour est très faible ou partiel, ce qui ne permet pas une exploitation entière des résultats.

Le 18 juin, l'Irev est intervenu auprès des adhérents du département du Nord de l'Uriopss pour leur présenter les évolutions et enjeux de la nouvelle politique de la ville pour les associations et les habitants.

En 2012 et 2013, l'ARS a mis en place plusieurs CLS dans la région. En 2014, certains sont signés et d'autres sont toujours en cours d'élaboration. En 2014, l'Uriopss a été invitée dans les comités de pilotage des CLS sur les territoires. Les correspondants territoriaux ou des membres désignés des zones concernées ont été sollicités pour y participer afin d'être davantage partie prenante dans la connaissance et l'analyse des besoins des populations de chaque territoire.

L'ESS sur les territoires : l'Uriopss participe aux conseils locaux de l'ESS. L'Uriopss est intervenue dans une table ronde lors du Forum de l'ESS sur le Ternois le 22 mai.

Le 14 février, une rencontre était organisée sur le Calaisis entre les représentants des secteurs PA et PSH des ELA des neuf territoires pour faire le point

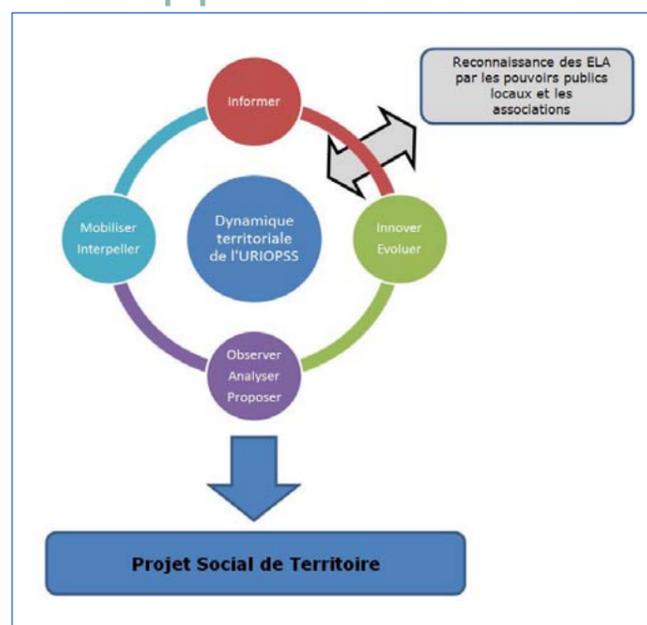
sur leur implication dans les plates-formes d'aide aux aidants et recueillir leurs besoins.

Journée DSL sur la Communauté de Lens/Liévin : l'Uriopss a participé au Comité de pilotage d'une action autour du DSL sur le territoire [composé de la Fédération des Centres Sociaux, du CG62, de la MDS de Lens/Liévin, de la CAF, de l'UDCCAS et de l'Uriopss] qui s'est réuni à de multiples reprises. Ces rencontres ont permis la mise en œuvre d'une journée autour du Développement social local sur le territoire de Lens/Liévin qui s'est déroulée le 25 novembre sur Avion « Le pouvoir d'agir ensemble ». Cette journée avait pour objectif de permettre d'échanger à l'échelle du territoire autour des expériences et des projets, de mutualiser les savoirs et les savoir-faire en matière de développement social local. L'Uriopss a sollicité des actions portées par les associations adhérentes du territoire en matière de DSL, en s'appuyant sur l'équipe locale d'animation. Ce jour-là, l'Uriopss a animé un espace ressources en matière de DSL [fiche 79985]. Environ 180 personnes étaient présentes.

Fondation de France : deux appels à projet « Mine d'idées » ont été lancés par la Fondation de France en 2014, l'Uriopss participe au Groupe Projet [fiche 81841].

Sur le Boulonnais : les adhérents Uriopss du Boulonnais se sont réunis pour travailler autour d'un diagnostic social partagé des besoins des populations sur le territoire du Boulonnais, qui sera présenté lors d'une rencontre avec la MDS.

■ Les équipes locales d'animation - ELA



● Les perspectives 2015

L'année 2015 sera dans la continuité de l'année 2014 dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation. La loi de rapprochement des régions sera votée début 2015 et la loi NOTRe [nouvelle organisation territoriale de la République] en milieu d'année. Ces nouvelles législations impacteront les associations, notamment dans les relations avec les institutionnels. Ces réformes territoriales sont également à mettre en perspective avec le vote en 2015 de la nouvelle loi de santé.

Le 22 mars 2015 auront lieu les élections départementales. Un changement de majorité impacterait les associations dans leurs relations avec les vice-présidents en charge des politiques sociales et techniciens tels que le directeur de cabinet et les directeurs territoriaux. Des rencontres avec les élus seront à prévoir en 2015.

L'échelon territorial est plus que jamais un niveau d'action à prendre en compte pour les associations afin de développer des coopérations locales. L'organisation territoriale de l'Uriopss permet aux associations d'être en position de marche en amont des institutionnels sur leur propre réforme.

En outre, dans le cadre de ses travaux engagés en 2014 auprès des présidents des deux CDTU et des différents animateurs territoriaux, l'Uriopss articule son positionnement historique dans les territoires au regard des futurs enjeux qui se dégagent pour les associations. Pour ce faire, un recrutement sera effectué sur le littoral. L'Uriopss disposera ainsi de quatre animateurs territoriaux : un par territoire de santé. L'articulation de ces quatre animateurs sera assurée par la direction de l'Uriopss pour mettre en cohérence les divers travaux engagés par les CDTU et les ELA. ●

Veille appels à projets 2014

Personnes âgées

ARS Nord - Pas-de-Calais

- AAP n°2014-1 pour la création de places de SSIAD de nuit - *fiche 77207*
- Appel à candidature pour le déploiement de MAIA au titre de l'année 2014 - *fiche 76396*
- Appel à candidatures pour la création de plates-formes d'accompagnement et de répit des aidants principaux s'occupant d'une personne âgée en perte d'autonomie ou atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée - *fiche 75971*

Fondation Caisse d'Épargne Nord

- AAP « *Agir et réussir ensemble* » lance son 2^e appel à projets Innovation et vie à domicile - *fiche 74920*

CARSAT Nord - Picardie

- AAP « *Prévention et autonomie des personnes âgées* » - *fiche 77960*

DACS du Nord

- Appel à candidature pour une plate-forme téléphonique relative à la maltraitance des personnes âgées et handicapées pour le Nord - Pas-de-Calais - *fiche 77144*

Conseil général du Pas-de-Calais

- AAP « *Citoyenneté : adultes & enfants en situation de handicap, personnes âgées 2014* » - *fiche 77151*

Personnes en situation de handicap

ARS Nord - Pas-de-Calais

- AAP n°2014-04 pour la création d'une unité d'enseignement en maternelle pour enfants avec autisme ou troubles envahissants du développement - *fiche 80363*
- AAP n°2014-03 pour la création d'unités d'accueil temporaire modulable, pour adultes en situation de handicap lourd, adossées à une MAS - *fiche 80249*

DACS du Nord

- Appel à candidature pour une plate-forme téléphonique relative à la maltraitance des personnes âgées et handicapées pour le Nord - Pas-de-Calais - *fiche 77144*

Conseil général du Pas-de-Calais

- AAP « *Citoyenneté : adultes & enfants en situation de handicap, personnes âgées 2014* » - *fiche 77151*

Santé

ARS Nord - Pas-de-Calais

- AAP médico-social n°2014-02 pour la création et l'extension de places d'appartement de coordination thérapeutique - *fiche 77626*
- AAP n°2014-1 pour la création de places de SSIAD de nuit - *fiche 77207*

ARS NPDC - Conseil régional - Prévention et promotion de la santé en Nord - Pas-de-Calais

- AAP partagé - *fiche 77209*

Enfance, jeunesse, famille

ARS Nord - Pas-de-Calais

- AAP n°2014-04 pour la création d'une unité d'enseignement en maternelle pour enfants avec autisme ou troubles envahissants du développement - *fiche 80363*

Conseil général du Pas-de-Calais

- AAP « *Les "16-30" en action !* » - *fiche 78105*

DRJCS Nord - Pas-de-Calais

- AAP « *Service civique 2015* » - *fiche 79188*

État / région Nord-Pas-de-Calais

- AAP, « *Initiative pour l'emploi des jeunes* » - *fiche 79859*

Conseil général du Pas-de-Calais

- AAP « *Citoyenneté : adultes & enfants en situation de handicap, personnes âgées 2014* » - *fiche 77151*

Lutte contre les exclusions

Fondation de France Nord - Pas-de-Calais - Picardie

- Appel à idées et à projets « *Mine d'idées* » sur le territoire de Lens-Liévin et Hénin-Carvin - *publié le 20/08/2014, fiche 78457*

DACS du Nord

- AAP « *Prévention de l'exclusion, insertion des personnes vulnérables et à la lutte contre la pauvreté* » - *fiche 75936*
- AAP « *Veille saisonnière 2014/2015* » - *fiche 79119*
- AAP dans le cadre de l'accompagnement des personnes reconnues prioritaires au titre de droit au logement opposable [DALO] - *fiche 79428*

Préfecture du Nord

- AAP pour 35 places destinées à des hommes isolés dans l'arrondissement de Lille - *fiche 79411*

Conseil général du Pas-de-Calais

- AAP « *Un emploi, un toit* » - *fiche 78820*

Vie associative

Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais

- AAP DLA régional 2014-2016 - *fiche 74137*
- Ville de Lille / Soutien au démarrage des nouvelles associations - *fiche 76465*

Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais

- AAP « *Accompagnement et développement de la vie associative [ADVA]* » - *fiche 75576* ●

Les États généraux du travail social



L'origine de la démarche est la conférence nationale contre la Pauvreté et pour l'inclusion sociale

● Les constats

- Une évolution des politiques sociales ces quinze dernières années.
- Une évolution de la démarche de travail social.
- Une remise en cause de la posture traditionnelle des professionnels avec des attentes de plus en plus nombreuses et parfois contradictoires.
- Une organisation de travail et des pratiques de management parfois inadaptées.

● Les risques

- Un risque d'isolement des travailleurs sociaux, source de repli et d'usure professionnelle.
- Un risque de malentendus sur les responsabilités des travailleurs sociaux dans la mise en œuvre des différentes politiques sociales.

Cela aboutit à faire de la refondation du travail social un axe important du plan Pauvreté.

● Les enjeux

- Une reconnaissance et un soutien du travail social en valorisant le rôle des travailleurs sociaux dans les politiques publiques de cohésion sociale [réfléchir au sens de l'action, interroger l'adéquation avec les besoins des usagers et les problématiques sociales actuelles].
- Une évolution du regard porté sur le travail social.
- Une évolution du regard des travailleurs sociaux sur les usagers.

● Les objectifs

- Analyser l'adéquation entre les pratiques de travail social, les attentes des usagers et les problématiques.
- Identifier et prioriser les leviers d'actions sous forme de propositions concrètes.
- Construire un plan d'actions pour réinventer le travail social de demain.

C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé de construire un plan d'actions pour le travail social avec l'ensemble des parties prenantes.

● Le processus des États généraux du travail social

- Les États Généraux nationaux sont nourris par les diagnostics et les travaux construits préalablement dans le cadre de neuf assises territoriales.
- Il ne s'agit pas d'organiser un événement ponctuel mais d'engager une démarche de réflexion et de proposition qui doit déboucher sur un plan d'actions pluriannuel en faveur du travail social.

● L'inter-région Nord regroupe les deux Normandie, la Picardie et le Nord - Pas-de-Calais

Une réflexion spécifique sur deux thématiques est confiée à chaque inter-région :

- **Pour l'inter-région Nord**, les thématiques sont : le développement social et le travail social collectif et la lutte contre les exclusions.
- **La région Nord - Pas-de-Calais** traite la thématique : Le développement social et le travail social collectif.
- **La DRJCS a confié un axe de travail à l'Uriopss** : « *Le recueil de la parole des usagers* » rebaptisé « *recueil de la parole et place des personnes accompagnées* ».

● L'Uriopss a adopté une posture dynamique pour l'animation

- **4 réunions d'un comité d'animation** : 14 mai, 28 mai, 10 juin et le 19 septembre.
- **13 pratiques inspirantes** recueillies en lien avec l'axe « *parole des usagers* ».
- **15 rencontres d'acteurs** pratiquant des actions inspirantes en rapport avec la « *parole des usagers* » du 18 avril au 26 juin.
- **34 contacts pour collecte d'éléments** à valoriser sur le site internet.
- **Diffusion large de l'information** concernant les EGTS lors des réunions de l'Uriopss [AG des associations, Collectif ALERTE, réunions des territoires, d'adhérents, internes, du réseau national...]
- **Un site internet dédié** a été créé par la documentaliste de l'Uriopss afin de valoriser les pratiques existantes : <http://travailsocial-paroledesusagers.com>

L'Uriopss s'est aussi pleinement investie dans les comités de pilotage régionaux, interrégionaux, les réunions de référents, d'animateurs... organisés par la DRJCS. Nous étions également actifs lors des assises territoriales du 8 juillet, où l'Uriopss a animé un atelier sur la thématique « *Développement social local et ouverture à l'environnement : Quelles opérationnalités ?* ». Durant toute la durée de cette animation, l'Uriopss a pu réaffirmer un principe fondateur et objectif politique fort : « *La primauté de la valeur de la personne citoyenne pour son émancipation, la transformation des structures ainsi que le renforcement de la démocratie* » et mettre en évidence trois axes stratégiques : favoriser la place de chaque acteur, rendre effectif la mise en œuvre de la participation, réunir des conditions pour réussir la démarche.

Secteur Personnes âgées

Alain Villez, responsable du secteur, Céline Filippi, consultante et Antoine Delay, chargé de missions

c.filippi@uriopss-npdc.asso.fr - a.delay@uriopss-npdc.asso.fr

● Les actualités nationales

Après avoir craint que le projet de loi formalisé en février 2014 par Michèle Delaunay ne survive pas au changement de Gouvernement, la bonne surprise fut la reprise du projet par sa successeuse Laurence Rossignol nommée secrétaire d'État à la Famille, aux Personnes âgées et à l'Autonomie. Le sentiment d'éparpillement et le manque de souffle, qui étaient déjà perceptibles dans les orientations soumises à la concertation et la version retenue par Michèle Delaunay, s'imposent à la découverte du texte législatif voté en première lecture à l'Assemblée le 17 septembre dernier. Cela ressort d'autant plus que le texte ne contient aucune perspective d'instauration d'un droit universel à compensation mettant un terme à la barrière d'âge des 60 ans dans l'accès aux prestations de compensation. De plus, le texte n'intéresse plus que le volet « domicile » en l'absence de mise en perspective du deuxième train de mesures relatives à la question cruciale du reste à charge des résidents en EHPAD et de la réforme du financement et de la tarification des établissements. Toutefois il convient de mentionner que le Cabinet de la secrétaire d'État a installé le 9 décembre dernier un groupe de travail national chargé d'établir des propositions de modernisation de la tarification des EHPAD. Ce groupe doit faire des propositions concrètes d'ici la fin juin 2015 dont certaines, qui nécessiteraient une mesure législative, pourraient faire l'objet d'amendements gouvernementaux lors de l'examen du texte par les deux Chambres. A noter le chiffrage très précis de ce projet de loi dont le financement s'inscrit dans une enveloppe correspondant au produit de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie [CASA] soit 650 millions d'euros [2014]. Concernant les délais de mise en œuvre de la loi, les échéances ne cessent d'être repoussées. De la fin 2014, nous voici rendus au 1^{er} janvier 2016 avec en corollaire la délicate question

de l'affectation de la CASA sur les exercices 2014 et 2015.

Au titre des enjeux 2014, il convient bien évidemment d'évoquer le plan national « maladies neurodégénératives » 2014-2019 appelé à succéder au plan Alzheimer [2008-2012]. Au-delà de la définition des grandes orientations consensuelles présentée au Comité de suivi de ce plan, encore à l'état virtuel, il a fallu attendre le 18 novembre pour que les ministres Marisol Touraine, Geneviève Fiorazo et Laurence Rossignol présentent officiellement le plan et ses priorités.

Troisième enjeu enfin, la suspension des réformes de la tarification des ESMS, notamment celle des SSIAD et des EHPAD. Seule exception : les services d'aide et d'accompagnement à domicile pour lesquels les expérimentations de refondation de passage en dotation annuelle des services autorisés par les Conseils généraux dans le cadre de CPOM ont été timidement développées dans une dizaine de départements.

● Les actualités régionales

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile

Les difficultés constatées les années précédentes sont toujours d'actualité pour les SAAD de la région. Dans ce contexte difficile pour ses adhérents, l'Uriopss a maintenu sa participation active aux travaux des comités de suivi de l'aide à domicile et aux groupes de travail installés par les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, avec de premiers résultats, puisque le département du Nord a voté un plan d'action 2015-2016 relatif aux services d'aide à domicile du département et reprenant 10 actions ayant comme ambition de répondre aux difficultés des SAAD. Le département du Pas-de-Calais finalise, quant à lui, la refonte de sa stratégie SAAD, en lien avec les acteurs du secteur, dont l'Uriopss. Nous serons donc de nouveau mobilisés, en

2015, autour de cette problématique, afin que les mesures adoptées répondent, au mieux, aux attentes et besoins de nos adhérents.

Les services de soins infirmiers à domicile

L'année a été marquée par la suspension de la réforme de la tarification attendue depuis déjà un certain temps et par l'attente de la parution du recueil des normes et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur lesquelles la Codurespa a déjà eu l'occasion de travailler. Cette parution, attendue initialement en fin d'année 2014, est maintenant espérée pour le début d'année 2015.

Les dispositifs de coordination gérontologique

L'Uriopss a ouvert, sur 2014, un nouveau chantier relatif aux obligations d'évaluations interne et externe auxquelles sont soumis les CLIC, en tant qu'institution sociale et médico-sociale. Une formation-action a ainsi été programmée en 2014 sur l'évaluation interne.

Par ailleurs et compte-tenu des inquiétudes des CLIC quant à leur devenir, une réunion de l'ensemble des CLIC de la région est programmée, en tout début d'année 2015, et une note, relayant leurs inquiétudes, a été transmise à Didier Manier, président du Conseil général du Nord, dès novembre 2014.

Sur le plan départemental, l'Uriopss participe aux travaux des CODERPA du Nord et du Pas-de-Calais. De même, nous sommes présents aux tables stratégiques MAIA, dont la dernière a eu lieu le 14 novembre 2014, à Arras.

Les établissements d'hébergement

Présents auprès des EHPAD, nous travaillons également, en lien avec les départements du Nord et du Pas-de-Calais, sur la question des EHPA, à travers :

- le comité de pilotage interdépartemental sur le devenir des logements-foyers, dont le dernier a eu lieu le 20 novembre 2014. Nous sommes, par ailleurs associés aux groupes de travail spécifiques et découlant du Copil ;
- la convention liant le Conseil général du Pas-de-Calais à l'Uriopss et, plus précisément, la fiche spécifique à la promotion de lieux de vie collectifs pour la vie autonome.

La CRSA

La CRSA a été recomposée et s'est réunie pour la première fois le 23 septembre 2014. L'Uriopss siège à la commission permanente, à la commission spécialisée de l'offre médicosociale [CSOMS] et à la commission prévention. Au titre de cette année 2014, nous avons ainsi été

consultés sur le PRIAC, programme pour lequel la CRSA a adopté un avis négatif.

L'animation du secteur personnes âgées de l'Uriopss

L'animation du secteur personnes âgées a reposé comme les années précédentes sur les CODURESPA Nord et Pas-de-Calais qui se sont réunies quatre fois chacune :

- **4 réunions de la CODURESPA 59** : les 19 février, 21 mai, 22 septembre et 25 novembre 2014, chacune de ces réunions ayant regroupé une vingtaine d'adhérents.
- **4 réunions de la CODURESPA 62** : les 14 janvier, 18 mars, 3 juin et 18 novembre 2014. Chacune de ces réunions s'est tenue chez un adhérent et a regroupé une dizaine de personnes.
- **Une réunion spécifique aux CLIC et MAIA** implantés sur la région Nord - Pas-de-Calais a également été organisée le 20 novembre 2014, en réponse aux inquiétudes des CLIC concernant leur devenir. Cette réunion a réuni une quarantaine de participants et a permis d'alimenter les échanges avec le Conseil général du Nord.

● Les activités transversales

La prise en compte des aidants naturels

La mise en place d'actions transversales aux secteurs PA et PSH s'est amorcée autour de la thématique des aidants naturels. Ce travail conjoint s'est concrétisé par l'organisation d'une journée d'étude le 18 septembre 2014, autour de la prise en compte des aidants. Il se poursuit, depuis, par le biais d'un groupe de travail, avec la perspective, d'un événement régional sur 2015.

● L'accompagnement, la formation et les événements

L'année 2014 a été riche, côté formations, avec notamment :

- trois sessions de formations à destination des aidants de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer [mesure n°2 du Plan Alzheimer 2008-2012], soit six jours au total ;
- une formation relative à l'accompagnement des personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou une pathologie apparentée, pour un adhérent de l'Uriopss Picardie [1 jour] ;
- une formation d'une journée portant sur le renouvellement des conventions tripartites [1 jour] ;
- une formation action à destination de CLIC portant sur la mise en œuvre de l'évaluation interne et sur la co-construction d'un outil d'évaluation [2 jours].

Les accompagnements effectués sur l'année 2014 ont essentiellement porté, quant à eux, sur :

- l'accompagnement dans le cadre de recrutements : directeur EHPAD et directeur SSIAD ;
- l'accompagnement à l'évaluation interne : EHPAD [finalisation d'une mission amorcée en 2013] ;
- la préparation du renouvellement de la convention tripartite d'un EHPAD.

Enfin, dans la continuité de la convention conclue en 2013, avec le Conseil général du Nord le service PA de l'Uriopss a de nouveau sollicité une subvention lui permettant la poursuite de ses actions auprès des SAAD autorisés mais aussi sur le volet aide aux aidants. Cette nouvelle subvention obtenue à la rentrée 2014, pour un montant de 28 850€ a permis de proposer aux SAAD autorisés du département de suivre une journée de sensibilisation à la mise en œuvre de la démarche qualité et débouchera, en 2015, sur l'accompagnement de cinq services dans leur démarche d'évaluation interne. Sur le volet aide aux aidants, la subvention permettra l'animation, par l'Uriopss, d'une dizaine de groupes d'échanges à destination des aidants de personnes âgées, en partenariat avec des CLIC ou plate-formes de répit.

Focus sur...

A côté de ces missions, une convention a été conclue avec l'Uriopss, dans le cadre du 14^e programme d'amélioration de la qualité de vie dans les EHPA[D] de la Fondation JM Bruneau.

Le soutien apporté par la Fondation concerne des projets simples avec un effet direct sur la qualité de vie des personnes accueillies et la reconnaissance de leur droit à faire des choix et à prendre des risques.

Les projets soutenus sur la région sont ceux de :

- **L'EHPAD « Les Eprioux » à Fruges** : le projet travaillé par l'établissement, consiste à aménager les espaces de circulation, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Cet aménagement a pour objectif de proposer des espaces accueillants, qui facilitent les rencontres et le partage intergénérationnel. Pour ce faire, l'établissement souhaite mettre en place un parcours ludique, culturel et sportif à la disposition des résidents, de leurs proches et des personnels, avec des étapes type « jeu de l'oie » tout en privilégiant la notion de plaisir et en mettant en valeur les espaces de l'EHPAD.
- **La « Résidence Notre Dame des Campagnes » à Caffiers** : Le projet présenté s'intègre dans un projet plus global d'ouverture d'un PASA [pôle d'activités et de soins adaptés]. Dans ce cadre, l'établissement souhaite ouvrir un espace SNOEZELEN, prétexte à un projet plus

large destiné à la fois aux résidents mais aussi aux membres du personnel et aux familles qui le souhaitent.

Les partenariats avec les écoles et les universités

En matière de formation et d'information l'Uriopss a prolongé ses partenariats avec les Universités et les instituts supérieurs :

- **Université de Lille 1, institut de sociologie - Master 2 PPLS** : 5 séances de trois heures pour le module *Politiques publiques en direction des personnes âgées*
- **ILIS - Université de Lille 2** : 12 heures en *Licence de coordination gérontologique sur la coordination dans le médico-social*
- **ILIS Université de Lille 2** : 4 heures pour le DEUST *Intervention sociale sur la thématique des aidants*
- **IAE MASTER 2 - gestion des établissements sanitaires et sociaux** : 3 heures sur les *Priorités des politiques publiques en direction des personnes âgées*

La Semaine Bleue

L'Uriopss s'est également pleinement investie, comme chaque année, dans l'organisation de la Semaine Bleue dans le département du Nord à partir d'une nouvelle thématique : « *A tout âge : créatif et citoyen* ». Les comités locaux Semaine Bleue ont été réunis au printemps afin de les aider dans la préparation de leur programme d'activités et des manifestations locales.

Sur le plan départemental, le comité a organisé le 27^e appel à projets qui a permis de décerner trois prix :

- un prix par le Conseil départemental du Nord au CLIC Sud Avesnois pour son programme d'animation du territoire à partir de la Semaine Bleue ;
- un prix par la fondation de France à la Fraternité régionale de l'association les petits frères des Pauvres pour son projet de création d'une ligne de vêtements adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- un prix par le groupe Humanis au CCAS de Wasquehal pour son projet d'atelier d'initiation au cirque.

En revanche la deuxième tentative d'organisation d'une « marche bleue » à Lille, en ouverture de la Semaine Bleue, a une fois de plus échoué.

Le Festival de cinéma « *Images de la Vie, images de l'âge* » organisé en partenariat avec le cinéma le Méliès à Villeneuve d'Ascq a permis de réunir quelque 760 personnes autour de trois films :

- *Nebraska* d'Alexander PAYNE [2013],

- *Le promeneur d'oiseau* de Philippe Muyl [2012],
- *Dans la cour* de Pierre Salvadori [2014].

Focus sur...

L'association du réseau de consultants en gérontologie [ARCG] : l'Uriopss est membre de l'ARCG depuis sa création. Le réseau est ainsi constitué de personnes morales regroupant plusieurs intervenants dont les compétences sont reconnues au titre d'une activité de consultants en gérontologie. Il rassemble des consultants de différents champs : psychologie, sociologie, médecine, urbanisme, architecture, droit, gestion, politique sociale...

L'ARCG publie régulièrement des ouvrages collectifs, dont les derniers sont :

- *Alzheimer System* en 2012, sous la direction de Colette Eynard.
- *Mettre en œuvre le projet de vie dans les établissements pour personnes âgées* 2^e édition en 2013, sous la direction de Jean-Jacques Amyot et Annie Mollier.

En 2014, cette réédition a donné lieu à l'organisation d'une journée d'échange et de réflexion, le 23 janvier, dans les locaux de l'AG2R, boulevard Brune à Paris.

Les perspectives 2015

Rencontre avec le Conseil général du Nord afin de partager et d'échanger autour des problématiques rencontrées par nos adhérents :

- Organisation de rencontres thématiques, en fonction des problématiques des adhérents et en vue d'interpeller les financeurs ou d'alimenter les groupes de travail CG-ARS :
 - réunion des SSIAD prévue le 28 janvier 2015, sur la question de l'augmentation d'un certain nombre d'actes infirmiers,
 - réunion des ESAD,
 - réunions des SAAD du 62,
 - réunion sur le cahier des charges des SPASAD...
- Suivi des mesures prises par chacun des départements concernant le secteur de l'aide à domicile.
- L'évaluation et la révision du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2012-2015, dans le Nord, auxquelles nous attendons d'être associés.
- La définition du Pacte des Solidarités dans le Pas-de-Calais, pour lequel nous travaillerons nos propositions, en y associant les adhérents.
- Préparation des 10^e assises de l'animation en gérontologie, en lien avec l'UFCV et l'UDCCASS. ●

Secteur Personnes en situation de handicap

Gilles Atmeare, responsable du secteur et Antoine Delay, chargé de missions

g.atmeare@uriopss-npdc.asso.fr - a.delay@uriopss-npdc.asso.fr

● Les actualités nationales

Après un remaniement ministériel, cette année fut, une nouvelle fois, riche en bilans et propositions. L'ambition était d'assurer une meilleure fluidité entre articulation institutionnelle et logique de parcours des personnes.

De nombreux dossiers, tels que l'accessibilité, l'emploi, l'accès aux soins, la scolarisation, l'avancée en âge, la compensation ou les ressources sont restés en chantier. L'objectif des associations [sur la base des propositions formulées par le dernier CIH] consistait à vouloir faire évoluer la réglementation, tout en restant vigilantes face aux multiples menaces pesant sur les droits des personnes en situation de handicap.

Ainsi, la question de l'évolution de la MDPH en Maison de l'autonomie a fait couler beaucoup d'encre : retirée puis à nouveau inscrite au projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, cette question est toujours en débat. Nous saurons lors de la promulgation de cette loi, si les MDPH évolueront ou non, et dans quelles conditions, en MDA. Par ailleurs, toujours au sujet de cette loi, le droit à compensation universelle faisant fi de l'âge du bénéficiaire n'y figure pas. L'avancée en âge des personnes en situation de handicap représente donc toujours un défi pour les politiques de l'autonomie.

Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de la loi du 11 février 2005 par le biais des agendas d'accessibilité programmée [Ad'AP] ont fait l'objet de vifs débats durant l'année. Ils se sont conclus par voie d'ordonnances en décembre.

Présenté le 19 juin par Marisol Touraine, les orientations du projet de loi relatif à la santé ont ouvert des perspectives d'amélioration de la qualité des parcours de santé des personnes en situation de handicap.

Fin juin, Denis Piveteau a remis le rapport « *Zéro sans solution* », ou le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap et leurs proches. Sur la base de vingt propositions, ce rapport préconise des évolutions afin de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap. Ce rapport appelle maintenant des décisions fortes de la part des pouvoirs publics, et notamment sur la réforme de la tarification qui a été engagée fin novembre.

Pour conclure, l'année s'est clôturée par la conférence nationale du handicap qui s'est tenue le 11 décembre.

Focus sur...

Le rapport « Zéro sans solution » : ce rapport commandé par le Gouvernement début décembre 2013 a pour objectif de répondre aux besoins des personnes handicapées qui sont confrontées à des ruptures dans leur parcours en établissement spécialisé et de trouver des solutions pour faciliter leur admission et accueil durable. Remis par Denis Piveteau le 20 juin 2014, la richesse de ce rapport a eu pour première conséquence la nomination de Marie-Sophie Dessaulle, le 5 novembre. Sa mission consiste à travailler aux suites qui seront données au rapport, en lien avec la préparation de la loi de santé, la Conférence nationale du handicap fin 2014 et la réforme de la tarification des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées.

La Conférence nationale du handicap s'est tenue le 11 décembre, elle a repris les conclusions des travaux préparatoires qui s'étaient tenus en région. En effet, quatre conférences territoriales ont été organisées ; le 24 novembre à Nantes sur l'accessibilité, le 1^{er} décembre à Dijon sur l'emploi, le 5 décembre à Lille sur la jeunesse et le 8 décembre à l'île sur Têt sur la prévention et l'accès aux soins. La feuille de route issue de la CNH repose sur

quatre axes : une société plus inclusive, l'accompagnement médico-social ; mettre en œuvre « *une réponse accompagnée pour tous* » ; simplifier la vie des personnes concernées et de leurs familles ; gouvernance et évolution des représentations.

● Les actualités régionales

L'ARS et la CRSA

L'activité institutionnelle s'est essentiellement concentrée autour de l'activité de la conférence régionale de santé. En effet, durant l'année 2014 la CRSA a été recomposée et s'est réunie pour la première fois le 23 septembre 2014. Ainsi, le mandat porté par l'Uriopss a été renouvelé et, désormais, l'Uriopss siège à la commission permanente et à la commission spécialisée de l'offre médicosociale [CSOMS]. A noter que durant le premier semestre, l'activité de la CSOMS a été assez intense avec une prise de décision importante concernant le PRIAC, car la commission spécialisée a renouvelé un avis négatif le concernant.

Par ailleurs, le programme régional de prévention et d'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap [PRAPS-PSH] a été engagé au début de l'été. L'Uriopss participe au comité de pilotage ainsi qu'à plusieurs groupes de travail [formation et parcours des personnes]. Le travail engagé sur les SSIAD-Personnes handicapées s'est poursuivi, il a été l'occasion de la production de documents de référence accessibles sur le site de l'ARS.

De même, les travaux menés par le groupe de travail sur l'intervention de services d'HAD en ESMS pour personnes en situation de handicap ont eu pour objectif de travailler à la convention type de collaboration avec les ESMS et à l'information des services HAD. Cela a été l'occasion pour l'Uriopss d'organiser une journée de sensibilisation, et de proposer à l'ARS des journées de formation à destination des équipes HAD pour l'année 2015.

Pour finir, l'Uriopss a participé à la démarche engagée sur la revue des missions de l'Etat dans le cadre d'un temps de travail organisé par l'ARS et concernant la démarche de contractualisation dans une réflexion englobant CPOM et convention tripartite.

Focus sur...

Il faut rappeler que l'avis négatif donné par la CRSA et la CSOMS au PRIAC n'a eu aucune incidence sur les décisions. En effet, la commission spécialisée a été saisie alors que le PRIAC avait déjà été transmis à la CNSA.

L'Uriopss a participé aux groupes de travail, initiés par l'ARS, sur les thèmes : SSIAD personnes handicapées, intervention de l'HAD en établissements et services pour personnes en situation de handicap.

Concernant le groupe SSIAD-PH, les travaux se sont articulés avec les réflexions menées par les départements au sujet des SAVS-SAMSAH.

A propos des travaux concernant l'intervention des services HAD, l'Uriopss a participé aux réunions d'informations territoriales des ESMS personnes en situation de handicap et, a animé, en partenariat avec le CREAI, une journée de sensibilisation au handicap à destination des responsables des services HAD.

Quelques dates...

3 février, 14 avril, 23 juin, 6 octobre, 2 décembre : l'Uriopss a participé régulièrement aux différentes réunions plénières du comité d'entente régional. Elle siège aussi au sein du comité de coordination du CER et de ses deux commissions : inclusion professionnelle et scolarisation.

10 avril : participation à la journée régionale Croix Marine sur le thème « *Articuler le soin psychiatrique au[x] domicile[s]* ».

22 mai : animation de la journée d'information organisée par le département du Pas-de-Calais sur l'intervention du SAVS sensoriel sur son territoire.

24 juin : participation au colloque sur le thème « *Les coopérations sanitaires et médico-sociales* » organisé par la FEHAP Nord - Pas-de-Calais.

8 juillet : participation aux États généraux du travail social.

18 septembre : organisation avec le secteur Personne âgées du séminaire de travail sur « *La triangulation personnes accompagnées, aidants et professionnels : Quels impacts sur les pratiques professionnelles ?* ».

7 octobre : co animation, avec le CREAI, d'une journée de sensibilisation des services HAD au handicap et aux ESMS personnes handicapées.

9 décembre : co-animation, avec les services du département, du comité de pilotage sur le logement adapté dans le Pas-de-Calais.

3 décembre : réunion de la commission régionale de l'Uriopss pour présenter les avancées des différents schémas.

17 décembre : réunion à l'ARS sur la démarche de contractualisation [CPOM et convention tripartite] dans le cadre de la revue des missions de l'Etat.

A l'échelon du département du Nord

Sur le plan institutionnel, l'Uriopss été associé aux réflexions concernant le suivi des budgets alloués par le département du Nord. Cela a été l'occasion pour l'Uriopss d'attirer l'attention de ses interlocuteurs institutionnels sur les difficultés de trésorerie que rencontraient les associations suite aux transmissions tardives des dotations financières. Leur prise en compte devenait indispensable pour éviter des états de crises.

Il convient de s'interroger à nouveau sur les modes

de collaboration que souhaite entretenir la direction de la solidarité PA-PH avec notre union, car nous pouvons constater que nous sommes peu associés malgré nos sollicitations. Le Comité d'entente Nord est souvent cité en référence comme partenaire. Ainsi, à ce jour, nous n'avons pas de lisibilité de l'avancement de la décentralisation de cette direction dans les directions territoriales à l'heure de notre propre engagement dans une approche territoriale sur le département du Nord.

L'étude engagée par le département au sujet des SAVS, avec le concours du CREA et des responsables des services, n'a toujours pas fait l'objet de communication. Le travail engagé sur l'amélioration de l'organisation de l'accueil temporaire sur le département du Nord a pu être réamorcé suite à la transmission par les autorités de tarification des places ouvertes sur le département. Notre projet d'organiser des réunions d'information territoriales a, de ce fait, pu être relancé. Partenaire de l'Uriopss et du Grath, AG2R La Mondiale a été sollicitée afin de soutenir notre démarche et permettre une concrétisation en 2015.

A l'échelon du département du Pas-de-Calais

Les travaux engagés dans le cadre du schéma départemental se sont poursuivis notamment en ce qui concerne l'évolution des missions des SAVS et des SAMSAH. Neuf chantiers, issus des réflexions du groupe de travail départemental auquel participe l'Uriopss, ont été engagés. Ces actions s'articulent avec celles menées par l'ARS concernant les SSIAD personnes handicapées. L'Uriopss a participé activement aux différents groupes de travail mis en place, notamment ceux concernant les UVPHA. Cet engagement s'est aussi illustré par l'animation par l'Uriopss de la journée d'information organisée par les services du département sur l'intervention du SAVS sensoriel sur le territoire départemental. En parallèle, dans le cadre de la convention qui lie l'Uriopss au département, le travail sur le logement adapté, en lien avec les réflexions sur l'évolution des SAVS-SAMSAH, s'est poursuivi par plusieurs séances de travail pour aboutir en fin d'année à la co-animation du Copil sur le logement adapté [9 décembre]. Par ailleurs, les relations d'ordre institutionnel se sont poursuivies avec le Pôle solidarité et notamment avec la direction de l'autonomie et de la santé par le biais de l'instance Copernicq [Comité de pilotage permanent relatif à l'analyse des coûts et à la démarche qualité] qui s'est tenue le 25 juin. La poursuite des travaux sur la mise en place des indicateurs relatifs à l'analyse de gestion concerne désormais trois territoires supplémentaires ; Audomarois, Lens-Liévin et Montreuillois. Ces territoires viennent s'ajouter au Ternois et à Hénin-Carvin qui étaient les territoires expérimentaux.

L'implication de l'Uriopss au sein du Comité inter associatif est reconnue et les collaborations avec la direction de la MDPH continuent dans un esprit de co-construction. Les rencontres régulières, tous les deux mois environ, favorisent les rapports et permettent une réelle prise en compte des préoccupations des associations par la direction de la MDPH pour l'amélioration du service rendu aux personnes en situation de handicap. De nouvelles associations ont souhaité rejoindre le comité en fin d'année, et le changement de directeur à la MDPH n'a eu aucun impact sur la qualité des relations. La participation de l'Uriopss au réseau d'accueil temporaire 62 se poursuit. Elle permet de faire le lien avec la préoccupation concernant l'aide aux aidants naturels et le travail engagé sur le Nord. Le CDCPH 62 s'est aussi recomposé : Philippe de Berny y siège, au titre de l'Uriopss, en tant que titulaire.

● Les activités transversales

La prise en compte des aidants naturels

La mise en place d'actions concernant la convergence des secteurs PA et PSH sur les thématiques de l'aide aux aidants et la promotion de nouvelles formes d'accueil collectif est entrée dans une phase de concrétisation.

La première initiative concerne la prise en compte des aidants. En quoi l'irruption de l'aidant informel interroge les pratiques ? La professionnalité des travailleurs sociaux devient incontournable dans les modalités de l'accompagnement des personnes ? Comment prendre en compte cette incontournable triangulation : personne accompagnée, aidant, professionnel ? C'est sur ce thème que s'est tenu un premier séminaire [le 18 septembre] réunissant professionnels et aidants. Cette manifestation a permis la constitution d'un groupe de travail qui approfondit les réflexions issues de cette journée afin de préparer un événement régional qui devrait se tenir en 2015.

Le club CPOM

Le club CPOM s'est poursuivi durant l'année en prenant en compte certaines initiatives prises par nos partenaires institutionnels et en s'élargissant à d'autres problématiques telles que les Ad'AP, par exemple.

● Information et formation

Le conseil auprès des adhérents de l'Uriopss

La première forme d'accompagnement se fait naturellement par le biais de conseil auprès des adhérents. Ce sont une douzaine d'adhérents qui

ont pu bénéficier d'au moins une demi-journée d'intervention par le biais de leur cotisation. Plusieurs problématiques apparaissent : difficultés de gouvernance pour les associations « mono-établissement », comment développer des nouvelles réponses dans un contexte économique contraint... Par ailleurs, nous avons été interpellés par la Ligne nationale du handicap [LNH] de chez nos voisins belges pour intervenir auprès de leurs associations dans le cadre d'une formation [0,5 jour] qui devrait se poursuivre en 2015. L'adhésion des associations est prévue pour l'an prochain.

L'Uriopss continue à développer ses activités de prestations notamment par le soutien de ses adhérents au travers d'accompagnements spécifiques : pour la révision du projet d'établissement, pour l'accompagnement à sa démarche d'évaluation, pour la réécriture du projet associatif.

La formation

La demande d'actions de formation dispensées auprès de l'encadrement et des professionnels du secteur s'est fortement développée. Elle a essentiellement concerné la compréhension des évolutions de l'environnement et de la réglementation du secteur médicosocial : quinze journées ont été réalisées sur cette thématique pour trois organisa-

tions différentes. Il importe de préciser que cette démarche est menée en intra-association, car portée par l'ensemble de l'organisation.

Les actions de formation initiale engagées se sont poursuivies sur des aspects historiques de la réglementation du médico-social et de la politique du handicap. Cela a concerné les étudiants de : ■ CRFPE pour les éducateurs de jeunes enfants : [2 journées] ■ l'EESTS [UF DF4] pour les éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs : [5,5 journées].

Le partenariat avec l'UCL

Le partenariat avec l'UCL a repris suite à une rencontre avec Stéphane SOYEZ, directeur des Ateliers Humanité. En effet, l'Uriopss a été invitée à participer au Comité stratégique des Ateliers en tant qu'« expert du médico-social ». L'Uriopss y a répondu favorablement et est inscrite dans la démarche engagée.

www.uriopss-npdc.asso.fr

Pour informer nos adhérents et en interaction avec le service communication, soixante-dix-sept fiches ont été élaborées et diffusées sur le site de l'Uriopss. Ces fiches reprennent à la fois des informations générales et événementielles sur la région, et des actualités commentées de l'actualité institutionnelle.

● Les perspectives 2015

- Pour faire suite aux travaux engagés, la convergence des secteurs Personnes âgées et Personnes en situation de handicap va se consolider. Les thématiques de l'aide aux aidants et la promotion de nouvelles formes d'accueil collectif resteront les axes majeurs de développement de cet axe de travail. Ainsi un événement régional sur la thématique des aidants est prévu en fin d'année, il viendra conclure les travaux engagés. Sur le plan de l'aide aux aidants des PSH, il s'agira aussi d'organiser trois réunions d'information territoriales concernant l'accueil temporaire sur le département du Nord.
- Nous nous saisisons des réformes engagées sur le plan national : rapport « zéro sans solution » et réforme de la tarification afin de contribuer à la mise en œuvre de ces orientations.
- Par ailleurs, le secteur « Personnes en situation de handicap » poursuivra les travaux engagés avec les partenaires institutionnels :
 - pour l'ARS : les travaux concernant le programme régional de prévention et d'accès aux soins pour les PSH, point d'étape sur l'approche territoriale de la scolarisation des enfants et des jeunes en situation de handicap, formation des services HAD,
 - pour le Pas-de-Calais : les groupes de travail SAVS/SAMSAH, la réflexion sur les logements adaptés en milieu naturel de vie pour les personnes en perte d'autonomie,
 - pour le Nord : les travaux concernant le développement de l'accueil temporaire.
- Sur un plan général, nous travaillerons à développer l'approche territoriale [notamment sur le département du Nord] et avec les autres secteurs, nous entamerons une démarche de « décloisonnement transversal » qui devrait favoriser le parcours des personnes concernées. Pour ce faire, la préparation du Pacte des solidarités dans le Pas-de-Calais s'appuiera sur cette dynamique, associant l'ensemble des acteurs de chaque territoire. ●

Secteur Santé

Bruno Delaval responsable du secteur

b.delaval@uriopss-npdc.asso.fr

● Les actualités nationales

La stratégie nationale de santé a donné lieu à des premières orientations fondant un projet de loi. Le contexte économique interrogeait les orientations proposées. Alors que le projet de loi devait réactualiser la loi du 9 août 2004 concernant la santé publique, les orientations prévoient à la fois des progrès sur la politique de prévention et une rénovation du système de santé dans son organisation nationale, régionale et locale alors que les orientations mettent en avant les droits des patients pour accéder au système de santé.

Dans le cadre de l'Uriopss, l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais a participé à l'analyse des priorités retenues dans ce texte afin de vérifier s'il y a une vision politique commune de la santé, dont l'objectif est la réduction des inégalités sociales et territoriales pour les publics en situation de vulnérabilité.

Ces orientations législatives ont été présentées et débattues dans les instances de l'Uriopss et dans des groupes de travail *ad hoc*. La remise sur l'ouvrage de la loi MATEI de 2004 et de la loi hôpital-patient-santé-territoire votée en 2009 était de nouveau interrogé et permettait, à partir des lacunes constatées, de progresser dans la réponse à apporter aux populations. Du fait de la crise économique, financière et sociale, les personnes les plus vulnérables restent les plus touchées par l'accroissement des inégalités de santé. Dans notre région, la situation de santé et les inégalités qui en découlent dans les territoires restent un objectif majeur. Les inégalités de santé reposent principalement sur l'accès à la prévention. C'est donc un travail de finesse à mener dans le territoire qui est rendu obligatoire. Les conférences de territoires et l'élaboration d'un pacte territoire de santé constituent l'amarce de la nouvelle politique de santé. Une vigilance plus particulière est à apporter à la politique de la ville qui, dans les territoires dégradés, contient un volet spécifique consacré à la santé. La totalité des travaux de l'Uriopss a eu en toile de fond cette réforme structurante, à la fois dans l'organisation et les priorités des pouvoirs publics ainsi que dans les évolutions des pratiques professionnelles.

Actions générales et transversales

Dans la région NPDC, l'organisation d'une journée de travail, le 6 février 2014, avec le CISS, le comité d'entente régionale, l'Uriopss, l'UFC *Que Choisir* et la commission spécialisée des droits des usagers a constitué le premier

cadre de réflexion sur le thème « *Les usagers ont la parole* ». L'Uriopss a participé à la constitution de cette journée, au travail en ateliers et à la table ronde conclusive sur les évolutions des modes de représentation des usagers dans le sanitaire et le médico-social. Le premier atelier a porté sur le respect des droits des usagers, la médiation et le traitement des plaintes. Les ateliers ont permis de rédiger « *Des cahiers de doléances* » de la représentation des usagers dans les institutions [CRSA], dans les structures de santé [CRUCQ, CLIN...], dans les conseils de vie sociale. Une approche partagée entre les participants venant d'horizons différents a permis d'interroger la façon de reconnaître l'expertise profane qui doit peser sur des politiques publiques mais aussi sur les établissements et services. Cette manifestation a permis de débattre avec Claire Compagnon, chargée par le Gouvernement d'un rapport sur la représentation des usagers dans les systèmes de santé. Le projet de loi relatif à la santé a intégré les propositions de son rapport : « *Pour l'an II de la démocratie sanitaire* », remis le 14 février 2014 à Marisol Touraine. Pour l'Uriopss, il est essentiel de porter des principes de démocratie en santé afin d'améliorer la qualité de la politique de santé et l'organisation des soins.

L'Uriopss NPDC réunit les associations et fédérations présentes en région pour élaborer une contribution inter-associative, qui a été remise lors de la séance plénière de la CRSA du 12 février 2014. Cette note a développé 14 points d'analyse [fiche 82247]. Elle concluait sur l'obligation de réussir une vraie stratégie nationale de santé, et la recherche « *d'un nouvel équilibre à partir de nouvelles bases* ».

Cette contribution a été portée aux travaux de la CRSA du 12 février afin de compléter l'avis de cette dernière auprès du conseil de la conférence nationale de santé. L'Uriopss a, par ailleurs, participé au forum régional de l'ARS sur la stratégie nationale de santé du 23 janvier 2014 autour de trois thèmes : les chutes, les iatrogénies médicamenteuses et les déterminants de santé. L'Uriopss a regretté que ces thèmes ne correspondent pas aux enjeux de la région [fiche 76172]. Les débats de la séance plénière ont examiné les trois axes de la stratégie : ■ prioriser la prévention sur le curatif et agir sur les déterminants de santé ■ mieux organiser les soins pour les patients ■ garantir l'égalité d'accès en privilégiant une logique territoriale ■ miser sur la déconcentration et renforcer la démocratie sanitaire.

L'Uriopss a soutenu le principe du développement urgent de la prévention et a souhaité l'octroi de moyens financiers à hauteur des ambitions. Elle attend que l'ensemble des acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux soient pris en compte et rappelle que la déclinaison régionale de cette stratégie doit tenir compte des particularités régionales et d'une mise en œuvre pour les territoires les plus en difficulté [fiche 82248].

Rentrée sociale : atelier sur les parcours

Dans le cadre de la journée de rentrée sociale sur le thème « *Les associations sous pression, quelles perspectives pour les établissements et services ?* », l'Uriopss a organisé un atelier à partir des réformes en cours sur le thème : « *Un nouveau mecano pour lutter contre les inégalités* ». Les échanges entre des adhérents issus d'établissements, de services différents a permis de mesurer la portée du projet de loi dont l'objectif et la construction d'un parcours pour les personnes confrontées à des problèmes de santé. La volonté est d'éviter que les patients soient ballottés dans un système qu'ils ne comprennent pas et qui les exclut. C'est la notion de parcours qui a été au cœur des débats. Il a été constaté que les hospitalisations sont trop nombreuses car le social et le sanitaire se télescopent.

De ces deux chantiers est apparu le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture et d'inciter les acteurs des différents champs de la santé à travailler sur des passerelles et à ne pas s'arrêter à la gestion de dispositifs.

Le rôle du premier recours, maintenant reconnu, oblige à repenser les coordinations et les fonctionnements en réseau. L'appui aux professionnels est devenu indispensable car pas toujours en capacité de maîtriser les situations complexes.

Les participants se sont interrogés sur la nouvelle territorialisation de santé, la recomposition territoriale de l'offre et l'articulation entre la prévention et la santé. Pour les adhérents, l'accès aux soins dans la proximité passe par la coopération et la coordination des différents acteurs de santé. Le concept de parcours est novateur, il constitue une avancée indéniable mais est difficile à traduire dans le droit et dans la réalité économique.

● Une forte implication dans la démocratie sanitaire

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie [CRSA]

La CRSA a terminé son premier mandat en juin 2014. Jean-Louis Salomé, son président a présenté le bilan d'activités des quatre ans de fonctionnement [fiche 82260]. En annexe de ce rapport figure un tableau comparant les avis de la CRSA et les réponses de l'ARS. Il a été souhaité qu'à l'avenir, une réponse formelle de l'ARS soit donnée à chacun des avis.

L'installation de la nouvelle CRSA a eu lieu le 23 septembre. Lors de cette réunion, Jean-Louis Salomé a été reconduit dans ses fonctions. Il a souligné que, durant cette mandature, 43 avis circonstanciés ont été rendus et il a rappelé les cinq axes de progrès pour la CRSA. Bruno Delaval et Bernard Rodriguez ont été reconduits à la présidence et à la vice-présidence de la commission spécialisée de l'offre médico-sociale. Gilles Atmeare a été nommé à la commission permanente [fiche 79288]. En conclusion des travaux, le directeur général de l'ARS a présenté un rapport sur la stratégie et les priorités de l'agence [fiche 79007].

Lors de cette installation, les besoins financiers de la région ont été rappelés d'autant que la région a été la deuxième région la plus impactée par le gel des crédits [2,3 % de l'enveloppement nationale] alors qu'elle représente 6,5 % de la population nationale avec le plus fort taux de pauvreté et les plus mauvais indicateurs de santé.

Commission permanente

De son côté, la commission permanente s'est réunie à cinq reprises. Au-delà de son travail sur la stratégie nationale de santé, elle a examiné le programme « *Lutte contre l'obésité* », le volet urgence du SROS-PRS, le schéma inter-régional d'organisation sanitaire et a adopté l'avis de la CSOMS sur le PRIAC, le dispositif Culture-Santé. Un point particulier a été fait sur l'évolution du fonds d'intervention régional [FIR].

CSOS

La commission spécialisée, réunie à quatre reprises, a travaillé sur l'évolution des dispositifs et les demandes d'autorisation suite à des appels à projets.

Les plans et programmes examinés ont été : ■ modification du volet périnatalité-DPN du schéma régional [SROIS] ■ modification du volet prise en charge des cancers ■ modification du cahier des charges des permanences de soins ambulatoires ■ volet urgence du SROS. Un bilan d'étape du programme régional de démographie des professions de santé et du pacte territoire santé a été réalisé. Le parcours des personnes âgées à risque de perte d'autonomie [PAERPA] a été présenté.

Suite à l'appel à projets relatif au développement d'activités et aux demandes de renouvellement d'autorisation, les 11 et 12 juin, la CSOS a porté un avis sur des dossiers relatifs aux insuffisances rénales chroniques [IRC], à la neurochirurgie, aux soins de suite et de réadaptation, à la psychiatrie, à la médecine, la chirurgie et les soins de longue durée.

Commission spéciale des usagers

La commission a travaillé sur le rapport annuel portant sur le respect des droits des usagers. Les actions portées par l'Uriopss concernant principalement la participation des usagers ont été reprises. Un point particulier est à faire sur l'expérimentation dans les EHPAD de la représentation d'associations d'usagers. Par ailleurs, la com-

mission a examiné et diffusé l'instruction du 17 avril 2004 relative au label et au concours « *Droit des usagers de la santé* ». Le cahier des charges porte sur le « *Parcours de santé aux droits* ».

Commission spécialisée de l'offre médico-sociale

La CSOMS a examiné dans le cadre du SROSMS la démarche régionale sur les évaluations internes et externes, les enjeux autour des SAMSAH, les besoins de financement des personnes en difficultés spécifiques et l'expérimentation du PAERPA. Dans le cadre du PRS, la commission a engagé une analyse sur les réseaux de santé et, à partir d'exemples, a montré la pertinence et l'efficacité de ce dispositif, outil de transition entre le sanitaire et le médico-social. La commission a également partagé des informations sur les emplois d'avenir en présence de la DIRECCTE, sur le GCS-Matisse en charge du système d'information, et enfin sur le label AQE [accès, qualité, efficacité]. L'Uriopss, sur ce dernier sujet, a réinterrogé le nouveau directeur de l'ARS [lettre du 16 décembre 2013] sur la pertinence de ce label eu égard aux travaux engagés dans le cadre de l'évaluation interne et de l'évaluation externe.

Sur les réseaux de santé, l'Uriopss a souligné l'importance d'en analyser leurs pratiques et d'en faire un élément pivot de la coordination, d'autant que ces derniers mobilisent dans leur gouvernance et dans leur fonctionnement des acteurs de natures différentes.

Commission spécialisée prévention [CSP]

L'Uriopss a attiré l'attention de la CSP sur la complexité de la procédure d'appel à projets, sur les réponses tardives et les difficultés de trésorerie des associations. Ces observations ont été réitérées dans le cadre de l'appel à projets 2015. Le délai de dépôt a été prorogé. L'attention est attirée sur les petites associations et sur la reconnaissance de la santé communautaire, qui implique une participation active des habitants. L'Uriopss juge cette procédure non adaptée et a ouvert le débat sur les contrats locaux de santé [CLS] et sur la santé portée dans le cadre de la politique de la ville. Il y a besoin de clarifier la gouvernance puisque la politique de la ville relève de la DRJSCS et du SGAR. La modification des quartiers peut mettre en difficulté les actions portées par des associations. L'enjeu est que les besoins soient partagés par l'ensemble des acteurs d'un territoire et qu'elles induisent une dynamique locale en matière de santé.

Conférences de territoires

Par décret du 2 octobre 2014, le mandat des membres des conférences de territoires a été prorogé. L'Uriopss a donc fait des propositions pour « mettre à jour » les représentants des établissements et services dont lui incombait la désignation.

Les conférences ont tiré le bilan de leurs quatre années de fonctionnement. Sur l'exercice 2014, elles ont analysé les axes rénovés de la stratégie nationale de santé, ont

poursuivi leur travail sur les CLS et ont mené un débat public courant juin sur l'accès aux soins :

- 16 juin 2014 - Artois-Douais : l'accès au soin de premier recours, l'accès aux soins et santé mentale, prévention contre l'obésité ;
- 19 juin 2014 - Hainaut-Cambrésis : accès aux soins des personnes en situation de précarité, l'accès aux soins des personnes en situation de vulnérabilité et l'attractivité du territoire par les professionnels de santé ;
- 5 juin 2014 - Littoral : accès aux soins des migrants, accès aux soins des gens de mer et l'accès aux soins des populations des zones rurales.

L'Uriopss, avec les correspondants territoriaux, a rencontré chaque directeur de territoire [ex délégué territoire] ainsi que les directeurs métiers de l'ARS.

L'Uriopss a souligné les difficultés de fonctionnement des conférences de territoires signalées lors du bilan national sur la démocratie sanitaire en région porté par le président de la CRSA à la CNSA [2013].

Contrats locaux de santé

En 2014, les contrats locaux de santé annoncés ont été mis en œuvre. En raison de la réforme relative à la santé, il n'y a pas eu de développement d'autres contrats. L'Uriopss a pris acte avec satisfaction de sa demande de retrait de la procédure des appels à projets pour les actions de prévention conventionnées dans ce cadre. De façon plus générale, l'Uriopss a contribué et participé aux travaux menés par l'ARS, au comité de pilotage, et au comité de suivi des différents schémas dont le PRAPS, l'addictologie, la télémédecine, l'éducation et la santé.

Implication et positionnement de l'Uriopss

L'Uriopss a poursuivi ses travaux.

L'analyse du FIR, l'extension de son périmètre et la règle de la fongibilité imposent une meilleure transparence sur les orientations, les missions du fonds afin d'apporter une clarification sur les actions prises en charge financièrement. Dans le cadre de la CRSA et de l'ARS, l'Uriopss est intervenue régulièrement pour disposer des données.

La question de la place du médico-social et des centres de santé dans le groupement de coopération assurant la gestion de Matisse a été posée. Il importe que les thèmes porteurs permettent un accompagnement des projets de ces structures. Sur ce sujet, l'Uriopss avec la FEHAP, le SYNERPA et l'APF a organisé une journée sur le système d'information en 2015.

Avec la fédération des réseaux de santé, l'Uriopss a accompagné les réflexions sur leur devenir et sur leur réorganisation suite à la perte des crédits.

L'Uriopss a continué de contribuer à la reconnaissance de l'hospitalisation à domicile dans son articulation avec les établissements médico-sociaux et l'activité ambulatoire des centres de santé.

Elle s'est, par ailleurs, fortement impliquée dans le deve-

nir de l'ORS et a travaillé dans le cadre du bureau de cette instance à la définition des nouvelles missions ainsi qu'à sa gouvernance.

Enfin, l'Uriopss s'est engagée dans le devenir du COREPS et du CODES Pas-de-Calais, désormais porté par la Sauvegarde du Nord.

Centres de soins infirmiers

L'actualité 2014 a été intense, notamment en ce qui concerne la gestion interne des structures : accords collectifs, complémentaires santé, accessibilité des locaux, formation des stagiaires...

Suite à la présentation par Philippe Georges, le 21 octobre 2013, de son rapport IGAS sur « *Les centres de santé : situation économique et place dans l'offre de soins de demain* », l'Uriopss a identifié les questions centrales pour le devenir des centres de santé [fiche 75534] et a organisé en 2014 quatre réunions afin de travailler sur :

- La place des structures concernées par l'offre de premier recours.
- L'accord signé avec l'UNCAM qui n'a pas été revalorisé depuis 2003 et prend une portée nouvelle avec l'interrogation de rémunération forfaitaire.
- Les axes de financement et de développement. En effet, il est de plus en plus difficile pour les CSI de se positionner sur les appels à projets « prévention ». L'Uriopss a donc saisi l'ARS, secteur prévention, sur ces difficultés alors que les centres, en raison des difficultés d'accès aux soins, prennent de plus en plus leur place dans le système de santé et dans l'organisation des soins. Le travail en profondeur a été mené autour de mots-clés tels que « *personnes accueillies, ouverture des droits, continuité des soins, politique de prévention, suivi des personnes...* » et devrait déboucher en 2015.
- L'amélioration de la gestion des centres de santé et des perspectives de nouvelles rémunérations.
- Le projet de loi en débat qui conforte l'analyse en particulier avec la création du service territorial de santé au public.
- La loi relative à la santé qui va être déterminante pour garantir la place et les missions des centres de santé, c'est-à-dire le développement et la structuration de cette offre.

Les établissements de santé

Aujourd'hui se pose la question de l'existence des établissements et services engagés dans le domaine de la santé ayant une gestion désintéressée. L'Uriopss a interrogé la direction de l'offre de soins sur le financement des établissements de santé à but non lucratif. Elle a réuni à deux reprises quelques établissements pour examiner leurs contraintes et la construction de leur devenir dans un système de santé en pleine mutation. Il ne faut pas que ce secteur important dans notre région soit une variable d'ajustement tant en ce qui concerne la régulation des équipements que la distribution des crédits. Alors que ce secteur a été des plus innovants,

la vision de la santé ne peut être réduite à un type d'organisation. Les réflexions ont également portées sur les logiques de décloisonnement et de coopération entre hôpital, médecine de ville et médico-social qui sont une priorité. Le décloisonnement doit permettre de prendre en considération les modes d'exercice en matière de santé et les différentes missions portées par les acteurs. Il est difficile pour les établissements de santé de trouver leur place à côté de l'offre libérale et des maisons de santé pluridisciplinaires. En 2014, la question de la capacité de la loi de 1901 à porter ces structures s'est posée. Deux réflexions sont en cours sur les SCIC [sociétés coopératives d'intérêt collectif] et sur la diversification avec l'adjonction de médecins dans les centres de santé.

Autres points d'action

PRAPS : l'Uriopss a désigné des représentants pour siéger dans les quatre groupes de travail du PRAPS :
 ■ accès aux droits ■ lits halte soins santé ■ coordination entre les acteurs ■ évaluation des structures ■ projet régional de santé mentale.

Insalubrité : l'Uriopss est intervenue auprès de l'ARS sur les dossiers déterminants en particulier en matière de déclaration d'insalubrité.

Visibilité des enjeux : six numéros du *Pont des Associations* rendent compte du travail engagé et des attentes. A souligner, un article de mai 2014 sur les soins palliatifs.

Interventions : l'Uriopss est intervenue dans différents colloques dont la journée régionale de l'addictologie du 3 décembre 2014.

Les perspectives 2015

- L'année 2015 s'ouvre sur le débat au Parlement du projet de loi de santé. Deux axes fondamentaux sont à retenir : l'amélioration des conditions de santé et d'accès aux soins des personnes et les recherches d'économie dans le cadre des dépenses de l'assurance maladie.
- 2015 verra le lancement par l'ARS d'une réorganisation territoriale dans le cadre de la fusion avec la Picardie et d'une réorganisation des territoires de santé. Les enjeux de tarification sont posés pour chacune des structures.
- L'Uriopss souhaite que les établissements de santé privés d'intérêt collectif soient davantage reconnus dans leur territoire et disposent d'une équité de traitement en matière de financement.
- L'Uriopss souhaite veiller à ce que les politiques élaborées n'aillent pas à l'encontre des politiques de coordination et de collaboration entre les structures. ●

Secteur Enfance, jeunesse, famille

Christelle Decat, responsable du secteur et Mathilde Le Bihan, chargée de missions

c.decat@uriopss-npdc.asso.fr - m.lebihan@uriopss-npdc.asso.fr

● Les actualités nationales

La petite enfance et la parentalité

Le 6 février 2014, Benoît Menard, directeur général et Samia Darani, conseillère technique Enfance, Famille, Jeunesse à l'Uriopss ont participé au comité de pilotage « Gouvernance de la petite enfance et du soutien à la parentalité », présidé par Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la Famille, et organisé dans le cadre de la modernisation de l'Action publique. Cette rencontre a été centrée sur le lancement des schémas territoriaux des services aux familles dans 17 territoires « préfigurateurs » [fiche 76086].

Focus sur...

L'Uriopss et l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais [à travers le collectif 59/62] font partie des 105 signataires de l'appel lancé par le collectif CEP-Enfance pour la création d'un Conseil National de l'Enfance et d'une Instance Interministérielle à l'Enfance.

La protection de l'enfance

La commission des affaires sociales du Sénat a confié, en début d'année 2014, à Muguette Dini et Michelle Meunier, une mission sur la protection de l'enfance afin d'étudier la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et de formuler, le cas échéant, des propositions d'amélioration du dispositif existant. Dans la suite de ces travaux, ces dernières ont fait une proposition de loi le 11 septembre 2014. Partant du constat que « le parcours des enfants manque de suivi global », cette proposition de loi se donne trois objectifs principaux : ■ améliorer la gouvernance nationale et locale ■ sécuriser le parcours de l'enfant ■ adapter le statut des enfants confiés à long terme.

L'Uriopss, en novembre 2014 a transmis une note apportant des constats et observations à cette proposition de loi [fiche 80356].

Focus sur...

Les 7^e assises nationales de la protection de l'enfance se sont déroulées à Lille les 30 juin et 1^{er} juillet 2014. L'objectif était de réfléchir autrement aux limites et contradictions auxquelles se heurtent les pratiques.

« Malgré le poids du système changeons de paradigme ».

En lien avec l'Uriopss, l'Uriopss NPDC a participé au salon de ces assises en y tenant un stand visant à promouvoir les valeurs et les activités du réseau. A l'occasion de ces assises, le GIPED a publié sa nouvelle affiche présentant de manière simplifiée le dispositif de protection de l'enfance en France [fiche 78417].

La protection judiciaire de la jeunesse

Le sénateur Jean-Pierre Michel a rendu un rapport sur la PJJ le lundi 27 janvier, où il propose de redonner à la Protection Judiciaire de la Jeunesse « une plénitude de compétences dans l'action éducative des mineurs qui sont en conflit avec la loi », en lui attribuant « des moyens humains et financiers pérennes pour accomplir ses différentes missions » [fiche 76104].

L'Uriopss était présente à l'ENPJJ le 26 juin quand Catherine Sultan, directrice de la PJJ a présenté les grandes orientations nationales de la PJJ.

Focus sur...

La mise en œuvre de la circulaire de mai 2013 relative à la mise à l'abri des mineurs isolés étrangers prévoit notamment la péréquation de la répartition des MIE sur le territoire national. Cela a engendré des difficultés particulièrement dans le cadre de la protection de l'enfance par les départements [fiche 81145] [nota : le 30 janvier 2015, un arrêt du Conseil d'État invalide la péréquation mise en place]. Avec leur statut de mineurs, les MIE s'inscrivent dans les dispositifs de protection de l'enfance. Leur accueil mobilise des réflexions constantes dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. L'Uriopss participe à ces réflexions au sein des instances existantes [ODPE, comités de suivi de schéma...].

● Les actualités régionales

La petite enfance et la parentalité

Le Pas-de-Calais fait partie des dix-sept départements préfigurateurs dans la mise en place des schémas des services aux familles. Visant à définir et animer l'offre de services et à réduire les inégalités territoriales, il a été signé le 2 juillet 2014 à Arras. Il marque la fin de la

CDAJE et le commencement d'une nouvelle dynamique de coopération entre acteurs de la petite enfance.

Dans le Nord, malgré un ralentissement des travaux suite au changement de coordinatrice, les réflexions se sont poursuivies au sein de la CDAJE et notamment de son groupe observation auquel participe l'Uriopss. Le collectif 59/62 « Qualité d'accueil pour tous » dans lequel s'investissent Colline Acepp, le CRFPE ou encore l'Uriopss s'est réuni sept fois en 2014. Une manifestation a été organisée le 22 novembre afin de permettre à des enfants, parents, élus associatifs, professionnels de la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation, de la protection de l'enfance et de la formation de s'exprimer sur le nombre d'intervenants croisés dans une journée par un enfant, leurs profils et leurs articulations. La restitution de demi-journée de travail a été transmise au collectif CEP-Enfance pour alimenter la réflexion nationale.

Focus sur...

Les réseaux Colline Acepp et Uriopss ont organisé le 18 avril 2014 une journée intitulée « Des complémentarités associatives en construction pour répondre aux besoins des familles sur les territoires ». Une soixantaine de participants s'est regroupée pour échanger sur les liens entre Petite enfance - insertion / Petite enfance - handicap / Petite enfance - intergénérationnel [fiche 80131].

En quelques dates...

27 mai : réunion de concertation - schéma départemental des services aux familles 62 [fiche 80259].

10 juin et 9 décembre : plénière de la CDAJE du Nord [fiche 80259].

La protection de l'enfance dans le département du Pas-de-Calais

Le département du Pas-de-Calais a poursuivi le travail de restructuration de l'offre d'accueil institutionnel sur les territoires. Les associations étaient invitées fin d'année 2013 à faire des propositions de restructurations [accueils de jour, dispositifs d'aide au retour en famille, dispositifs de maintien à domicile...]: le 22 octobre 2014, quatre établissements avaient reçu un arrêté d'autorisation et huit établissements avaient reçu un courrier d'accord de principe concernant leur restructuration.

En septembre 2014, le département invitait les associations à s'inscrire dans un processus expérimental « d'outil d'évaluation partagée ». Cet outil devrait permettre de conduire une évaluation associant les différents acteurs, d'avoir un « regard croisé » autour des diverses situations d'enfants accueillis. Il devrait faciliter l'émergence d'un langage commun tout en s'inscrivant méthodologiquement dans une grille de lecture commune. Cette expérimentation, en cours jusque septembre 2015, amène d'ores et déjà des réactions des acteurs qui ont fait l'objet d'échanges lors de la commission régionale du 4 décembre. Cette année 2014 a aussi été marquée par une volonté

de déploiement de CPOM de la part des acteurs de la protection de l'enfance.

Focus sur...

Travaillée en fin d'année 2013, une contribution Uriopss à une réflexion globale sur la situation des jeunes dans le Pas-de-Calais a été transmise au vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais en charge de l'enfance et la famille. Elle met l'accent sur notre volonté de réaffirmer le principe d'un accompagnement spécifique pour les jeunes les plus en difficulté, les fondements qui le détermine et les modalités d'intervention. Ce positionnement s'inscrit dans un contexte d'évolution de l'accompagnement des jeunes majeurs dans ce département. L'Uriopss souhaitait réaffirmer qu'il n'y a pas une jeunesse mais des jeunes, qu'avant d'être orientée vers les dispositifs de réinsertion, elle doit d'abord être insérée, que la garantie jeune est une solution mais pas LA solution à toutes les difficultés des jeunes [fiche 81743].

En quelques dates...

10 avril et 20 novembre : comité technique de l'observatoire de la protection de l'enfance [fiches 79361 et 76806].

13 juin et 5 décembre : comité de suivi du schéma enfance famille [fiches 79429 et 80182].

4 avril et 22 octobre : groupe projet départemental [fiches 76921 et 79714].

La protection de l'enfance dans le département du Nord

En début d'année 2014, le département a lancé une réflexion sur la création d'un comité d'usagers enfance-famille. La direction Enfance famille a réuni les acteurs de la protection de l'enfance pour évoquer ce projet qui est resté en l'état suite à des difficultés de mise en œuvre.

Le 20 mars 2014, les têtes de réseaux étaient invitées à débattre de l'évolution du budget des Conseils généraux et du bilan de la campagne budgétaire 2013. Le Conseil général a une trésorerie plus que tendue et est amené à revoir sa politique de mandatement, ses avances de trésorerie.

Les associations, notamment celles du secteur de la protection de l'Enfance, dénoncent des problèmes de trésorerie.

Focus sur...

Le 4 septembre 2014, la direction Enfance famille lance un comité de pilotage d'évaluation portant sur quatre nouvelles modalités d'intervention créées en 2007, à savoir : ■ les services d'accueil et d'accompagnement avec maintien à domicile [SAMAD] ■ les services d'accompagnement parental [SAP] ■ les services d'accueil de jour et le service d'action éducative en milieu ouvert renforcée [AEMO renforcée]. L'objectif est, au travers d'une évaluation collégiale, de faire des propositions dans l'écriture du futur schéma

enfance famille. L'Uriopss participe au comité de pilotage qui se réunit mensuellement de septembre 2014 à mars 2015.

En quelques dates...

14 mai et 17 décembre : comité technique du schéma enfance famille [fiches 79363].

20 mars : réunion de suivi de la mise en œuvre des schémas.

La protection judiciaire de la jeunesse

Une unique réunion avec les fédérations et réseaux associatifs s'est déroulée à la direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse durant l'année 2014. Elle a été l'occasion pour Christian Bastien, directeur interrégional, de présenter la synthèse des audits territoriaux DIRPJJ Grand Nord, le diagnostic partagé Grand Nord, le budget opérationnel de programme, un point sur le renouvellement des habilitations... [fiche 76809].

Focus sur...

Le 11 mars 2014, l'Uriopss a été actrice de l'anniversaire du service « Métamorphose » de l'association Alter-Egax à Valenciennes. Une occasion pour l'association et l'Uriopss d'interpeller la PJJ sur les conditions de financement de tels dispositifs. Le président de l'Uriopss a adressé un courrier à la DirPJJ pour évoquer l'état de vigilance de l'Uriopss concernant les conditions de financement du secteur associatif habilité.

En quelques dates...

7 avril : réunion à la DirPJJ.

26 juin : visite de Catherien Sultan, directrice de la PJJ à l'ENPJJ à Roubaix pour présenter les orientations nationales.

La jeunesse

La « garantie jeunes » se met en place sur le territoire du Pas-de-Calais en janvier 2015. La Direccte a organisé une réunion le 3 juillet 2014, présentant le dispositif et les modalités de mise en œuvre sur le territoire [fiche 78114].

En quelques dates...

28 novembre : rencontre annuelle du Pacte jeunesse mené par le département du Pas-de-Calais [fiche 76519].

La vie du réseau

Focus sur...

La commission régionale Enfance Jeunesse famille s'est réunie le 4 décembre 2014. Transversale, elle permet à l'ensemble des adhérents du secteur [petite enfance, protection de l'enfance, prévention spécialisée, service d'aides à domicile famille...] de se rencontrer. L'ordre du jour était axé sur les actua-

rités nationales et régionales de la petite enfance, l'évaluation de la diversification des modes de prise en charge dans le Nord, la place du référent et outil d'évaluation partagée dans le Pas-de-Calais, les constats et propositions de l'Uniopss sur le projet de loi relatif à la protection de l'enfant, la mise en place de la garantie jeune dans le Pas-de-Calais. Cet espace permet un échange régional, une ouverture sur les inter-champs du secteur et une visibilité pour les adhérents des fonctionnements voisins [fiche 80356].

L'animation des adhérents des services à domicile famille : dans le Nord, les associations d'aide à domicile famille ont émis la volonté de rencontres régulières pour travailler les pratiques professionnelles et interpeller le département de manière collégiale. En 2014, une rencontre avec Nicolas Baldach, adjoint technique interventions à domicile de la direction Enfance famille du département s'est déroulée dans les locaux de l'Uriopss. Ce temps d'échanges a notamment permis de développer les grands axes du référentiel des droits de visite et d'hébergement en protection de l'enfance [fiche 79362].

Les échanges ont également pu porter sur la gestion des mandatements et les accords de prise en charge, la reconnaissance des métiers [TISF,AVS], le projet d'intervention... Le travail en lien avec le département se poursuit en 2015.

En quelques dates...

31 mars : réunion des adhérents.

4 novembre : réunion adhérents avec invitation de Nicolas Baldach du Conseil général du Nord.

L'animation des adhérents dans chaque département

Des liens sont noués avec les adhérents du Nord et du Pas-de-Calais soit lors de rencontres, soit pour la diffusion par mail des informations importantes. Les réunions portent sur des thématiques particulières qui viennent en écho de problématiques repérées par les adhérents [la garantie jeune, l'accompagnement des jeunes majeurs, les mineurs isolés étrangers...].

En quelques dates...

24 mars : réunion des adhérents du Pas-de-Calais.

7 novembre : réunion des adhérents du Nord sur la thématique de l'accueil des MIE dans le département [fiche 80357].

L'animation de la prévention spécialisée dans le département du Pas-de-Calais

Le 22 février 2013, l'idée d'une formation sur la thématique de l'évaluation interne est née des six associations adhérentes. Une formation, portée par l'Uriopss a été construite et menée en grande partie

par l'association de prévention spécialisée du Nord [APSN] à partir de son savoir-faire et de ses outils. Débutée le 28 juin 2013, plus de trente personnes étaient présentes : administrateurs et professionnels afin de présenter la démarche et de lancer la dynamique. Cinq jours de formation se sont déroulés entre ce 28 juin 2013 et le 21 novembre 2014. Ils ont été assortis de temps de réunion animés par l'Uriopss pour capitaliser, échanger, se soutenir dans la démarche. Le 1^{er} décembre, les six services ont envoyé leur rapport d'évaluation interne au département. Le double effet de la démarche est outre l'accomplissement de ce document, un réel travail qui a permis des échanges, des regards sur la pratique, une dynamique inter-associative, un travail collaboratif permettant d'avancer sur la thématique de la prévention spécialisée [fiche 81220].

En quelques dates...

23 janvier et 9 octobre : réunions des services de prévention spécialisée.

● Formations et accompagnements

Accompagnement à l'évaluation interne auprès d'un FJT : ■ appui au projet associatif auprès d'un FJT ■ formation « *L'enfant, sa famille - exercice de l'autorité parentale dans le cadre de l'accompagnement* » pour une association de milieu ouvert ■ suivi d'une association pour une sortie de crise ■ appui à la mise en œuvre d'un CPOM auprès d'un FJT ■ accompagnement pour la rédaction d'un projet de service pour une association de milieu ouvert ■ formation à la médiation pour les personnes qualifiées de la région Nord - Pas-de-Calais [ARS].

www.uriopss-npdc.asso.fr

Soixante-sept fiches ont été réalisées en 2014 pour le secteur Enfance, jeunes, famille.

● Les perspectives 2015

L'ensemble des dossiers vont se poursuivre et des chantiers nouveaux se mettent en place au fil du calendrier. Ils s'appuieront notamment sur :

- La proposition de loi dite « Dini Meunier » adoptée par le Sénat le 11 mars 2015 qui prévoit de renforcer et d'améliorer la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance suite au rapport « *Protection de l'enfance : améliorer le dispositif dans l'intérêt de l'enfant* », publié en juin 2014.
- Un plan d'actions annoncé par Laurence Rossignol, secrétaire d'État à la famille suite à l'adoption de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, pour l'avenir des services à domicile [SAAD]. Dans ce cadre, la DGCS réunit un groupe de travail sur l'aide à domicile à destination des familles.
- La mise en place progressive de maisons d'assistantes maternelles sur les territoires qui amène les acteurs à se questionner sur les impacts de ce développement pour les structures d'accueil collectif en place. La CDAJE du Nord s'est saisie de cette réflexion et mettra en place un groupe de réflexion sur cette thématique.
- Une note concernant la lutte contre la radicalisation des jeunes, rédigée le 27 janvier 2015 par Catherine Sultan DPJJ, faisant suite à l'annonce du Premier ministre d'une série de mesures pour lutter contre le terrorisme après les événements tragiques du début d'année...

La vie du réseau

29 janvier : réunion avec les adhérents du Nord en vue d'une rencontre avec le vice-président en charge de l'enfance du Conseil général du Nord et le président Didier Manier.

3 février : rencontres des adhérents SAAD familles du département du Nord

Relations institutionnelles

13 février : présentation de l'évaluation interne au vice-président en charge de l'enfance et de la famille du Conseil général du Pas-de-Calais, Yvan Druon.

6 février : participation à un temps d'échanges organisé par le préfet délégué pour l'égalité des chances suite aux événements dramatiques qui ont marqué le pays début d'année 2015.

28 janvier et 19 mars : poursuite des travaux en comité de pilotage d'évaluation des nouveaux modes d'accompagnement dans le département du Nord.

26 février : réunion à la DirPJJ avec les fédérations

12 mars : groupe observation de la CDAJE du Nord « *Réflexion sur la mise en place du schéma des services aux familles et création d'un groupe de travail sur les MAM* ».

Le national

4 février : participation à une consultation nationale sur la « *Stratégie nationale de l'enfance et de l'adolescence* » à Paris [fiche 82008].

8 avril : Jean-Pierre Feutry, directeur du CRFPE, a rédigé pour l'Uriopss une contribution à un groupe de travail consacré à la refonte de la filière des diplômés de la petite enfance [fiche 81813].

24 janvier : participation au forum national du collectif CEP-Enfance « *Qu'est-ce qu'on fabrique avec les enfants ?* » ●

Secteur Insertion et développement local

par Marine Lemoine, responsable du secteur

m.lemoine@uriopss-npdc.asso.fr

● Les actualités nationales

Mise en œuvre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Si le Plan pauvreté n'a pas fait reculer sensiblement la pauvreté, il a sans doute permis d'amortir un peu le choc de la crise économique pour les plus fragiles. Cependant, la mise en œuvre du plan n'a pas pu empêcher une intensification de la pauvreté : les pauvres sont de plus en plus pauvres et sont de plus en plus éloignés du seuil de pauvreté [fiches 81264 et 75518].

Loi ALUR

Les principales mesures contenues dans la loi ALUR concernent l'encadrement des loyers, la création d'une garantie universelle des loyers, l'allongement de la trêve hivernale au 31 mars, l'amélioration de certains aspects de la prévention des expulsions, le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne, le fonctionnement des SIAO, l'amorce d'une réflexion sur un statut unique pour les centres d'hébergement, l'amélioration des articulations entre l'hébergement et le logement et l'amélioration de la domiciliation.

L'Uriopss a rassemblé l'ensemble des éléments de références, des documents cadre, des articles de presse et des éléments d'analyses dans un dossier en ligne [fiche 76434].

Projets de loi asile et immigration

Le projet de loi relatif au droit d'asile examiné par l'Assemblée nationale à partir de décembre 2014 contient des mesures qui entendent réformer en profondeur la procédure d'asile. Certaines constituent des avancées, même si en pratique la question des modalités de mise en œuvre et des moyens se pose. D'autres renforcent le contrôle des demandeurs d'asile au détriment de leur protection, dans un contexte où le ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration [OFII], consolide son rôle en matière d'asile, domaine qui était, il y a encore quelques années, partagé entre plusieurs ministères

[Affaires étrangères, Affaires sociales, Justice et intérieur] [fiche 80239].

Emploi des demandeurs d'emploi de longue durée

Formation professionnelle difficilement accessible, freins en matière de garde d'enfants, de santé, de transports, de logement, déficit d'accompagnement dans l'emploi sont autant de freins à une insertion durable des personnes qui ont été durablement éloignées de l'emploi.

Les associations ont interpellé le président de la République en lui demandant de toute urgence un engagement fort en faveur de l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Lors de la conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, le président de la République et le Premier ministre avaient repris la demande majeure du collectif Alerte d'un plan de lutte contre le chômage de longue durée mais, la traduction concrète de cet engagement peine à se faire sentir.

● Les actualités régionales

Animation d'une réflexion inter-associative sur la pauvreté dans la région : le collectif Alerte Nord - Pas-de-Calais

Les membres du collectif Alerte Nord - Pas-de-Calais se sont réunis à six reprises en 2014 autour de l'actualité sociale et économique, et notamment :

- le suivi régional du Plan Pauvreté et la question des priorités territoriales,
- l'évolution du travail social, en lien avec les assises interrégionales du Travail social,
- la gestion saisonnière de l'hébergement d'urgence [fiche 79947].

Focus sur...

Dans le cadre de la journée mondiale du refus de la Misère, le collectif Alerte NPDC et ATD Quart monde ont organisé, le 16 octobre 2014, une soirée-débat autour des préjugés liés à la pauvreté : « *Combattre nos préjugés, c'est combattre la pauvreté* ». Les parti-

cipants sont venus échanger et apporter leurs témoignages sur les idées reçues véhiculées autour de la pauvreté, des exclusions, de l'immigration ou encore de l'assistanat et de la fraude.

Illustration de ces préjugés : alors que la fraude au RSA est estimée à 44 millions d'euros, la fraude fiscale coûte 11 milliards d'euros chaque année [fiche 79501].

Garantie Jeunes

Lancée en 2013, financée par l'État avec l'appui de fonds européens, la garantie Jeunes concerne les 18-25 ans en situation de précarité, sans emploi et sans formation. Les bénéficiaires s'engagent dans un parcours en lien avec la mission locale en échange d'une allocation et d'un logement.

En 2014, dix « premiers » départements avaient adhéré au dispositif inscrit au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté. Dix autres doivent les rejoindre à partir du 1^{er} janvier 2015 dans cette expérimentation, dont le Pas-de-Calais. L'Uriopss a largement contribué à communiquer sur ce dispositif [fiches 81548 et 80320].

Programme départemental d'insertion du Nord

L'Uriopss a réuni les adhérents concernés par le programme départemental d'insertion [PDI], ainsi que ses représentants dans les instances, pour échanger et construire une contribution sur le projet de référentiel de mise en œuvre du PDI 2014-2017. Trois réunions ont été organisées en janvier et février 2014 sur le Hainaut-Cambrésis, la métropole et les Flandres. Ces rencontres ont permis de partager les expériences de chacun et de construire une contribution pour pointer les éléments d'enjeu et dégager des propositions : « *Contribution de l'Uriopss au projet de référentiel de mise en œuvre du programme départemental d'insertion : 26 propositions pour renforcer l'accompagnement social et professionnel des personnes allocataires du RSA et développer le maillage et la gouvernance sur les territoires* » [fiches 76788 et 77424].

Fusion des SIAO sur les arrondissements de Valenciennes, Cambrai, Douai et Avesnes

La loi ALUR prévoyant un seul SIAO par département, la DDCS du Nord a lancé en 2014 un appel à propositions visant à identifier un seul porteur pour les arrondissements du sud du département du Nord [Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes]. L'Uriopss a accompagné la réflexion et la mise en œuvre de la structuration du nouveau SIAO 59 Sud [modification des statuts de l'association porteuse du SIAO unique, instances de gouvernance et instances techniques, représentation des personnes accueillies...]. La nouvelle organisation, portée par

la CAO 59 Sud, est opérationnelle depuis le 1^{er} septembre 2014.

Forum Logement de l'arrondissement de Lille

L'arrondissement de Lille est l'un des territoires le plus tendu pour l'accès au logement, de surcroît pour les personnes en situation précaires. Afin d'améliorer la connaissance tant des professionnels que des demandeurs, les acteurs institutionnels et associatifs ont organisé le 21 novembre 2014 un forum relatif à l'accès au logement, composé de stands et d'ateliers.

Règlement intérieur FSL 59

L'Uriopss et la FNARS ont organisé avec le Conseil général du Nord une demi-journée d'information sur l'évolution du règlement intérieur du FSL, à destination des travailleurs sociaux accompagnant les ménages dans leurs démarches.

Précarité énergétique

L'Uriopss et le pôle Lutte contre les Exclusions de la DTPAS co-animent sur les territoires du Valenciennois et du Douaisis un réseau logement et précarité énergétique. Les réunions sont l'occasion de partager les bonnes pratiques pour lutter contre la précarité énergétique, de développer le partenariat, de proposer des actions de sensibilisation aux acteurs sociaux [journée d'étude, formation...] ou encore d'évaluer l'impact de la précarité énergétique sur les personnes [dommages sociaux, sanitaires, psychologiques...] et les effets des actions de prévention.

Focus sur...

Dans le cadre de l'animation du réseau énergie et précarité du Douaisis, et dans la suite de la journée d'échanges sur le thème : « *Précarité énergétique : quels leviers pour agir et accompagner les ménages sur le Douaisis ?* » du 22 novembre 2013, l'Uriopss a organisé le 15 mai 2014 un forum autour de l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.

A la demande des membres du réseau Précarité énergétique du Valenciennois, un débat autour de l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique a été organisé le 16 décembre 2014. Ce temps fort avait pour objectif de mieux appréhender les situations de précarité énergétique en prenant du recul sur le sujet, notamment par le biais d'un éclairage sociologique sur la problématique. A ce titre, Hervé Barry, sociologue au CRESGE, est intervenu tout au long de l'après-midi afin de nourrir les débats et partager son expertise sur la question de l'accompagnement de ménages en situation de précarité énergétique. En complément de l'intervention d'Hervé Barry, des associations

qui accompagnent des personnes en situation de précarité énergétique sont venues apporter leur témoignage afin de valoriser des outils et des pratiques professionnelles.

Partenariat entre associations caritatives, et avec les services des DTPAS

L'Uriopss anime sur les territoires de l'Avesnois, du Cambrésis, du Douaisis et du Valenciennois des groupes de travail avec les associations caritatives et en lien avec les services des DTPAS. Cette action traduit la volonté de notre réseau et des DTPAS de poursuivre une réflexion avec les associations caritatives sur les territoires, dans l'optique de développer les partenariats, et ce afin d'apporter des réponses toujours plus pertinentes aux personnes les plus fragiles.

Focus sur 2014

Trois réunions organisées :

- Ré-actualisation du guide territorial du Valenciennois.
- Élaboration d'un guide territorial sur le Douaisis.
- Mobilisation du dispositif de formation des bénévoles.

Sur le territoire du Pas-de-Calais

Le collectif Logement s'est réuni à six reprises en 2014 pour favoriser les échanges de pratiques et les dynamiques inter-associatives autour de thématiques telles que : ■ l'évaluation des plans hébergement et logement, et l'écriture du PDALHPD ■ la prévention des expulsions ■ le règlement intérieur du FSL ■ la garantie jeunes ■ le conventionnement ASLL ■ la loi ALUR...

Le collectif a également contribué à l'évaluation du PDALPD par le biais d'une contribution inter-associative présentée lors des rencontres inter-territoires organisées par le Conseil général [fiche 81938].

L'Uriopss a invité madame Nathalie Hette, chef du service départemental du Logement et de l'habitat au Conseil général du Pas-de-Calais, à venir présenter l'évaluation du PDALPD 2008-2012 ainsi que les orientations du prochain plan fusionné PDALHPD [rencontre du 20 novembre 2014].

Les associations membres du collectif Logement ont interpellé le Conseil général du Pas-de-Calais suite au travail engagé par ce dernier sur l'élaboration d'une grille d'activité des mesures d'accompagnement social lié au logement [ASLL].

Une réunion de travail a été organisée par l'Uriopss afin de partager avec le conseil départemental les attendus en termes indicateurs d'activité.

L'Uriopss a initié dans l'Audomarois une rencontre entre les associations conventionnées sur les mesures ASLL afin de mettre en place une coordination interassociative autour de la répartition des mesures ASLL.

Les activités transversales

Participation des personnes accueillies et accompagnées

Les « Forums permanents de l'insertion » dans le Nord

En 2014, de nombreux événements et productions ont été proposés par les participants aux forums permanents de l'insertion, parmi lesquels l'organisation d'un forum mobilité sur le Dunkerquois, l'émergence d'un collectif de soutien aux femmes victimes de violences^[1] sur l'Avesnois, une contribution sur la réorganisation de la phase d'accueil dans le cadre du Plan départemental d'insertion ou encore un projet de jardin partagé.

Via l'animation des groupes d'appui participation [4 rencontres en 2014], l'Uriopss et la Fédération des centres sociaux du Nord ont permis aux participants [les coordinateurs des huit forums permanents de l'insertion] d'aborder les thématiques suivantes :

- l'activité des forums permanents de l'insertion ;
- la professionnalisation de l'accompagnement autour de démarches participatives ;
- les échanges d'expériences et de pratiques, la capitalisation d'outils [charte, règlement intérieur, procédure d'élection des représentants] ;
- les relations avec les partenaires institutionnels.

L'Uriopss a créé une plaquette présentant les origines et les finalités des démarches forums, et communiquant les coordonnées de chacun des forums. Fin 2014, les animateurs ont décidé de réaliser un journal afin d'aller plus loin en rendant plus visibles le type de projets portés. Le premier numéro de ce journal sera finalisé pour fin mars 2015.

Mise en place de la participation citoyenne des allocataires du RSA dans le Pas-de-Calais

Dès l'expérimentation du dispositif RSA, le département du Pas-de-Calais a mis en place des groupes d'allocataires. Cette démarche se poursuit aujourd'hui avec la participation des allocataires du RSA aux équipes pluridisciplinaires.

Le département a par ailleurs souhaité dépasser le cadre réglementaire avec la mise en place, sur les territoires de Lens et Calais, de groupes « *citoyenneté et médiation sociale* » composés d'allocataires du RSA visant à :

- créer du lien social et participer à des dynamiques collectives d'insertion et de développement social local ;
- favoriser la création de lieux de rencontre, d'expression et d'accompagnement à la fonction de représentation dans les instances de la politique d'insertion du département ;
- améliorer la qualité de service en interrogeant les pratiques pour une meilleure gouvernance : simpli-

fication des procédures, amélioration de la qualité des actions et des réponses aux problématiques posées... ;

- agir sur les représentations réciproques des allocataires et des professionnels dans une logique de regards croisés sur les politiques d'insertion.
- L'animation des groupes est assurée par un allocataire du RSA recruté en CUI par le département. L'objectif est donc également de permettre à des allocataires du RSA d'avoir une première expérience professionnelle et préparer ainsi un retour à l'emploi durable. L'Uriopss accompagne cette démarche depuis 2012 en :
 - communiquant autour de la démarche sur les deux territoires expérimentaux ;
 - suivant la mise en œuvre : participation au comité de pilotage, appui et coordination avec les deux représentants Uriopss au niveau des comités de pilotage locaux ;
 - apportant l'expérience du réseau Uniopss/Uriopss concernant la participation des usagers [recommandations du CNLE, MOC] ;
 - appuyant les animateurs : échanges d'informations et de pratiques avec les animateurs des forums permanents de l'insertion du Nord, identification des besoins en formation des animateurs [en 2014 : « *Animation d'une réunion et prise de parole en public* »].

Le conseil consultatif régional des personnes accueillies et accompagnées [CCRPA]

Le CCRPA permet de réunir les personnes en précarité pour réfléchir, au plus près des lieux de vie des personnes, aux politiques publiques qui les concernent.

En Nord - Pas-de-Calais, l'instance est portée politiquement et de manière conjointe par la FNARS et l'Uriopss. Elle est animée par deux représentants et fonctionne sur un système d'entrées/sorties permanentes [pas d'engagement, accès libre...]. La FNARS appuie les représentants pour la préparation et l'animation des réunions, ainsi que pour la production des contributions du CCRPA. En 2014, les contributions ont concerné : ■ les outils de la loi 2002-2 ■ les sanctions, mises à pied et fin de prise en charge ■ la réforme de la domiciliation et la mise en œuvre des schémas départementaux ■ la veille saisonnière.

Soutien et accompagnement des initiatives locales

L'accompagnement des porteurs de projets constitue un élément fondamental pour l'émergence, la mise en œuvre et la pérennisation des initiatives. L'Uriopss apporte aux associations des informations et conseils d'ordres techniques, économiques, financiers et juridiques pour mieux définir leurs projets.

Les porteurs de projets ont également besoin de se rencontrer pour partager leurs expériences, afin de conforter leurs propres démarches et, ainsi faire le lien entre les idées et l'action concrète. Il s'agit en définitif d'un accompagnement pour découvrir et réaliser les conditions de faisabilité du projet.

Afin de répondre à ces enjeux, l'Uriopss co-anime en partenariat avec l'association Germinal des plateformes de soutien aux initiatives locales visant à promouvoir des projets d'habitants et d'associations, à soutenir leurs projets et à les inciter à s'investir dans des actions concrètes qui leurs tiennent à cœur. Présentes en Sambre-Avesnois, dans le Valenciennois, le Cambrésis et le Douaisis, les plateformes réunissent tous les mois des porteurs de projets, des travailleurs sociaux, des associations engagées sur le terrain et des administrations pour apporter soutien, accompagnement et conseils aux initiatives présentées lors des réunions.

Les objectifs de la plate-forme sont les suivants : ■ mettre en réseau les acteurs locaux ■ développer la mutualisation des moyens ■ garantir l'expression et l'écoute des personnes ■ respecter l'identité des porteurs de projets ■ accompagner et orienter les porteurs de projets.

Le partenariat avec l'association Germinal permet également, sous certaines conditions, d'accorder un prêt à taux zéro ou une subvention pour des projets à caractère social. L'Uriopss peut également mobiliser le dispositif de formation des bénévoles pour soutenir les initiatives.

En 2014 : ■ la plate-forme du Douaisis étend sa zone d'intervention au Cœur d'Ostrevent ■ quarante-trois réunions sur les quatre territoires ■ cinquante projets accompagnés ■ 13 540 euros de subventions/prêts accordés [9 projets financés] ■ quatre formations des bénévoles/salariés associatifs mobilisées. A l'occasion des 18 ans de la plate-forme Germinal, l'Uriopss a organisé à Trélon un temps de débat sur le thème « *De l'idée à l'émergence d'un projet de développement social local : comment y arriver ?* ». Ce temps fort a été l'occasion de présenter la plate-forme Germinal et a permis aux participants [70 habitants, élus, bénévoles et salariés d'associations, techniciens d'institutions et de collectivités] de partager une culture commune autour du DSL et d'appréhender le processus de développement sur les territoires.

Collectifs Roms

Un fonds destiné au financement de projets portés par les collectifs d'appui et d'accompagnement aux populations Roms, alimenté par le Conseil Régional, la Fondation Abbé Pierre et l'Uriopss, a été créé en région. Au-delà de la gestion du fonds [portage administratif et financier], l'Uriopss vient également en appui technique aux collectifs, de manière collective

ou individuelle. Les projets financés visent à valoriser la culture Rom et à favoriser l'inclusion sociale et l'exercice de la citoyenneté de ces populations.

● Formations et accompagnements

Formations

Vingt-six formations ont été organisées en 2014 dans le seul département du Nord : au total, ce sont 308 bénévoles et salariés [138 structures] qui ont été formés sur des thématiques telles que le mal logement et la lutte contre la précarité énergétique, l'animation de démarches participatives, la prise de parole en public, la lutte contre l'illettrisme, la souffrance psychique, la gestion des conflits ou encore le DALO.

Dans le Pas-de-Calais, l'Uriopss a organisé quatre formations autour des lois sociales sur les territoires de l'Arrageois, de l'Audomarois, et du Calaisis. Au cours de ces formations ont été abordées les thématiques du surendettement des ménages, de l'accès / maintien au logement, du RSA et de l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, avec des interventions de partenaires institutionnels ou associatifs présentant les dispositifs mis en œuvre au niveau local. Cette organisation permet de renforcer le lien de proximité avec les acteurs locaux et ainsi faciliter les parcours des personnes accompagnées. En 2014, ce sont 61 bénévoles qui ont ainsi été formés.

www.uriopss-npdc.asso.fr

Pour informer nos adhérents et en interaction avec le service communication, cent trente-neuf fiches ont été élaborées et diffusées sur le site de l'Uriopss. Ces

fiches reprennent à la fois des informations générales et événementielles sur la région, et des actualités commentées de l'actualité institutionnelle.

Quelques dates...

Janvier 2014 : parution du guide Uriopss des associations caritatives de l'Avesnois, dont l'objet est de valoriser la richesse et la pluralité des associations caritatives présentes sur le territoire.

6 mars : séminaire interrégional sur la réforme de l'Insertion par l'Activité Economique organisé par le CNIAE, la DGEFP et l'INTEFP.

29 avril : comité de pilotage du comité de concertation du Plan départemental de l'Habitat.

22 mai : journée départementale sur le développement social local organisée par le département du Nord [fiche 79985].

29 septembre : organisation d'une réunion d'information pour les épicerie solidaires du Cambrésis sur les habilitations des structures de l'aide alimentaire [fiche 79350] • réunion d'information sur l'évolution du règlement intérieur du FSL 59.

6 novembre : CDIAE stratégique du Nord.

2 décembre : rassemblement à l'initiative d'Alerte NPDC sur les conditions de mise en œuvre de la veille saisonnière sur la base de la pétition « *Il faut en finir avec la gestion de l'urgence au thermomètre* » [684 signataires] [fiche 80076].

17 décembre : ateliers du Pacte des Solidarités du Pas-de-Calais [fiches 80367 et 79823].

[1] A noter que l'Uriopss a accompagné la structuration en association du collectif dans le cadre de la plate-forme Germinal de l'Avesnois qu'elle anime et par le biais d'une formation sur le projet associatif.

● Les perspectives 2015

En 2015 seront poursuivies les actions de représentation et d'animation du secteur, en lien avec les chantiers nationaux et les politiques publiques d'insertion, notamment autour :

- de l'hébergement et du logement : PDAHLPD du Pas-de-Calais, réflexions sur les alternatives à une gestion saisonnière de l'hébergement d'urgence, prévention des expulsions ;
- de l'accès aux droits et de la lutte contre le non-recours : participation, accès aux soins et PRAPS Précarité ;
- de l'emploi : Insertion par l'Activité Economique, prise en compte des problématiques de santé, de logement et de mobilité dans l'accès et le maintien dans l'emploi ;
- de la mise en œuvre du Plan pauvreté en région ;
- de l'animation territoriale autour des questions de logement et de précarité énergétique, d'alimentation, d'accompagnement social... ●

Les services

Marine Réquillart, directrice adjointe de l'Uriopss, Valérie Delaet, responsable responsable du service Juridique et ressources humaines et Mathilde Le Bihan, responsable du service Vie associative et formation des acteurs

m.aubert@uriopss-npdc.asso.fr - v.delaet@uriopss-npdc.asso.fr - m.lebihan@uriopss-npdc.asso.fr

● Principaux éléments de contexte et enjeux

Les adhérents de l'Uriopss sont confrontés à un certain nombre d'enjeux parmi lesquels :

- l'échéance du renouvellement des autorisations avec la préparation du premier rendez-vous qu'est le rendu du rapport d'évaluation externe ;
- une recherche de rationalisation de la dépense publique qui se concrétise par une logique de restriction budgétaire forte et de convergence tarifaire avec les CPOM qui constituent l'outil des pouvoirs publics pour accompagner ces processus de restructuration ;
- l'adoption de la loi cadre ESS qui vise une meilleure reconnaissance de ce secteur et le développement économique, social et environnemental [équitable] des territoires. Cette loi implique une nécessaire prise en compte des acteurs associatifs dans le processus de structuration du secteur ;
- l'adoption le 11 décembre 2014 du programme régional FEDER - FSE 2014-2020, levier d'accompagnement du développement et des restructurations sectorielles ;
- le cadre réglementaire et législatif qui impacte les

associations employeuses au regard du droit du travail, de la gestion des ressources humaines et des budgets. Citons notamment : • la mise en application de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 [temps partiel, complémentaire frais de santé, base de données unique...] • les avenants 2014-01 et 02 dans la CCNT du 31 octobre 1951 ainsi que l'additif du 8 juillet 2014 • la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites [prévention de la pénibilité notamment] • la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale [réforme du financement de la formation professionnelle, compte personnel de formation, entretiens professionnels, élections professionnelles, représentativité patronale...] • la loi du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement et à l'amélioration du statut des stagiaires • la taxe « versement transport » ;
- la dénonciation de l'ensemble des accords relatifs à la formation professionnelle, suite à la loi du 5 mars 2014, par les Fédérations d'employeurs de la branche associative sanitaire, sociale, médico-sociale à but non lucratif. Au 24 avril 2015, la négociation était toujours en cours. L'enjeu principal concerne le risque de réduction du taux de cotisation employeur et son

Orientations des instances de l'Uriopss

En vue de renforcer l'accompagnement des adhérents dans l'intégration des nouveaux défis qui s'imposent [et s'imposent encore à eux], le Conseil d'administration du 19 novembre 2009 a approuvé trois orientations cadres :

- adapter les services aux nouveaux besoins et aux exigences des adhérents par un élargissement de l'offre sur des thématiques prioritaires [évaluation interne, ressources humaines, stratégie financière],
- accompagner les adhérents dans la résolution de situations de crise,
- développer et dynamiser la vie associative.

Ces orientations, encore d'actualité aujourd'hui, ont été confortées depuis 2009 par les résolutions des Assemblées générales qui ont permis de mobiliser des moyens à destination des adhérents [création d'un fonds de soutien aux projets inter associatifs de territoires et accompagnement de situation de crise] et de l'équipe Uriopss [abondement du budget formation et mise en place de tutorat en interne].

impact sur la qualité de la formation des salariés. Pour rappel, ce taux s'élevait avant la réforme à 2,3 % de la masse salariale brute annuelle et l'Unifed a proposé un passage à 1,3 %, puis 1,7 % et enfin 2 % lors des derniers échanges. La question de l'opposabilité du taux retenu dans les budgets [au regard du taux minimum légal] tout comme celle du niveau des crédits mutualisés jugé par certains largement insuffisant restent posées.

Tout cela a pour principales conséquences :

- la nécessité pour nombre d'associations d'interroger leur structuration, leur fonctionnement interne [état des lieux des besoins en matière de complémentaire frais de santé, analyse des facteurs de pénibilité...] et de concilier obligations réglementaires et contraintes budgétaires ;
- une place de plus en plus importante de la négociation collective pour les structures atteignant les seuils requis ;
- la nécessité d'adapter la politique RH par la mise en place des mesures de réorganisation interne [aménagement des postes de travail], développement des compétences, aménagement des fins de carrière...
- des situations de crise traduisant des problématiques économiques, de gouvernance et organisationnelles auxquelles les adhérents doivent être en capacité de faire face ;
- des processus de restructurations sectorielles et internes se traduisant par la recherche de coopérations pouvant aller jusqu'au rapprochement ;
- la nécessité de consolider les politiques de gestion des ressources humaines tant dans leur dimension gestion prévisionnelle des emplois et des compétences que de la prévention des risques professionnels ou encore du dialogue social ;
- la nécessité d'être en capacité de conduire ces processus de changement qui intègrent une gestion des risques psychosociaux.

● Les services de l'Uriopss assurent une veille

Le droit social

La veille en droit social pour les adhérents prend plusieurs formes : la permanence juridique téléphonique - la diffusion d'information [partie droit social du document conjoncturel, circulaires, suppléments juridiques du *Pont des Associations*].

La permanence juridique

En 2014, 414 questions [contre 593 en 2013] ont été formulées dans le cadre de la permanence téléphonique par 169 associations, établissements et services différents [contre 174 en 2013] [cf schéma ci-contre]. Le renforcement des complémentarités entre ser-

vices CCG et/ou paie et la permanence juridique est plus que jamais nécessaire. En effet, près de la moitié des questions ont été posées par 38 associations, établissements ou services différents adhérant à la fois au service paie et au CCG [contre 30 l'an dernier], 21 par des associations adhérant uniquement au CCG [contre 27 l'an dernier] et enfin 33 par des associations adhérant uniquement au service paie [contre 20 l'an dernier]. Environ la moitié des demandes sont donc faites par des adhérents CCG/paie, démontrant de fait la nécessité d'un travail réalisé en inter services afin de garantir une approche globale dans le conseil apporté.

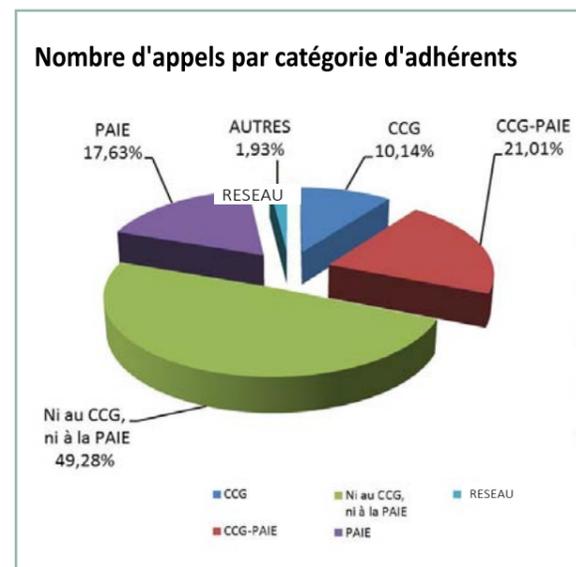
Les questions posées portent sur les thèmes récurrents tels que la conclusion du contrat de travail, sa suspension, sa rupture, la durée du travail, la rémunération et les institutions représentatives du personnel.

La diffusion d'information

Envoi de douze circulaires [contre six en 2013] sur les thématiques relatives à la CCNT du 31 octobre 1951 [indemnités kilométriques, avenants 2014-01 et 02 ainsi que l'additif du 8 juillet 2014], à la CCNT du 15 mars 1966 [formation des salariés sans qualification, augmentation de la valeur de point], aux accords CHRS [augmentation de la valeur du point], à l'accord de la BASS sur le travail à temps partiel du 22 novembre 2013, au SMIC, à l'intégration de la part patronale de la complémentaire frais de santé dans l'assiette de l'impôt sur le revenu, sans report de la durée minimale de travail à temps partiel.

Élaboration de deux suppléments juridiques avec pour dossiers thématiques : la responsabilité des dirigeants et le travail à temps partiel.

Participation à la rédaction de la partie « mesures



sociales » du document conjoncturel en lien avec l'Uriopss Rhône-Alpes.

L'évaluation interne

A la demande de plusieurs adhérents engagés dans la démarche, dans la continuité du dossier spécial diffusé en 2013, le service Vie associative et formation des acteurs a publié un guide synthétique à destination des responsables d'ESSMS ayant à choisir puis contractualiser avec un évaluateur externe [fiche 80770]. Cet outil visait avant tout à permettre aux structures d'éviter certains écueils, notamment sur la question du conflit d'intérêt et du respect par l'évaluateur des règles de conduite en matière d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétences.

L'engagement associatif reconnu « Grande Cause nationale » en 2014, enjeux et perspectives en région

Par l'attribution de ce label, le Gouvernement a souhaité valoriser et promouvoir la place des associations ainsi que l'engagement des quelques 16 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés associatifs en France.

Cette reconnaissance du rôle essentiel des associations dans la société civile s'est également concrétisée par la signature d'une nouvelle charte d'engagements réciproques entre l'État, les associations [représentées par le Mouvement associatif] et les réseaux de collectivités territoriales.

En Nord - Pas-de-Calais, cette ambition d'une plus grande coopération entre associations, État et collectivités s'est traduite par la création en avril 2014 d'une Commission Régionale Consultative du Fonds de Développement de la Vie Associative. Des groupes de travail ont été mis en place afin de permettre aux acteurs de croiser leurs regards autour de trois thématiques principales : relation entre pouvoirs publics et associations ; redynamisation de la vie associative ; mobilisation des territoires. Dans un contexte marqué par la publication de deux rapports forts* et sur la base de son expertise et de son ancrage territorial, l'Uriopss s'est engagée dans les trois groupes aux côtés d'autres réseaux associatifs. Une restitution des échanges sera faite en septembre 2015 à l'occasion de la réunion plénière de la Commission régionale [plus d'information, fiche 81797].

2014 a également permis de travailler à la préparation du renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs [CPO] Uriopss - Conseil régional dans le cadre du programme de soutien à l'Accompagnement et au Développement de la Vie Associative [ADVA]. Intégrant cette fois encore un volet « tête de réseaux associatifs » et une dimen-

sion « formations des bénévoles », cette convention nous permet, année après année, de valoriser et défendre les spécificités du modèle associatif au travers du soutien aux initiatives locales.

L'Uriopss a enfin été fortement mobilisée sur la reconnaissance du secteur associatif au sein de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre notamment de la participation aux instances du Mouvement associatif et de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire [instances décisionnelles, groupe de travail sur la refonte des statuts].

* Simplification pour les associations, Yves Blein, octobre 2014
Rapport de la commission d'enquête chargée d'étudier les difficultés du monde associatif dans la période de crise actuelle, Alain Bocquet, novembre 2014

Le versement transport

Deux modifications majeures sont venues impacter en 2014 les règles d'assujettissement au versement transport pour les associations et les fondations, avec prise d'effet en 2015 :

- La loi de finances rectificative pour 2014 qui, par son article 17, a modifié l'article L 2333-64 du CGCT en rétrécissant les conditions d'exonération du versement transport pour les associations et fondations.
- La loi de réforme ferroviaire qui prévoit la création d'un versement transport « interstitiel » au profit des régions qui ne disposaient pas, en tant qu'autorités organisatrices de transport, de ressources dédiées aux transports. Ainsi, les structures situées en dehors d'un périmètre de transport urbain devenaient redevables du versement transport interstitiel plafonné à 0,55 % de la masse salariale.

Ayant un fort impact sur les budgets 2015 des associations adhérentes, ces modifications ont fait l'objet d'une veille en continu [dossier spécial, fiche 79951] et ont été débattues lors de la journée de rentrée.

L'Uriopss s'est également mobilisée en région dans le cadre du CESER. Dans son avis du 19 septembre 2014 [fiche 79280], ce dernier a fait connaître son opposition à la mise en œuvre de cette nouvelle taxe. En région, dans l'attente d'une clarification de la nouvelle loi, aucune généralisation du versement transport interstitiel n'a été votée, la décision étant remise à 2015.

Au niveau national, l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais s'est investie dans le cadre des actions menées par le réseau Uniopss - Uriopss en coordination avec des fédérations [propositions d'amendements et lancement d'une pétition relayée en région]. Cette forte mobilisation a finalement donné lieu à l'abrogation de l'article 17 de la loi de finances rectificative 2014.

L'Uriopss reste attentive et fortement mobilisée sur ces questions en 2015.

Le Club CPOM

Créé initialement dans le cadre de la mise en place des premiers CPOM, le Club constitue, aujourd'hui, un espace de veille collective et d'analyse de retours d'expériences sur des enjeux d'actualité.

En 2014, un travail a été mené sur les complémentaires santé et en partenariat avec ADERE sur l'Ad'AP. Il a donné lieu à l'élaboration de dix axes de travail pour adapter les modes d'habitats. Géraldine Jacob et Isabelle Bury, stagiaires, ont été mobilisées sur ce projet. Les travaux se poursuivent en 2015.

Par ailleurs, les évaluations externes ainsi que les nouvelles obligations en matière de complémentaires santé et leurs impacts budgétaires ont également été traités.

● L'Uriopss se mobilise pour représenter son réseau

Les indicateurs de contrôle

Les « têtes de réseaux » dont l'Uriopss, ont été sollicitées en 2013 par le Conseil général du Pas-de-Calais pour contribuer aux travaux d'élaboration d'indicateurs relatifs à la gouvernance, à la solidité financière des structures et d'un référentiel de coûts relatifs à l'activité que les organismes gestionnaires devront remonter à terme dans le cadre des comptes administratifs.

Les instances de l'Uriopss avaient alors attiré l'attention du Conseil général notamment sur la nécessité de progresser vers une analyse stratégique partagée dans le cadre de règles du jeu et d'objectifs clarifiés. Elles avaient par ailleurs questionné l'articulation de ces nouveaux indicateurs avec les obligations réglementaires ainsi que la faisabilité et l'effectivité de leur utilisation au regard du nombre.

Le suivi de la phase expérimentale en 2014 en lien avec les ESMS des secteurs PA et PSH des territoires d'Hénin-Carvin et du Ternois a donné lieu à l'organisation de deux réunions en inter réseaux et à l'élaboration d'un document de positionnement collectif. Dans ce cadre, ont notamment été mis en évidence des points de vigilance quant à la démarche elle-même : la nécessité de préciser la stratégie et les objectifs visés par le Conseil général ainsi que l'articulation du processus avec les travaux menés par l'ANAP.

Sur les indicateurs retenus, l'alerte a été donnée sur la complexité des processus de collecte et de retraitement des données comptables, sur la nécessaire

clarification du périmètre, sur la fiabilité des données remontées au regard des attendus ainsi que sur le risque de standardisation du fait de l'absence de prise en compte de la nature du service rendu et des spécificités des publics accueillis.

Suite à la proposition du collectif, le Conseil général a finalement retenu le principe d'élargir l'expérimentation à trois nouveaux territoires. L'année 2015 doit permettre de poursuivre en inter réseaux le suivi de l'expérimentation et d'aborder collectivement la question des systèmes d'information.

La formation professionnelle

L'année 2014 a été particulièrement marquée par plusieurs dates importantes :

- **5 et 6 février** : séminaire national des services formation du réseau Uniopss-Uriopss qui a notamment permis un travail avec les directions nationales d'Unifaf et d'Unifformation. Ce premier temps d'échanges a permis d'interroger les liens entre le réseau Uniopss-Uriopss et les OPCA, tant dans leur dimension de tête de réseau associative que dans le cadre de leur activité formation.
- **5 mars** : promulgation de la loi portant réforme de la formation professionnelle.
- **3 octobre** : participation à la table ronde Unafors en présence notamment de la DRJSCS [fiche 81802], sur la thématique de l'encadrement des stages et son impact sur l'alternance [cf. loi du 10 juillet 2014 et parution du décret d'application le 30 novembre]. Le réseau Uniopss-Uriopss s'est mobilisé sur ce sujet, en lien avec les réflexions menées dans le cadre des États Généraux du Travail Social.
- **Une participation aux travaux de l'UDES** menés en 2014 qui portent notamment sur la réforme de la formation professionnelle ou encore la négociation d'un niveau multi professionnel en termes de représentativité patronale.

Les risques professionnels

Sur la thématique des risques professionnels, l'Uriopss a rencontré l'Aract au cours du dernier trimestre 2014. L'objectif de cette rencontre était de permettre une connaissance mutuelle et d'envisager des pistes de travail en commun dans les mois et années à venir. Dans le prolongement de cette première rencontre, le service juridique RH de l'Uriopss doit effectuer en 2015 le recensement des besoins des adhérents en termes de prévention des risques professionnels afin de poursuivre les travaux avec l'Aract.

L'Uriopss, représentée par le service juridique - RH, est par ailleurs membre de l'observatoire régional sur les risques psycho-sociaux mis en place et piloté par l'ARS.

● Les fonctions mutualisées

Les fonctions comptables et paie

Le service Conseil, comptabilité, gestion constitue un service d'aide à la gestion que les adhérents peuvent mobiliser soit dans une perspective de long terme, soit dans le cadre d'événements particuliers [ex : absences, internalisation...].

La gestion de la paie

En 2014, soixante-dix-neuf associations adhérentes ont eu recours au plateau technique paie pour une gestion de 18 559 bulletins de paie contre 19 450 en 2013. Il est à noter que le service intervient sur site, dans les associations, pour la gestion de deux dossiers de paie, avec la particularité pour l'un d'eux d'utiliser un autre logiciel que celui utilisé par le service paie. Le service a par ailleurs assuré, en gestion de la paie, deux actions de formation sur-mesure à la demande d'adhérents.

Le suivi de gestion

Les interventions en comptabilité-gestion vont de la tenue de comptabilité à la production des budgets prévisionnels, révision comptable et élaboration des documents de clôture de l'exercice dans le respect de la réglementation des établissements et services autorisés.

Si la tendance s'entend dans de moindres proportions qu'en 2013, la diminution de l'activité en suivi de gestion se poursuit en 2014 [- 5,9 % par rapport à 2013 et - 25 % par rapport à 2012 soit -30,9 % sur 2 ans]. Cette baisse d'activité est principalement liée à des fusions ou rapprochements d'associations qui internalisent les tâches jusqu'alors confiées au service ainsi qu'à des cessations d'activités.

Dans ce contexte, la restructuration de l'équipe approuvée par l'Assemblée générale du 23 mai 2014 a pris effet en juillet 2014 et a donné lieu à un redimensionnement de l'équipe au regard des volumes d'activités en baisse ainsi qu'à une réorganisation du pilotage interne.

L'appui en droit social

Depuis 2012, l'Uriopss a mis en place des conventionnements d'appui au long cours. Ce type d'intervention s'adresse principalement aux structures qui ont besoin d'une expertise en droit social et qui ne peuvent pas se doter de cette compétence en interne. Sur six conventions en cours, cinq adhérents ont ainsi sollicité le service juridique RH en vu d'un appui renforcé de l'Uriopss en termes de veille légale et conventionnelle, de relecture juridique de documents, d'analyse et de conseils par rapport à des situations données en lien avec

la gestion du personnel. Pour un septième adhérent, qui traversait une situation de crise, les fonds dédiés ont été mobilisés.

● La formation des acteurs associatifs

Les formations 2014 en quelques chiffres

- **1 737** acteurs associatifs salariés et bénévoles [+19,6 %/2013] et 334 étudiants formés [+30 %/2013] ;
- **128** modules de formation [+15 modules / 2013] ;
- **298,5** jours de formation inter associative ou sur-mesure [+ 41 jours / 2013].

La formation professionnelle continue, levier pour accompagner les mutations

En 2014, **158,5 jours de formation ont été mis en place**. Les formations ont concerné :

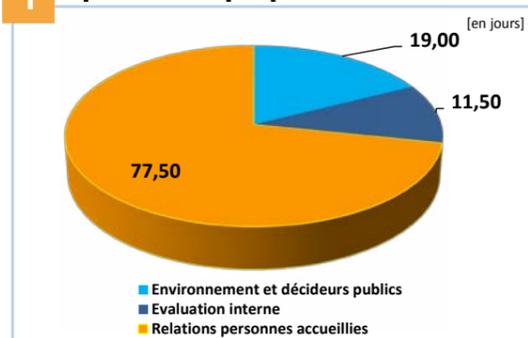
- 1 187 stagiaires ;
- 20 modules en inter-associatif pour un total de 41,5 jours ;
- 18 modules sur-mesure réalisés chez les adhérents pour un total de 37 jours ;
- 8 conventions passées avec des écoles de formation [CRFPE, EESTS, IRTS...] pour un total de 12,5 jours ;
- 11 sessions de formation mises en place dans le cadre d'appels à projet Unifaf et Unifformation pour un total de 22 jours ;
- 2 modules réalisés pour le compte d'autres Uriopss [Champagne Ardenne et Picardie] pour 1,5 jour.

Malgré les contraintes qui pèsent sur les budgets de la formation, l'activité se développe grâce notamment à l'augmentation des actions en format INTRA associatif et à la confiance des OPCA Unifaf et Unifformation pour la conduite d'actions sur-mesure [8,5 % des modules en 2014].

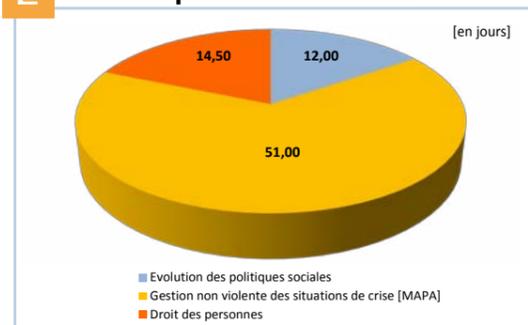
Évolution de l'activité formation formation professionnelle continue



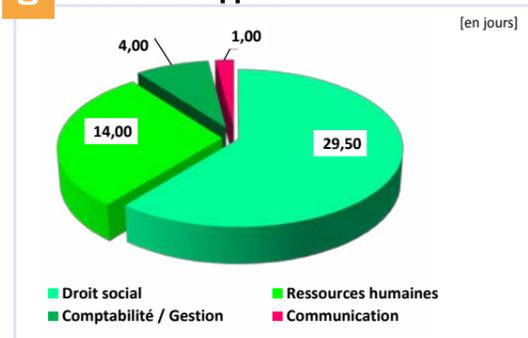
1 Spécificités propres aux ESMS



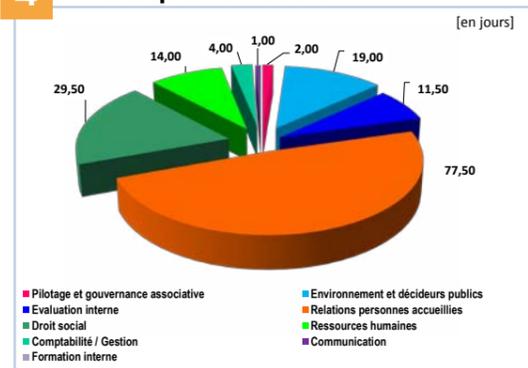
2 Relations personnes accueillies



3 Fonctions support



4 Thématiques formations



Les spécificités propres au secteur social et médico-social autorisé

Parmi les thématiques couvertes cette année on retrouve notamment :

- l'environnement, les évolutions du secteur social et médico-social et leurs incidences sur les métiers ;
- les situations et droits des personnes : troubles de la maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées, lois et droits des demandeurs d'asile, exercice de l'autorité parentale dans le cadre de l'accompagnement, projet de vie en EHPAD... ;
- les enjeux du travail social : écrits professionnels, fonction de coordinateur de projet personnalisé... [cf schéma 1].

Formation sur la gestion non violente des conflits en établissements sociaux et médico-sociaux - MAPA

En 2013, par le recours à un organisme de formation anglo-saxon, 12 stagiaires ont bénéficié d'une formation de cinq jours avec pour objectif, en tant que formateur occasionnel, de redéployer cette formation dans leurs établissements [fiche 80932].

Ils ont en 2014 pu déployer la formation auprès de 205 collègues de leurs établissements ce qui a représenté la mise en place de 22 modules de deux jours. L'année 2014 a également permis le renouvellement des « accréditations formateurs » pour les salariés formés en 2013 et l'accréditation des 17 professionnels qui ont participé à la deuxième session MAPA [novembre 2014] [cf schéma 2].

Le pilotage et la gouvernance associative

Tout comme en 2013, l'année 2014 a été marquée par un nombre important de formations portant sur le portage, la mise en place et le suivi de la démarche d'évaluation interne et externe [11 jours au total]. D'autres modules ont également été ouverts à la demande d'adhérents notamment sur le renouvellement des conventions tripartites, les démarches de coopération, la création de siège ou encore la pluri annualité budgétaire.

Les fonctions support

Quarante-cinq jours ont été consacrés à la formation des professionnels des établissements et services adhérents sur les enjeux et pratiques liés :

- au droit social : maîtrise des conventions collectives du 15 mars 1966, du 18 avril 2002 et du 21 mai 2010, loi de sécurisation de l'emploi, gestion du travail à temps partiel en application de l'accord de branche du 22 novembre 2013, impacts des avenants 2014-02 et 2014-01 pour les associations appliquant la CCNT du 31 octobre, négociation annuelle obligatoire [NAO], base de données économiques et sociales unique... ;
- à la gestion du personnel : pratique de la paie, ges-

tion associative des ressources humaines, recrutements, entretiens annuels d'évaluation, GPEC, lutte contre l'absentéisme... ;

- aux fonctions de gestion : clôture de la comptabilité des associations et ESMS autorisés, introduction au dossier de frais de siège et à la pluri annualité budgétaire ;
- à la communication associative [cf schéma 3].

En 2014, le lancement des petits déjeuners d'actualités sociales a permis d'aborder les nouveautés législatives, conventionnelles et jurisprudentielles sous un format souple et adapté aux enjeux et disponibilités des adhérents. Plusieurs thématiques ont ainsi pu être présentées et débattues telles que la question de la prévoyance ou encore les impacts de l'adoption de la loi de sécurisation de l'emploi en matière de temps partiel, de représentation du personnel et de licenciements économiques.

La formation, levier pour soutenir la vie associative et le développement social local

Les trois conventions, signées respectivement avec la région et les deux départements, ont permis à l'Uriopss et à ses partenaires*, de maintenir en 2014 une offre de formations gratuites de qualité, au service des bénévoles et de leur engagement associatif.

Ainsi, 69 modules ont été mis en place pour un nombre total de 140 jours. Ils ont concerné 884 acteurs associatifs [656 bénévoles et 228 salariés] investis dans 255 associations. Parmi les modules de formation les plus sollicités, on retrouve en 2014 :

- bénévoles dirigeants : création et gestion d'une association [gouvernance et gestion financière], actualité du secteur social et médico-social, relations avec les pouvoirs publics, pouvoirs et responsabilités des dirigeants, projet associatif et place des bénévoles, communication, montage de projet... ;
- bénévoles et/ou salariés investis sur des missions d'accompagnement des personnes vulnérables : accueil-écoute, intervention sociale et rapport au corps, souffrance psychique et insertion, anticiper les moments de tension et de conflit, outils d'évaluation de l'accompagnement social, initier et accompagner une démarche participative, illettrisme, précarité énergétique, accompagnement scolaire, troubles de la maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées...

* Pour être en capacité de proposer une telle offre, l'Uriopss travaille en étroite collaboration avec un réseau d'acteurs de la formation en région : ACTION, ADIL, CLISS XXI, CRESGE, Culture et liberté, Douais Santé Pour Tous, EUROSOC, GAP, Innovation et développement, PACT du Douais, T'OP! Théâtre de l'Opprimé, Hervé Lecomte, Karine Szeremeta... [cf schéma 4, page 46].

Les accompagnements

Les accompagnements en quelques chiffres

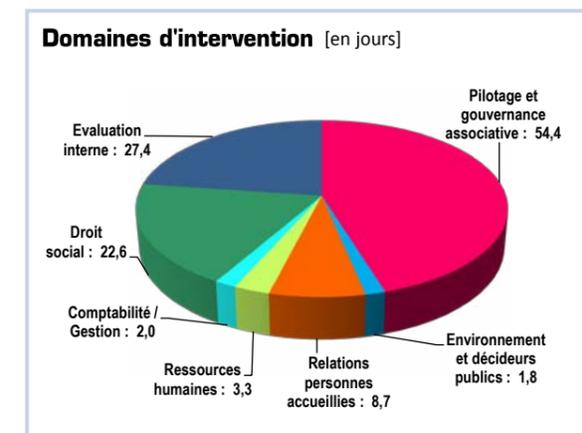
Vingt-six missions sur mesure ont été réalisées à la demande d'associations adhérentes pour un nombre total de 104,6 jours d'accompagnement parmi lesquelles :

- 5 missions d'accompagnement à l'évaluation interne [27,4 jours] ;
- 11 missions d'appui à la consolidation et au développement de projets [49 jours] ;
- 15,7 jours d'accompagnement dans le cadre de situations de crise rencontrées par les adhérents ou de projets collectifs et pour lesquels le « fonds de soutien aux projets inter associatifs de territoires et situations de crise » Uriopss a été mobilisé.

Les domaines d'intervention

Cette année encore, les missions sur mesure ont pu prendre différentes formes selon la nature des demandes :

- soutien à la vie associative : aide à la structuration de la gouvernance, à la révision de projets associatifs... ;
- interventions ponctuelles en ressources humaines, droit social et gestion : procédure de recrutement sur des postes de direction / pour la constitution d'équipes soignantes, procédure de licenciement collectif pour motif économique, audit en droit social, mise en œuvre de la recommandation patronale du 4 septembre 2012 dans la CCNT du 31 octobre 1951, actualisation du règlement intérieur du personnel, mise en œuvre de la NAO, formalisation de propositions budgétaires... ;
- accompagnements relevant des activités autorisées et des relations avec les pouvoirs publics : écriture ou révision de projets d'établissement ou de service, évaluation interne, renouvellement d'habilitation, négociation de CPOM, de conventions tripartites... ;



Focus sur trois projets

Qu'elles prennent la forme d'accompagnements ou de formations, qu'elles soient à destination de bénévoles ou de salariés, les interventions proposées par l'Uriopss se fondent sur une connaissance des secteurs et de leurs enjeux et s'inscrivent dans une recherche permanente d'amélioration des pratiques au service des personnes accueillies et accompagnées.

En fonction de la nature des missions, de leur périmètre et des acteurs parties prenantes, les équipes de l'Uriopss ajustent leurs interventions d'un projet à l'autre comme en témoignent les trois illustrations ci-dessous.

1 Accompagnement individuel : appui à l'ouverture d'un établissement

Engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre l'exclusion et la promotion de l'inclusion sociale de toutes les personnes vulnérables, l'Uriopss Nord Pas de Calais s'est notamment investie dans le secteur des personnes âgées en perte d'autonomie et a ainsi accompagné l'ouverture d'un nouvel EHPAD suite à une extension de places. Cette mission à la fois globale et sur mesure a mobilisé, sur une vingtaine de jours, 5 intervenants aux compétences complémentaires qui se sont chargés du pilotage du projet, de la constitution de la nouvelle équipe de professionnels [profils de poste, organigramme, recrutements du directeur et d'une partie du personnel, contrats de travail...], de l'organisation des conditions et de la procédure de préadmission des futurs résidents, de la demande de visite de conformité, de la construction du budget prévisionnel et de l'appui à la négociation avec les financeurs, de la gestion des équipements en lien avec ADERE...

L'EHPAD a ouvert ses portes fin août 2014 et peut accueillir 66 résidents.

2 Formation collective : le déploiement en région du programme MAPA

L'année 2013 avait été marquée par la mise en place d'un module de formation expérimental dédié à la gestion non violente des situations de crise en partenariat avec un organisme spécialisé, le CPI, et Unifaf. Comme prévu, 2014 a permis :

- à 17 nouveaux stagiaires de suivre le module socle de 5 jours en vue de devenir formateurs à leur tour
 - aux stagiaires formés en 2013 de redéployer l'approche auprès des équipes de leurs propres établissements : plus de 200 salariés formés au total
- Visant à la fois à sécuriser les professionnels dans

leur métier et à partager, au sein des équipes, un certain nombre de références communes en matière de prévention et de réponse aux situations de violence, ce programme s'inscrit avant tout dans une démarche managériale intégrée. Étroitement lié aux réflexions menées dans le cadre des évaluations internes et externes, cette formation apporte des réponses face aux problématiques d'usure professionnelle et de risques psychosociaux qui touchent et fragilisent notre secteur.

Parole d'acteurs : retrouvez sur notre site les témoignages vidéo des professionnels certifiés [fiche 80932]

3 Formation des bénévoles : le projet associatif au cœur de la stratégie

En vue de renforcer l'accompagnement des associations du réseau dans l'intégration des nouveaux défis qui s'imposent à eux, le Conseil d'administration de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais du 19 novembre 2009 a approuvé comme orientation cadre le développement et la dynamisation de la vie associative. Une orientation confortée depuis 2009 par plusieurs résolutions des Assemblées générales. La formation des bénévoles participe à cet enjeu de reconnaissance et de consolidation du modèle associatif et offre aux dirigeants et bénévoles de terrain, la possibilité de questionner leur stratégie et leur fonctionnement associatifs. En 2014, 6 associations ont fait appel à l'Uriopss dans le cadre de la formalisation ou de la révision de leur projet associatif ce qui a représenté 12 jours de formation-action. L'Uriopss, en lien avec son réseau national, a ainsi développé une méthodologie adaptée et transposable qu'elle met à disposition des responsables associatifs engagés dans une démarche prospective. Sur la base d'un diagnostic partagé et d'une mise en perspective, il s'agit d'amener les instances à [re] définir leurs propres orientations stratégiques.



- appui à l'émergence de nouveaux projets notamment dans le cadre d'ouverture, d'extension... ;
- soutien aux structures en difficultés : lien avec les administrateurs et mandataires judiciaires, appui aux négociations, dans les recherches de repreneurs, dans les réflexions stratégiques sur la sauvegarde de l'emploi...

Le nombre d'intervenants mobilisés sur ces accompagnements varie en fonction du périmètre de la mission. Depuis quelques années, la tendance est à l'élargissement des problématiques à traiter ce qui nécessite des interventions de plus en plus globales et coordonnées.

Les moyens déployés

L'équipe

Les salariés mobilisés sur les fonctions mutualisées que sont la tenue de comptabilité, la révision comptable, la gestion de la paie et le conseil juridique sont au nombre de 12 après réorganisation.

Les formations et accompagnements mis en place en 2014 n'auraient pu être menés à bien sans la forte implication des :

- 19 salariés de l'Uriopss qui ont assuré des formations ou réalisé des accompagnements au cours de l'année ;
- 4 secrétaires et assistants qui ont contribué au bon déroulement des prestations délivrées par les différents secteurs et services ;
- 3 permanents du service communication qui ont apporté leur soutien pour la valorisation et la diffusion de l'offre de services ainsi que pour les recherches documentaires ;
- de la comptable de l'Uriopss qui a participé au suivi financier de l'activité du service.

En complément des compétences mobilisées en interne, 28 intervenants extérieurs ont assuré des missions d'accompagnement ou de formation pour le compte de l'Uriopss durant l'année, principalement pour la formation des bénévoles.

Trois stagiaires sont venus renforcer l'équipe en 2014, deux travaillant sur le patrimoine associatif et un autre en appui du service formation sur une dimension adaptation et développement de l'offre. Ces deux chantiers se poursuivent en 2015.

L'accompagnement des évolutions de pratiques de travail

L'accompagnement des intervenants Uriopss à l'évolution de leurs modes d'intervention et pratiques de travail s'est concrétisé en 2014 par :

- des accompagnements individuels internes pour une valeur de 9 jours ;
- 18 salariés ont suivi 48,7 jours de formation pris en charge dans le cadre du DIF, du plan de formation et

de la réserve formation approuvée par l'Assemblée générale 2013 ;

- trois temps d'information animés par le service juridique afin de permettre aux techniciennes de paie du service de mesurer les enjeux des évolutions légales et conventionnelles liées au droit social ;
- l'organisation régulière de réunions collectives de travail dans le prolongement de 2013 afin de développer l'approche globale et permettre les retours d'expériences.

L'ingénierie

L'année 2014 a permis de poursuivre le travail engagé de capitalisation de l'ingénierie et méthodologie d'accompagnement déployées sur les thématiques d'évaluation interne, de processus de fusions associatives et de création de groupement de coopération sociale ou médico-sociale.

Par ailleurs, un nouveau chantier a été ouvert sur la méthodologie d'accompagnement à l'élaboration ou la révision du projet associatif.

La participation des responsables de services de l'Uriopss aux commissions et groupes de travail du réseau Uniopss-Uriopss constitue également un levier de développement d'une ingénierie réseau sur les thématiques à enjeux forts : gestion-tarifification, droit social, ressources humaines, vie associative, Europe, coopérations, évaluation interne, formation et appels à projets.

Perspectives

La finalité de l'Uriopss est d'accompagner les nouvelles stratégies associatives par une offre de service diversifiée et renforcée.

La structuration de l'économie sociale et solidaire

La loi relative à l'ESS a été adoptée au Sénat en première lecture le 7 novembre 2013. Elle vise à « encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects, afin de construire avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement ». La structuration des instances de l'ESS, la reconnaissance du modèle associatif, la diversification des financements et la sécurisation de l'attribution des financements publics sont autant de travaux qu'il convient de poursuivre.

La restructuration du secteur social et médico-social

L'Uriopss entend poursuivre le développement d'accompagnements collectifs et individuels en renforçant sa capacité à intervenir sur les enjeux

d'actualité [anticipation des besoins, maillage sur les territoires] : situations de crise, coopérations, évaluation, innovation sociale, diversification des financements [fonds européens, crowdfundings...], appui au montage de nouveaux projets [patrimoine...]. Dans cette perspective, l'intégration en 2015 d'un projet Interreg sur des thématiques relevant de l'innovation sociale est envisagée.

La fonction veille est par ailleurs une fonction anticipatrice. En effet, par un décodage des nouveautés légales, réglementaires et conventionnelles, elle permet aux adhérents d'anticiper les conséquences sur le fonctionnement des établissements et services. Pour cela, les réunions collectives constituent un format à développer. Plusieurs thématiques à enjeux forts sont d'ores-et-déjà identifiées : la généralisation de la complémentaire frais de santé, les stages, le travail à temps partiel, la rupture conventionnelle, la DSN, les réformes de la tarification... En parallèle, l'adaptation des modalités d'information et de communication pour un renforcement du lien avec nos adhérents est nécessaire. La rénovation des outils de veille existants est à envisager. Ces travaux s'inscriront dans une réflexion plus globale sur la stratégie de communication de l'Uriopss.

La formation, outil d'accompagnement des parcours individuels et des transformations collectives

A l'heure où les négociations entre les partenaires sociaux sont en cours, les enjeux et impacts de la réforme de la formation professionnelle, pour l'Uriopss sont multiples et relèvent :

- de l'information et de la formation des adhérents sur leurs nouvelles obligations en tant qu'employeurs : modification des règles de cotisation, mise en place du CPF, de l'entretien professionnel... ;
- de l'évolution des relations avec les OPCA au regard des nouvelles missions qui leur incombent : repérage des besoins en formation, en compétences, partenariat de projet à consolider... ;
- de l'adaptation de son offre de formation [format et contenu] au regard des nouvelles priorités d'intervention, des enveloppes financières et qu'elle accompagne les adhérents dans les nouveaux processus et obligations employeurs [mise en place du compte personnel de formation, de processus GPEC tels les entretiens professionnels, évolutions professionnelles.

Il convient par ailleurs que l'Uriopss soit présente dans les lieux d'arbitrage et de gouvernance de la formation professionnelle continue. Dans cette perspective, l'Uriopss participera notamment aux travaux du Contrat d'Objectifs Sectoriel service à la personne et aux réflexions de l'UDES.

Enfin, l'Uriopss est aujourd'hui enregistrée comme Organisme de Développement Professionnel Continu

[DPC] habilité à dispenser des programmes de DPC, sous le n°5543 ; la commission scientifique des Paramédicaux ayant évalué favorablement son dossier lors de sa séance plénière du 18/12/2014.

Le développement professionnel continu [DPC] constitue un enjeu à investir en 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2013, tout professionnel de santé doit en effet satisfaire à une obligation de développement professionnel continu en s'inscrivant dans un programme annuel ou pluriannuel de DPC.



Les fonctions mutualisées

Pour répondre aux enjeux de restructuration auxquels les acteurs du secteur sont confrontés l'accompagnement en gestion et comptabilité constitue un levier important dans la mesure où il est ancré dans son « cœur de métier » pour appréhender les enjeux [orientations des politiques publiques, tarification, contractualisation pluriannuelle, indicateurs...]. En vue de permettre le maintien des activités existantes et le développement des nouvelles interventions attendues, les orientations principales suivantes sont posées :

- transformer l'appui en gestion dans une perspective d'appui au pilotage ;
- diversifier les interventions par la prolongation de services existants et par le développement de nouvelles interventions ;
- développer les actions relevant du « cœur de métier » Uriopss : veille tarifaire, appui aux contentieux de la tarification, contractualisation pluriannuelle, situations de crises... ;
- harmoniser, faire évoluer les pratiques et méthodes de travail. ●

Les résolutions 2014

1 Vote du PV de l'AG 2013 et des rapports 2014

L'Assemblée générale approuve : • le procès-verbal de l'Assemblée générale 2013 qui s'est tenue le 23 mai 2014 • le rapport moral du Président • le rapport d'activité de l'Uriopss portant sur l'exercice 2014.

2 Présentation du résultat

L'Assemblée générale, prend acte du résultat d'exploitation de 62 836,98 € réparti de la façon suivante :

- résultat d'exploitation : 71 641,71€,
- déficit sur actions d'accompagnement : 4 157,03€ [utilisation des fonds interassociatifs de territoire et situations de crise constitués lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2013],
- déficit sur actions de formation à destination du personnel : 4 647,70 € [utilisation des fonds constitués lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2013].

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral du Président, le rapport de gestion du Trésorier et le rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2014 qui se solde par un résultat de l'exercice de 77 278,98 € répartis de la façon suivante :

- résultat d'exploitation : 62 839,98 €,
- résultats financiers : - 3 211,29 €,
- résultat exceptionnel : + 27 003,29 €.

L'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs.

3 Affectation du résultat

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice de 77 278,98 €. L'Assemblée générale prend acte :

- de la consommation des réserves constituées pour des actions d'accompagnement des adhérents pour un montant total de 4 157,03 € sur le compte de réserves pour projets associatifs et ceci conformément aux décisions prises lors de l'Assemblée générale du 23 mai 2014,
- de la consommation des réserves constituées sur le compte de réserves pour la formation du personnel pour un montant de 4 647,70 €.

En conséquence, l'Assemblée générale propose d'imputer le solde après intégration des fonds dédiés soit 77 278,98 € + 4 157,03 € + 4 647,70 € = 86 083,717 € de la façon suivante :

- maintenir la réserve « Projets interassociatifs de territoires et situations de crise » qui ressort à 21 816,81 soit 25 973,84 € - 4 157,03 € [imputés en 2014],
 - reconstituer à hauteur de 15 000 € les réserves constituées pour des actions de formation en direction du personnel, soit pour 4 647,70 €,
 - constituer une réserve de 5 000 € pour le congrès de l'Uriopss qui aura lieu les 30 mars, 31 mars et 1^{er} avril 2016 à Montpellier.
- En conséquence, l'Assemblée générale propose d'imputer le solde, après intégration des fonds dédiés, soit 86 083,71 € - 4 647,70 € - 5 000 € = 76 436,01 € au compte report à nouveau.

4 Rapport spécial du commissaire aux comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de convention.

5 Désignation du Commissaire aux comptes

L'Assemblée prenant acte du départ à la retraite de M. Bernard Vanhoutte, commissaire aux comptes suppléant de l'association, décide de nommer en remplacement M. Eric Ernoult et ceci pour la durée du mandat restant à courir de M. Vanhoutte soit jusqu'à

l'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

6 Résultat des élections

Sont élus et réélus :

- Jean-Marc Carton pour « AFEJI »,
- Robert Courmont pour « Association Saint Albert »,
- Dominique Demory pour « Accueil et Relais »,
- Sylvaine Herlin pour « Les Abeilles »,
- Anne Lemay pour « CARMi » [remplace P. Dewasmes],
- Gérard Lottiaux pour « La Bouée des jeunes »,
- Bruno Masse pour « ASRL » [remplace Claude Durot],
- Marie-Claude Richard pour « AMB ».

7 Cooptation

L'Assemblée générale ratifie la proposition du Président de désigner Mme Annette Glowacki au titre de Personne qualifiée pour assurer son propre remplacement, pour la durée du mandat restant à courir [2 ans].

L'Assemblée générale prend acte du renouvellement du mandat de Thérèse Lebrun au titre de Personne qualifiée.

8 Gestion courante

L'Assemblée générale donne mandat au Président et au Bureau du Conseil d'administration pour poursuivre les démarches en cours jusqu'à l'élection du nouveau Bureau qui aura lieu lors du Conseil d'administration qui se réunira le 30 juin 2015.

9 Les CDTU

Suite à l'Assemblée générale et au renouvellement du Conseil d'administration, il sera procédé au réajustement de la composition des comités départementaux et territoriaux du Nord et du Pas-de-Calais [CDTU] et à la désignation de leurs représentants au Conseil d'administration [Vice-président(e)s] et au Bureau du Conseil d'administration [Président(e)s].

10 Actions Interreg

Dans le cadre du programme Interreg 2014-2020, le Conseil d'administration du 15 janvier 2015 a décidé d'engager l'Uriopss dans les réflexions et travaux copilotés par la CRESS Nord - Pas-de-Calais et son homologue belge Concertes dans les actions portant sur la dynamique territoriale, l'innovation sociale et l'impact social.

L'Assemblée générale confirme la décision du Conseil d'administration du 21 mai 2015 d'accompagner financièrement les projets pour un montant maximum de 121 000 € sur la durée du programme [4 années]. Cette somme sera prélevée sur la réserve « projet associatif ».

11 Vers la Grande région

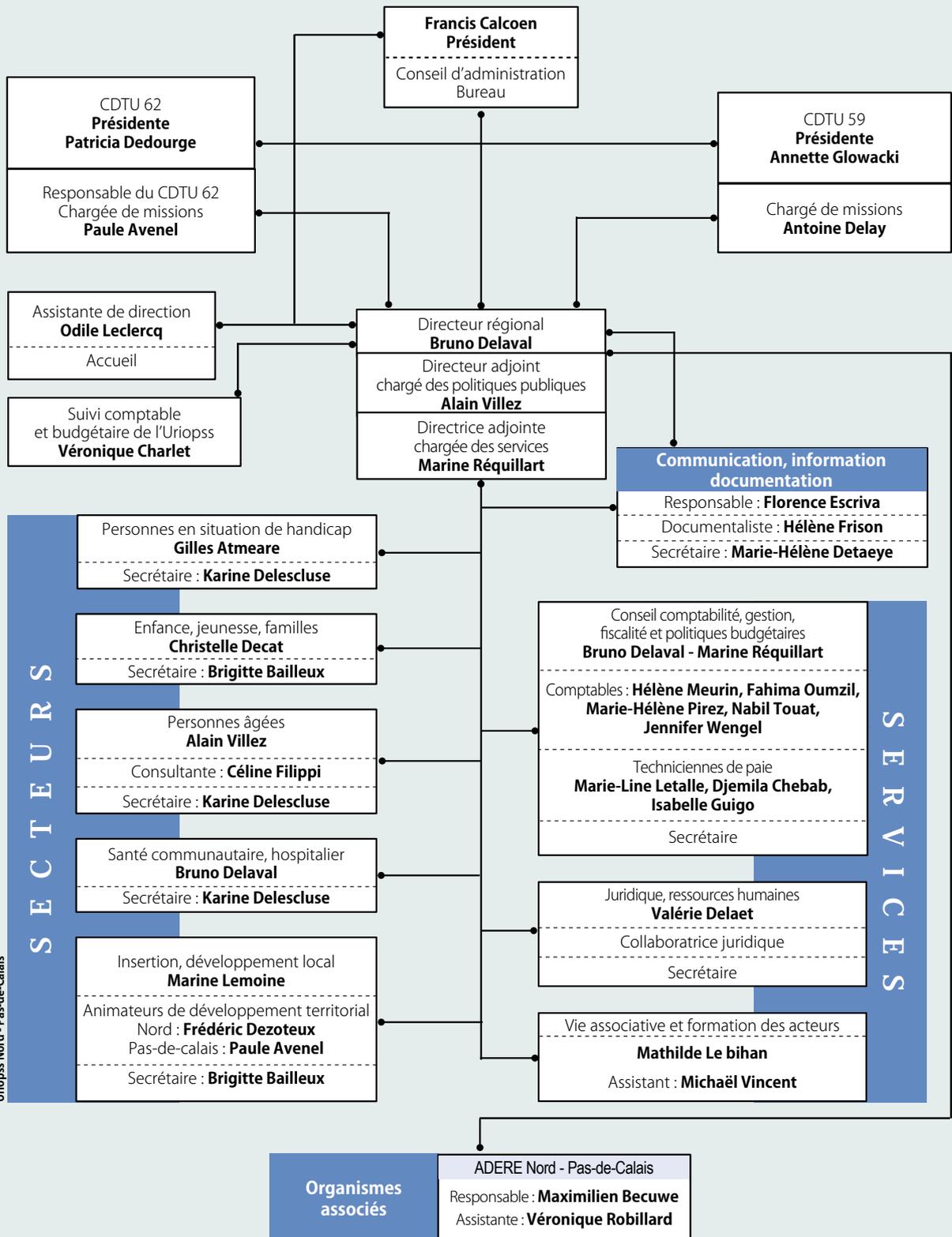
Après présentation par le Président de l'Uriopss des raisons motivant le rapprochement des Uriopss Nord - Pas de Calais et Picardie, l'Assemblée Générale souligne la nécessité de renforcer la proximité avec les adhérents, de s'organiser pour un dialogue fructueux avec les nouvelles autorités et les autres partenaires, et de définir les modalités de coordination et de représentation durant la phase transitoire.

Elle mandate le Conseil d'administration pour étudier toutes les modalités et conséquences d'un rapprochement entre les deux Uriopss Nord - Pas-de-Calais et Picardie, dans le cadre d'orientations nationales du réseau Uriopss-Uriopss, et de formuler les propositions qui seront soumises en Assemblée générale Extraordinaire. ●

fonctionnel 1^o Organigramme

de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais

[au 31 décembre 2014]



Aujourd'hui et plus que jamais, pour renforcer les liens de solidarité, l'Uriopss valorise la spécificité de la gestion désintéressée et la place centrale accordée aux personnes dans les projets associatifs.

Notre union s'appuie résolument sur ces valeurs et affirme son engagement :

« Unir les associations pour développer les solidarités »

Tel est le sens de son action, de son projet.

Uriopss Nord - Pas-de-Calais

Union Régionale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

**Centre Vauban - 199-201 rue Colbert
bâtiment Douai [5^e étage] - 59000 Lille**
03 20 12 83 43 - fax : 03 20 12 83 69
uriopss@uriopss-npdc.asso.fr

**Ilôt Bon Secours - 12 rue Paul Adam
[bâtiment A/entrée B] - 62000 Arras**
03 21 71 44 33 - fax : 03 21 71 31 44
cdu@uriopss-npdc.asso.fr

**46 rue Saint Louis
62200 Boulogne-sur-Mer**
06 12 36 09 48
littoral@uriopss-npdc.asso.fr

**230 bis avenue Désandrouin
59300 Valenciennes**
03 27 42 10 80 - fax : 03 27 42 12 15
chcu@uriopss-npdc.asso.fr

Retrouvez toute l'actualité
de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais sur
www.uriopss-npdc.asso.fr

 <https://www.facebook.com/UriopssNPDC>

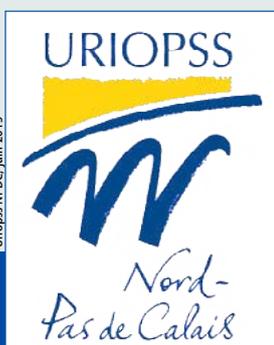
 https://twitter.com/Uriopss_NPDC

L'Uriopss Nord - Pas-de-Calais rassemble plus de 1 100 adhérents, associations, établissements et services

Elle s'inscrit dans un réseau de vingt-deux unions régionales regroupées au sein d'une union nationale, l'Uriopss. Depuis sa création en 1948, l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais n'a cessé d'être une union régionale toujours en mouvement, portant les grandes valeurs au service des personnes les plus fragiles et les plus vulnérables.

L'Uriopss Nord - Pas de Calais s'attache à développer la vie associative et à conforter la place des associations dans la région dans les réponses aux besoins des personnes. L'action des associations trouve son sens dans un projet associatif qui s'adapte en permanence aux réalités sociales. L'Uriopss organise l'échange, favorise la parole et la réflexion entre les associations.

Dès lors, elle organise des commissions et des regroupements sectoriels et intersectoriels sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Elle est présente dans la plupart des instances de concertation régionales et départementales. Elle transmet les analyses des associations au niveau politique et offre à ses adhérents un soutien et une animation collective.



www.uriopss-npdc.asso.fr

Le rapport d'activité 2014 est disponible en ligne : fiche 82252